

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N° 20/I

Séance du mardi 12 avril 2005, première partie

Présidence de M. Maurice Calame (Lib.), président

**Sommaire**

Ordre du jour . . . . .	915
Ouverture de la séance . . . . .	918
<b>Divers :</b>	
1. Retard de M. Oscar Tosato, conseiller municipal . . . . .	918
2. Organisation de la séance . . . . .	926
<b>Communications :</b>	
1. Commission permanente des finances. Organisation pour 2005 . . . . .	918
2. Pétition de M <sup>me</sup> Diane Stiner et consorts en faveur du maintien de la zone actuellement autorisée aux chiens dans les ruines romaines de Vidy . . . . .	919
3. Zone sportive de Vidy – Stade Pierre-de-Coubertin – Carré d'éducation physique – Demande d'ouverture d'un compte d'attente pour l'étude de la création d'un «bowl» pour la pratique du skateboard . . . . .	919
4. Immeuble rue Curtat 14 à Lausanne. Rénovation complète . . . . .	920
<b>Question :</b>	
N° 26 Embauche temporaire d'étudiants (M. Jacques Pernet) . . . . .	920
<b>Interpellations :</b>	
1. Présence des toxicomanes à la rue Neuve (M <sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	921
2. «Un café-féminité sans autorisation à Lausanne?» (M <sup>me</sup> Andrea Eggli et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	921
3. «Réseau 08: une ligne 3 tronquée?! Desserte de la Pontaise et de Bellevaux depuis la gare CFF» (M. Marc Dunant). <i>Dépôt</i> . . . . .	921
4. «Théâtre des Roseaux: état de la situation» (M <sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	921
<b>Motions :</b>	
1. Information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise (M. Jacques Pernet). <i>Dépôt</i> . . . . .	921
2. Application du «Principe de Genève» par la Ville de Lausanne (M. Alain Bron). <i>Dépôt</i> . . . . .	921
3. Municipalisation de quelques services postaux (M <sup>mes</sup> Andrea Eggli et Diane Gilliard). <i>Rapport polycopié</i> de M <sup>me</sup> Graziella Bertona, rapportrice . . . . .	926
<i>Discussion</i> . . . . .	927
4. Réforme du dispositif d'aide aux toxico-dépendants lausannois (M. Gilles Meystre). <i>Rapport polycopié</i> de M <sup>me</sup> Solange Peters, rapportrice . . . . .	931
<i>Discussion</i> . . . . .	933

**Pétitions :**

1.	Eclairage du chemin de Bonne-Espérance du N° 24 au N° 41 (Centre de rencontre et d'animation des Faverges et consorts [318 signatures]). <i>Retrait</i> . . . . .	918
2.	Demande que, conformément au projet initial de la Municipalité, la construction du giratoire de Chailly ait un caractère définitif (Société de développement de Chailly-Béthusy et consorts [505 signatures]). <i>Rapport polycopié</i> de M. Albert Graf, rapporteur . . . . .	928
	<i>Discussion</i> . . . . .	929

<b>Questions orales</b> . . . . .	922
-----------------------------------	-----

**Préavis :**

N° 2004/49	Coût des structures nocturnes d'hébergement d'urgence. Réponse à la motion de M. Dino Venezia (Sécurité sociale et Environnement) . . . . .	937
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Gilles Meystre, rapporteur . . . . .	941
	<i>Discussion</i> . . . . .	941
N° 2004/55	Promotion de l'usage du vélo à Lausanne. Réponse à la motion de M. Luc Matthey-Doret et consorts. Réponse à la motion de M. Alain Bron. Réponse à la motion de M <sup>me</sup> Angelina Pasche-Casadei. Demande de crédit pour le financement d'aménagements et de mesures de promotion du vélo (Travaux) . . . . .	944
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Roland Rapaz, rapporteur . . . . .	962
	<i>Discussion</i> . . . . .	964
	(A suivre)	

# Ordre du jour

20<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 12 avril 2005 à 18 h 00 et 20 h 30

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

\_\_\_\_\_

## B. QUESTIONS ORALES

\_\_\_\_\_

## C. RAPPORTS

2. *Motion de M<sup>mes</sup> Andrea Egli et Diane Gilliard* pour la municipalisation de quelques services postaux. (AGF). GRAZIELLA BERTONA.

3. *Pétition de la Société de développement Chailly-Béthusy et consorts (505 sign.)* demandant que, conformément au projet initial de la Municipalité, la construction du giratoire de Chailly ait un caractère définitif. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

4. *Motion de M. Gilles Meystre* proposant une réforme du dispositif d'aide aux toxico-dépendants lausannois. (SSE). SOLANGE PETERS.

5. *Rapport-préavis N° 2004/49*: Coût des structures nocturnes d'hébergement d'urgence. Réponse à la motion de M. Dino Venezia. (SSE). GILLES MEYSTRE.

6. *Rapport-préavis N° 2004/55*: Promotion de l'usage du vélo à Lausanne. Réponse à la motion L. Matthey-Doret et consorts. Réponse à la motion A. Bron. Réponse à la motion A. Pasche-Casadei. Demande de crédit pour le financement d'aménagements et de mesures de promotion du vélo. (Trx). ROLAND RAPAZ.

\_\_\_\_\_

## D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INITIATIVES

7. *Motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan* pour une vraie politique du logement, fondée sur les moyens dont dispose actuellement la Commune. (19<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

8. *Motion de M<sup>me</sup> Solange Peters* demandant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants («local d'injection») en ville de Lausanne. (19<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

9. *Motion de M. Julian Thomas Hottinger*: «Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz?» (19<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

### INTERPELLATIONS

10. *Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Nicole Grin et consorts* sur les affaires de mobbing dans l'Administration communale. (19<sup>e</sup>). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

11. *Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts*: «Horaires d'ouverture des petits commerces: supermarchés, supercard et superbavure!» (19<sup>e</sup>). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

12. *Interpellation urgente de M. Serge Segura et consorts*: «Festival BD: dans quelle bulle?» (19<sup>e</sup>). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

13. *Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp*: «Mais que fait donc l'Inspection communale du travail?» (13<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

14. *Interpellation de M<sup>me</sup> Adèle Thorens*: «Qu'en est-il du projet d'implantation d'un parking-relais dans la zone de la Maladière-Bourdonnette?» (15<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

15. *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux*: «Une curieuse manière de renoncer à la pénétrante Vennes-Saint-Martin». (16<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

16. *Interpellation de M. Pierre Dallèves*: «Quel avenir pour la Maison du Désert?» (17<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

**Prochaines séances:** 26.4, 17.5 (de 18 h à 20 h), 7.6, 28.6 (18 h, séance double), 30.8 (18 h, séance double), 13.9, 4.10, 25.10, 8.11 (18 h, séance double), 22.11, 6.12 (18 h, séance double), 7.12 (19 h).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président: Maurice Calame                      Le secrétaire: Daniel Hammer

\_\_\_\_\_

\* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS

**26.10** *Préavis N° 2004/39*: PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de la Vallonnette, les limites ouest de la parcelle N° 3347 et nord de la parcelle N° 3358 et 3354. Radiation partielle des plans d'alignement N° 129 du 3 novembre 1911 et N° 242 du 27 juillet 1934. (Trx). RAPHAËL ABBET.

**9.11** *Motion de M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper, M. Alain Bron et M<sup>me</sup> Sylvie Favre* pour une nouvelle réflexion sur l'aménagement du Pont de Chailly. (Trx). RAPHAËL ABBET.

**23.11** *Rapport-préavis N° 2004/45*: Aide sociale lausannoise complémentaire. (SSE). GRÉGOIRE JUNOD.

**23.11** *Pétition du Centre de rencontre et d'animation des Faverges et consorts (318 sign.)* pour l'éclairage du chemin de Bonne-Espérance du N° 24 au N° 41. (SI). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**Passim.** *Trois pétitions de M. K. Gossweiler*: COMMISSION DES PÉTITIONS.

**7.12** *Préavis N° 2004/46*: Etudes régionales: demande d'un crédit. (Trx). NICOLE GRIN.

**7.12** *Rapport-préavis N° 2004/48*: Circulation à la route des Plaines-du-Loup. Réponse à la pétition de M. Roland Philippoz et consorts. (Trx). ALAIN HUBLER.

**7.12** *Préavis N° 2004/50*: Extensions ordinaires du réseau d'eau pour les exercices 1999 et 2001. Demande de crédits complémentaires. (Trx). COMMISSION DES FINANCES.

**25.1** *Rapport N° 2004/1*: Rapport sur l'état des motions en suspens. (AGF). COMMISSION DE GESTION.

**25.1** *Pétition de M. Y. Frôté et consorts (2028 sign.)*: «Assez de multiplexes à Lausanne!» (CSP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**8.2** *Rapport-préavis N° 2004/52*: Etude d'un nouvel aménagement et d'une conception novatrice du trafic dans le secteur Chauderon/Bel-Air-Grand-Pont. Réponse à la motion A. Faucherre. (Trx). BLAISE MICHEL PITTON.

**8.2** *Préavis N° 2004/53*: Fondation-Maisons pour étudiants de l'Université et de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (FME). Prolongation de la durée d'un droit de superficie au chemin des Falaises. (CSP). SERGE SEGURA.

**8.2** *Rapport-préavis N° 2004/54*: Réponse à la motion G. A. Meylan: «De la lumière, aussi pour les piétons». (Trx, SI, SP). JULIAN THOMAS HOTTINGER.

**8.2** *Rapport-préavis N° 2004/56*: Pour un aménagement des arches du Grand-Pont et de la place de l'Europe. Réponse à la motion G. J. Schneider. (Trx, CSP). JEAN-LUC CHOLLET.

**1.3** *Préavis N° 2005/2*: Fondation Malley-Prairie. Transformation d'un local en une garderie de 27 places au chemin du Martinet à Lausanne. Cautionnement solidaire pour un crédit hypothécaire. (EJE). SYLVIE FREYMOND.

**1.3** *Rapport-préavis N° 2005/3*: Subvention communale des courses de loisirs des personnes à mobilité réduite. Réponse à la motion A. Eggli et consorts. (SSE). TRISTAN GRATIER.

**1.3** *Motion de M. Alain Hubler et M<sup>me</sup> Evelyne Knecht*: «Un péage urbain pour financer la gratuité des tl: étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne». (AGF). DINO VENEZIA.

**1.3** *Motion de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht* demandant que les propositions des conseillers communaux figurent sur le site internet de la Ville. (AGF). MARC DUNANT.

**1.3** *Rapport-préavis N° 2005/4*: Réalisation d'une installation de biométhanisation. Demande de crédit d'étude. Réponse à la motion A. Faucherre. (Trx). PIERRE PAYOT.

**15.3** *Préavis N° 2005/5*: Equipement des véhicules d'urgence d'un enregistreur de données. (SP). BLAISE MICHEL PITTON.

**15.3** *Préavis N° 2005/6*: Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit cadre. (CSP). MARC-OLIVIER BUFFAT.

**15.3** *Rapport-préavis N° 2005/7*: Création d'un Fonds pour la retransmission d'opéras en plein air. Réponse à la motion J.-C. Bourquin et consorts. (CSP). ADÈLE THORENS.

**15.3** *Préavis N° 2005/8*: Renforcement local du voûtage du Flon. (Trx). PIERRE DALLÈVES.

**15.3** *Préavis N° 2005/9*: Groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc: construction et transformations. Augmentation du compte d'attente. (EJE, Trx). CHARLES-DENIS PERRIN.

**15.3** *Rapport-préavis N° 2005/10*: Instruction civique et éveil de l'esprit citoyen. Réponses aux motions A. Pasche-Casadei intitulée «La meilleure garantie du maintien d'un Etat démocratique passe par un enseignement civique actif», F. Germond intitulée «Pour instaurer des rencontres entre les élus lausannois et les élèves des écoles lausannoises» et A. Bron intitulée «Ecoles lausannoises: un exercice pratique de démocratie». (EJE). YVAN SALZMANN.

**15.3** *Motion de M<sup>me</sup> Magali Zuercher* pour la création de nouvelles zones 30 et de zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare. (Trx). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

**15.3** *Préavis N° 2005/11*: Centre artisanal et industriel de Sévelin. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie en faveur de M. Christophe Pillon. (CSP). TRISTAN GRATIER.

**15.3** *Préavis N° 2005/12*: Ecole et Centre de vie infantine de la Bourdonnette. Assainissement complet des bâtiments. Construction d'une nouvelle salle polyvalente et d'un couvert pour l'école. Augmentation de la capacité d'accueil du Centre de vie infantine. Création d'un nouvel Apems. Demande de crédit d'ouvrage. (EJE, Trx, SSE). ANDRÉ MACH.

**12.4** *Préavis N° 2005/13*: Fondation du Théâtre municipal pour l'art musical, lyrique et chorégraphique. Fondation pour l'art dramatique. Fondation Béjart Ballet Lausanne. Fondation de l'Orchestre de chambre de Lausanne. Fondation du Centre d'art scénique contemporain (Arsenic). Modification des statuts des cinq fondations. (CSP). DINO VENEZIA.

**12.4** *Préavis N° 2005/14*: Règlement communal relatif à l'octroi d'une concession pour exécuter des installations d'eau et de gaz. (Trx, SI). SYLVIE FAVRE.

**12.4** *Préavis N° 2005/15*: Constitution de la société d'exploitation du site éolien de Collonges (VS). Participation au capital actions et octroi d'un cautionnement. (SI). MARC VUILLEUMIER.

**12.4** *Préavis N° 2005/16*: Politique communale à l'égard des migrants en situation irrégulière vivant à Lausanne. Demande d'un crédit spécial destiné à subventionner deux institutions contribuant à résoudre une partie de leurs difficultés. (SSE). MONIQUE COSANDEY.

## II. INTERPELLATIONS

**8.4.03** *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5°/03). DISCUSSION.

**27.1.04** *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «La nouvelle Loi sur l'information: quelles conséquences pour les habitants de Lausanne?» (19°/04). DISCUSSION.

**30.3.04** *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2°/04). DISCUSSION.

**8.12** *Interpellation de Mme Evelyne Knecht* au sujet des pétitions en suspens. (15°). DISCUSSION.

**25.1** *Interpellation de M. Jacques Ballenegger* concernant les risques encourus par certains services publics en cas de privatisation. (16°). DISCUSSION.

**1.3** *Interpellation de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Passage pour les piétons de la route du Châtelard: une bonne idée et des dangers». (18°). DISCUSSION.

**1.3** *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «Est-ce que la nouvelle répartition des charges Confédération-Cantons sera un gouffre à millions pour la Ville de Lausanne?» (18°). DISCUSSION.

**1.3** *Interpellation de M. Marc Dunant*: «Internet par le câble: quelle politique tarifaire?» (18°). DISCUSSION.

**1.3** *Interpellation de Mme Claire Attinger Doepper*: «Chaque bouteille en PET compte-t-elle vraiment?» (18°). DISCUSSION.

**1.3** *Interpellation de Mme Elisabeth Müller* au sujet de l'agrandissement du collège de Villamont. (18°). DISCUSSION.

**15.3** *Interpellation de la Commission permanente de gestion, par son président M. Marc-Olivier Buffat*: «Quelle réponse municipale pour le problème du mobbing au sein de l'Administration communale?» (19°). DISCUSSION.

**15.3** *Interpellation de Mme Adèle Thorens*: «Lausanne sans OGM!» (19°). DISCUSSION.

**15.3** *Interpellation de Mme Mireille Cornaz* sur les lotos à Lausanne. (19°). DISCUSSION.

# Séance

du mardi 12 avril 2005, première partie

**Membres absents excusés:** M. Eric Blanc, M. Jacques Bonvin, M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs, M<sup>me</sup> Diane Gilliard, M. Jean Mpoy, M. Thi Nguyen.

**Membres absents non excusés:** M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann, M<sup>me</sup> Aline Gabus, M. André Mach, M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron, M<sup>me</sup> Adèle Thorens.

Membres présents	89
Membres absents excusés	6
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 h 00, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

**Le président:** – Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'assemblée étant en nombre, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir la 20<sup>e</sup> séance de notre Conseil, en implorant la bénédiction du Seigneur sur nos travaux.

## Retard de M. Oscar Tosato, conseiller municipal

**M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal:** – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, une communication de M. Tosato, qui rejoindra notre assemblée avec un léger retard.

## Pétition du Centre de rencontre et d'animation des Faverges et consorts (318 signatures) pour l'éclairage du chemin de Bonne-Espérance du N° 24 au N° 41<sup>1</sup>

### Retrait

Message d'origine  
De: Centre de Rencontre et d'Animation des Faverges [mailto:info@faverges.ch]  
Date: mar. 22.03.2005 13:54  
A: Hammer Daniel  
Cc:  
Objet: Pétition éclairage Ch. Bonne-Espérance: réponse à votre courrier du 18.03.05

Lausanne, le 22 mars 2005

<sup>1</sup>BCC 2004-2005, T. II (N° 12/I), pp. 184 ss.

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 18 mars concernant notre pétition «Pour l'éclairage du ch. de Bonne-Espérance 24-41» et nous vous en remercions.

Nous renonçons à poursuivre la démarche amorcée par cette pétition car notre demande a été satisfaite le 18 novembre 2004 grâce à la réactivité de M<sup>me</sup> Eliane Rey, directrice des Services industriels qui a fait poser un éclairage provisoire sur le tronçon concerné.

Cet éclairage sera remplacé par un éclairage définitif lors de la construction de nouveaux immeubles sur la parcelle des Nos 30 à 36.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous transmettons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pour l'Association Faverges  
Christine Bouquet  
animatrice socioculturelle

Monsieur,

Je vous confirme qu'il s'agit bien d'un retrait de la pétition. Veuillez recevoir mes meilleures salutations.

Pour l'Association Faverges  
Pascal Beaujouan  
animateur socioculturel

## Commission permanente des finances Organisation pour 2005

### Communication

Lausanne, le 15 mars 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de ses séances plénières des 21 janvier et 9 mars 2005, la Commission permanente des finances s'est constituée comme suit pour 2005:

Président: M. Denis PACHE, VDC  
1<sup>re</sup> vice-présidente: M<sup>me</sup> Diane GILLIARD, POP  
2<sup>e</sup> vice-président: M. Claude BONNARD, Les Verts  
Secrétaire: M. William THONNEY

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

M. Denis PACHE, VDC  
M<sup>me</sup> Diane GILLIARD, POP  
M. Claude BONNARD, Les Verts

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Fabrice GHELFI, socialiste  
M<sup>me</sup> Marie-Josée GILLIOZ, radicale

## CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

M. Jacques BONVIN, Les Verts  
M. Philippe MARTIN, radical

## TRAVAUX

M. Bernard ZAHND, radical  
M. Marc DUNANT, socialiste

## ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

M. Marc VUILLEUMIER, POP  
M<sup>me</sup> Isabelle TRUAN, libérale

## SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

M. Jean-Charles BETTENS, socialiste  
M. Dino VENEZIA, libéral

## SERVICES INDUSTRIELS

M. Jean MEYLAN, socialiste  
M. Jean-Louis BLANC, radical

La **délégation aux affaires immobilières** est composée de MM. Claude BONNARD, Fabrice GHELFI et Bernard ZAHND.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Daniel Hammer  
Secrétaire du Conseil communal

**Pétition de M<sup>me</sup> Diane Stiner et consorts en faveur du maintien de la zone actuellement autorisée aux chiens dans les ruines romaines de Vidy<sup>2</sup>**

*Communication*

Lausanne, le 16 mars 2005

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cette pétition du 5 mars 2003, munie de 2960 signatures, a été renvoyée à la Municipalité le 11 novembre 2003. Elle souhaite le maintien de la zone autorisée aux chiens dans les ruines romaines de Vidy.

Dans le cadre de l'étude menée pour l'amélioration de l'intégration des chiens à Lausanne et après avoir pris connais-

sance des attentes des utilisateurs, souvent contradictoires, les mesures suivantes ont été mises en place :

- Compte tenu de l'usage des ruines romaines comme zone de jeux éducative pour des activités culturelles d'enfants, dans le cadre d'ateliers pédagogiques notamment, la présence de canidés est incompatible pour des raisons d'hygiène. Les chiens y sont donc interdits pendant la belle saison. En revanche, en période hivernale, les chiens peuvent s'y ébattre librement.
- Une zone de dimensions généreuses et sécurisée par un treillis spécifique a en outre été instituée à proximité, dans le giratoire de la Maladière; elle est utilisable toute l'année.
- De plus, une nouveauté est à relever, puisqu'une grande portion du littoral est désormais accessible aux chiens toute l'année et leur permet de se baigner.
- Une signalisation adaptée à ces différentes zones a très récemment été installée.

Nous vous remercions de prendre acte de la réponse apportée à la pétition de M<sup>me</sup> Diane Stiner et consorts et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	François Pasche

**Zone sportive de Vidy – Stade Pierre-de-Coubertin – Carré d'éducation physique – Demande d'ouverture d'un compte d'attente pour l'étude de la création d'un « bowl » pour la pratique du skateboard**

*Communication*

Lausanne, le 22 mars 2005

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 18 novembre 2004, la Municipalité a pris la décision d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 80'000.– pour l'étude de la création d'un « bowl » pour la pratique du skateboard. Le montant de ce compte d'attente sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera ultérieurement soumis à votre Conseil.

Conformément à l'article 97 bis du Règlement du Conseil communal, cette décision a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances, qui, le 21 janvier 2005, a donné un préavis favorable.

Vous remerciant par avance de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer,

<sup>2</sup>BCC 2003, T. I, p. 247; T. II, pp. 430 ss.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz  
Le secrétaire: François Pasche

### **Immeuble rue Curtat 14 à Lausanne Rénovation complète**

#### *Communication*

Lausanne, le 30 mars 2005

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Après avoir constaté la vétusté des immeubles sis à la rue Curtat, propriété de la Ville de Lausanne, une discussion sur le devenir des bâtiments a été ouverte en 1981 et de multiples projets ont été élaborés. Etant donné qu'aucune solution n'a été trouvée à ce jour, seul un entretien minimal a été effectué sur les bâtiments.

En juillet 1987, les architectes Serge Wintsch et Pierre Gasparini, de l'Atelier Cité, sont lauréats d'un concours pour le réaménagement du quartier. Mais les oppositions des habitants contre ce projet amènent la Municipalité à tout arrêter. Il faut relever que, dans le projet du concours, le bâtiment de la rue Curtat 14 était déjà considéré comme un immeuble susceptible d'être rénové et non démolé.

Le bâtiment de la rue Curtat 14 est situé sur une parcelle qui a peu évolué depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Ce bâtiment, attesté en 1630, est passé en de nombreuses mains, notamment de plusieurs «Ministres du Saint-Evangile». La Ville de Lausanne l'achète en 1898 d'une société anonyme en liquidation. Durant tout le XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs locataires vivent dans les petits appartements qui ne bénéficient que d'un entretien minimal, comme l'indiquent les dossiers de l'époque.

L'état général du bâtiment est mauvais et il convient de le rénover entièrement, aussi bien ses structures que ses installations techniques. Le caractère historique de la bâtisse impose d'en respecter parfaitement l'aspect. Par ailleurs, la Municipalité entend remplacer certains locaux commerciaux par des logements.

En vue de l'obtention du crédit d'ouvrage et de mener à bien cette opération, un architecte et des mandataires spécialisés doivent être mandatés pour l'élaboration d'un dossier.

Le déroulement des opérations est prévu comme suit:

- Mise à jour de l'étude: avril 2005
- Mise à l'enquête: juillet 2005

- Soumissions: août 2005
- Dépôt du préavis: octobre 2005
- Obtention du crédit d'ouvrage: janvier 2006
- Début des travaux: mai 2006
- Fin de l'opération: printemps 2007

Afin de régler les premiers frais d'honoraires en vue d'établir un dossier complet, la Municipalité, dans sa séance du 3 février 2005, a décidé d'ouvrir un compte d'attente à hauteur de Fr. 270'000.-. Celui-ci sera balancé ultérieurement par le crédit d'ouvrage qui sera demandé au Conseil communal par voie de préavis. Ce projet figure au Plan des investissements pour un montant de Fr. 1'800'000.-. En l'état actuel des études, le coût de l'opération de rénovation complète est estimé à Fr. 1'750'000.-.

Conformément à l'article 97 du Règlement de votre Conseil, cette ouverture d'un compte d'attente a été préalablement soumise à votre Commission des finances qui l'a préavisé favorablement en date du 9 mars 2005.

En vous remerciant de prendre note de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz  
Le secrétaire: François Pasche

### **Embauche temporaire d'étudiants**

*Question (N° 26) de M. Jacques Pernet*

*Par cette question, j'aimerais demander à la Municipalité quelle est sa politique d'embauche temporaire d'étudiants, que ce soit:*

- pendant les vacances pour combler des «pointes» ou pallier les vacances de titulaires;
- pour des périodes régulières de courtes durées;
- pour des travaux purement saisonniers;
- etc.

*En effet, il s'avère qu'il est plus avantageux de faire appel à des personnes temporaires pour certaines petites tâches régulières ou pour combler des pointes momentanées plutôt que de «mensualiser» des employé(e)s ou de charger ces derniers par des «heures supplémentaires chroniques», plus coûteuses que l'emploi d'étudiants, sans compter le stress que lesdites heures supplémentaires occasionnent!*

*De plus, beaucoup d'étudiants doivent travailler soit pour assurer leur minimum existentiel, soit pour acquérir du matériel nécessaire à leurs études (informatique, livres, etc.), etc.*

*Engager des étudiants temporairement est non seulement favorable pour les deux parties, mais relève à mon sens du devoir civique des collectivités publiques.*

### Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 4 avril 2005

Des travaux ponctuels peuvent être confiés à des personnes auxiliaires, étudiantes ou non. Payées à l'heure, ces personnes ne se voient pas demander si elles suivent une formation supérieure. Il s'agit de travaux de déneigement en hiver, de gardiennage de piscines l'été notamment.

La masse salariale versée pour l'ensemble de ces personnes en 2004 s'est élevée à Fr. 9'720'000.–, qui ne sont pas recensées individuellement.

En ce qui concerne les étudiants proprement dits, c'est au sein de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (DEJE) qu'ils sont exclusivement engagés.

Ainsi en 2004, pour les grands nettoyages, la DEJE a employé:

- 180 jeunes âgés de 17 à 20 ans, payés soit Fr. 17.45, soit Fr. 19.50 de l'heure pour un total de Fr. 246'112.30;
  - 279 personnes âgées de 21 à 25 ans, payées au salaire horaire de Fr. 23.10, pour un total de Fr. 192'526.95;
- soit au total 459 jeunes pour un montant de Fr. 438'639.25.

Il convient encore d'ajouter 88 surveillants d'études âgés de 18 à 25 ans, qui, en 2004, ont accompli 2160 heures pour un montant de Fr. 75'600.–.

On doit ainsi reconnaître que la Municipalité joue pleinement son rôle dans l'embauche temporaire d'étudiants puisque ce ne sont pas moins de 547 personnes qui ont été engagées en 2004, pour une dépense de Fr. 514'240.– en chiffres arrondis.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	François Pasche

### Motion de M. Jacques Pernet demandant une information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise

*Dépôt*

Lausanne, le 9 avril 2005

(Signé) *Jacques Pernet*

### Motion de M. Alain Bron pour l'application du «Principe de Genève» par la Ville de Lausanne

*Dépôt*

Lausanne, le 12 avril 2005

(Signé) *Alain Bron*

### Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts au sujet de la présence des toxicomanes à la rue Neuve

*Dépôt*

Lausanne, le 12 avril 2005

(Signé) *Françoise Longchamp et consorts* (4 cosignataires)

### Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Andrea Eggli et consorts: «Un café-féminité sans autorisation à Lausanne?»

*Dépôt*

Lausanne, le 12 avril 2005

(Signé) *Andrea Eggli et consorts* (4 cosignataires)

### Interpellation de M. Marc Dunant: «Réseau 08: une ligne 3 tronquée?! Desserte de la Pontaise et de Bellevaux depuis la gare CFF»

*Dépôt*

Lausanne, le 6 avril 2005

(Signé) *Marc Dunant*

### Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts: «Théâtre des Roseaux: état de la situation»

*Dépôt*

Lausanne, le 12 avril 2005

(Signé) *Françoise Longchamp et consorts* (5 cosignataires)

**Le président:** – Oui, Madame Eggli?

**M<sup>me</sup> Andrea Eggli (POP):** – Monsieur le Président, l'interpellation «Un café-féminité sans autorisation à Lausanne?» était un dépôt urgent.

**Le président:** – Oui, cela a été dit, Madame! Je passe aux questions orales.

## Questions orales

### Question

**M. Dino Venezia (Lib.):** – Avant de poser ma question, je crois utile de faire une déclaration d'intérêts, peut-être assez longue. J'aimerais les préciser, de façon à ce que je n'aie pas à les répéter chaque fois que je monte à la tribune. En effet, depuis que j'ai renoncé à toute fonction dans le football, l'un des sujets précédents de mes déclarations d'intérêts, j'ai accru mes activités dans les milieux économiques. C'est ainsi que je suis devenu, en quelque sorte, M. Arts & Métiers du canton de Vaud, ce qui me vaut de présider la Chambre vaudoise des arts et métiers. Cette fonction m'implique dans un certain nombre d'organismes et de comités. Je fais donc partie des Comités de la Fédération patronale vaudoise et du Centre patronal. Je siège à l'Union lémanique des arts et métiers, à la Chambre suisse des arts et métiers, ainsi qu'au Comité directeur de l'Union suisse des arts et métiers. Voilà pour ces déclarations d'intérêts. Retenez-les peut-être, afin de m'éviter de vous imposer leur répétition.

Ma question concerne la campagne actuelle sur les hausses d'impôts – dont je suis en grande partie la cible, pour reprendre l'expression officielle – et son financement: la Ville de Lausanne finance-t-elle le comité de soutien au «oui» à ces hausses d'impôts? Et, le cas échéant, pour quel montant et dans quel poste budgétaire?

### Réponse de la Municipalité

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – La votation du 17 avril se caractérise par des répercussions non seulement pour le Canton, mais également pour les Communes. En effet, deux de ses objets sur quatre ont un impact sur les recettes communales: celui sur les droits immobiliers et celui sur les capitaux d'épargne. Les deux autres n'ont un effet que pour le Canton.

Ensuite, la doctrine fournie aux Communes lors des votations sur la péréquation intercommunale en 2000 par M. le conseiller d'Etat Claude Ruey indique clairement que lorsque les Communes sont directement concernées par un objet – il faut entendre financièrement concernées – elles ont le droit de défendre leurs intérêts.

Dans le dossier en question, il y a donc tout d'abord la faculté d'agir au sens de la législation communiquée par M. le conseiller d'Etat Claude Ruey. D'autant plus que le Canton, à de nombreuses reprises, a laissé entendre que tout ce qu'il n'obtiendrait pas par une participation équitable des contribuables les plus favorisés serait en priorité reporté sur les Communes par des transferts de charges ou par le biais d'une recette au Canton. Les Communes vaudoises sont donc doublement concernées par le sujet.

Nous vous rappelons qu'antérieurement la Municipalité est déjà intervenue financièrement, notamment dans le débat sur la libéralisation du marché de l'électricité et dans celui sur la péréquation intercommunale. Concernant l'objet en question, je remarque que les moyens engagés en faveur du «4 x non» sont de cinq à dix fois plus importants que ceux consacrés à la défense desdits sujets. Il n'y a donc pas disproportion – pour reprendre le jugement du Tribunal fédéral datant de nombreuses années – entre les moyens qui proviendraient éventuellement de collectivités publiques et ceux investis dans une campagne qui, pour ceux qui la suivent, est essentiellement consacrée à un vomit sur les diverses activités publiques de l'Etat, puisque peu d'arguments, mais beaucoup de ressentiments la caractérisent.

La Municipalité est donc doublement légitimée pour agir. Je précise, pour les adeptes des déclarations du secrétaire du comité pour le «4 x oui», que lorsque la Municipalité pense devoir agir, elle n'attend pas qu'on prenne contact avec elle. Nous avons estimé la situation, ainsi que nous le faisons souvent, et sommes restés dans le cadre de nos compétences financières qui, comme vous le savez, sont limitées à Fr. 100'000.–. En fonction de l'intérêt de la Commune et d'un minimum d'équilibre dans l'information du citoyen, la campagne étant objectivement déjà fortement disproportionnée quant aux moyens, nous avons décidé de participer à la campagne en question pour un montant de Fr. 45'000.–, porté au poste 1100.319, Frais généraux du Secrétariat municipal. Ce sont toujours les postes 319 qui peuvent comporter ce genre de dépenses. A l'époque, le poste correspondant du Service de l'électricité avait été sollicité pour la campagne contre la libéralisation du marché de l'électricité. Je pense avoir ainsi répondu à M. Venezia.

### Motion d'ordre

**M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.):** – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Ce matin, les frères Mekic ont été renvoyés de force. Ils faisaient partie des «523». Une manifestation de soutien à ces deux personnes et de condamnation ferme des mesures de contrainte se déroule depuis 18 h à Saint-François. Le Parti socialiste demande par motion d'ordre un début de séance reporté à 19 h.

**Le président:** – Cette motion d'ordre est-elle soutenue par cinq personnes? C'est le cas. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Je vous fais voter.

Celles et ceux qui acceptent cette motion d'ordre sont priés de lever la main. Veuillez compter, Messieurs les Scrutateurs. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par 40 voix contre, 37 voix pour, vous avez refusé cette motion d'ordre. Nous pouvons poursuivre nos travaux.

**M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.):** – Nous demandons l'appel nominal, Monsieur le Président. (*Brouhaha.*)

**Le président:** – Cinq personnes soutiennent-elles cette requête? C'est le cas. Nous procédons donc à l'appel nominal. Celles et ceux qui sont pour la motion d'ordre votent «oui», celles et ceux qui sont contre votent «non», ou manifestent leur abstention. Monsieur le Secrétaire, vous avez la parole.

#### *Appel nominal*

**Oui:** Alvarez Henry Caroline, Attinger Doepper Claire, Bonnard Claude, Bourquin Jean-Christophe, Bron Alain, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Christin Céline, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Dunant Marc, Egli Andrea, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Hottinger Julian Thomas, Hubler Alain, Julita Caroline, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Mivelaz Philippe, Payot Pierre, Pellaton Berthold, Peters Solange, Philippoz Roland, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Salzman Yvan, Santschi Pierre, Schneider Gianni John, Serathiuk Nelson, Uffer Filip, Verdon Antoine, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali.

**Non:** Abbet Raphaël, Aigroz Dominique, Ansermet Eddy, Bébox Jean-Pierre, Bertona Graziella, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Dalèves Pierre, Dentan Josianne, Fiora-Guttman Martine, Gerhardt André, Gillard Nicolas, Gillioz Marie-Josée, Graf Albert, Gratier Tristan, Grin Nicole, Jacquat Philippe, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Maier Christina, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Müller Elisabeth, Pache Denis, Péclard Daniel, Peiry-Klunge Florence, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Schaller Graziella, Segura Serge, Venezia Dino, Zahnd Bernard.

**Abstentions:** Ballenegger Jacques, Bettens Jean-Charles, Ostermann Roland, Schlachter Thomas, Tauxe-Jan Michelle.

**Le président:** – Par 41 voix contre, 40 voix pour et 5 abstentions, vous avez refusé cette motion d'ordre. Nous poursuivons donc nos travaux.

#### *Question*

**M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts):** – Ma question s'adresse probablement à M. le directeur des Travaux, peut-être éga-

lement aux membres de la Municipalité – assez nombreux – qui font partie des organes dirigeants des tl. Les usagers du TsoL éprouvent en ce moment de grandes difficultés de déplacement à la gare du Flon. Un énorme goulet d'étranglement se situe au sommet de la ligne de la Ficelle et de la petite navette entre la gare et le centre. Aux heures de pointe, les passagers ont vraiment de très grandes difficultés à passer de la Ficelle au TsoL en particulier, ou inversement. Ma question: serait-il possible qu'une information un peu ciblée indique que l'on peut passer par la rue? Et serait-il possible de faciliter cette solution, éventuellement par des passages pour piétons supplémentaires vers la place de l'Europe, pour éviter que tout le monde se précipite sur cette étroite passerelle en bois?

#### *Réponse de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:**

– Je n'ai pas connaissance de ce qu'affirme M. le conseiller Pidoux. Je prends note de la question. Je peux toutefois vous préciser que la fameuse passerelle en bois qui relie le m1, de sa voie est vers l'ouest, va être modifiée le week-end prochain. Un mouvement permanent des flux est engendré par les travaux. Cette mixité travaux et transfert des passagers entre le m1 et le m2 pose quelques soucis de circulation piétonnière, plus particulièrement en période de pointe. Nous allons informer les tl, afin que d'autres passages soient signalés, sachant toutefois que les autres passages pour piétons sont aussi relativement étroits. Il faudra cependant un peu «vivre avec» pour des raisons de sécurité. On va néanmoins suivre vos recommandations, Monsieur Pidoux.

#### *Question*

**M. Roger Cosandey (Soc.):** – Ma question s'adresse vraisemblablement à M. le syndic. Il y a quelque temps, j'ai appris que dans certains bâtiments de l'Administration publique, en particulier à Chauderon, il n'y avait plus d'accueil assuré à l'entrée de l'immeuble. Autrefois, il était toujours possible et pratique de pouvoir demander des renseignements à la personne qui s'y trouvait. Ne pas pouvoir le faire pose pour certains des problèmes d'accessibilité relativement importants. Je pense en particulier aux personnes qui ne sont pas en mesure de lire les indications éventuellement placées à l'entrée du bâtiment, ou à celles qui auraient peut-être besoin d'un petit coup de main pour accéder aux ascenseurs. Personnellement, quand j'y vais, je constate que lorsqu'on appelle l'un des ascenseurs, n'importe lequel peut arriver et il n'est pas forcément facile de savoir lequel emprunter. La présence d'une personne peut donc être extrêmement utile et même importante. J'aimerais savoir si cette nouvelle réglementation est définitive, si tous les bâtiments publics seront à l'avenir dépourvus de personnel d'accueil susceptible de donner des informations. Pourrait-on éventuellement surseoir à cette décision et replacer des personnes aptes à renseigner à l'entrée des bâtiments de l'Administration publique?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Depuis une petite année déjà, le remplacement de la personne chargée de l'accueil à Beau-Séjour – je ne me trompe pas de question, Monsieur Cosandey, mais j'explique la problématique – a fait l'objet d'une analyse. Constatant d'une part que la durée de ce service n'était pas aussi longue que la totalité des heures d'ouverture des bureaux – ce qui s'avérait impossible avec un horaire de 40 heures – et d'autre part que cette prestation était finalement peu utilisée, la Municipalité a décidé de ne pas remplacer la personne assurant l'accueil à Beau-Séjour. Ensuite est intervenu Prestations 2004 et par similarité, nous avons également décidé, partant des mêmes considérations d'ailleurs, de renoncer au poste d'accueil de Chauderon.

Concernant l'accueil en général, lorsque le nouveau bâtiment de l'Administration communale entrera en fonction en 2007, nous aurons alors un site Chauderon complet, englobant le bâtiment du bas et celui du haut. A cette occasion, nous allons transférer une partie de la fonction d'accueil et d'information au public de l'Hôtel de Ville à Chauderon, en un lieu qu'il faudra encore déterminer, l'autre partie du personnel restant vraisemblablement à l'Hôtel de Ville. Voilà quelle va être l'évolution de ce dossier.

Il est vrai, Monsieur Cosandey, que les personnes que vous décrivez peuvent éprouver quelques problèmes. Mais je pense qu'elles trouvent généralement toujours quelqu'un pour les aider, car pas mal de gens passent à cet endroit. De manière globale, le raisonnement voulait que dans ce contexte et alors que certains sacrifices étaient à faire, on pouvait objectivement se passer de cette prestation.

En revanche, dans le nouveau supercentre administratif et le nouveau bâtiment de Chauderon, une fonction élargie d'accueil sera intégrée.

*Question*

**M. Daniel Péclard (VDC) :** – La question que je vais poser paraît avoir une relation avec la motion d'ordre sur laquelle nous venons de voter, mais ce n'est pas du tout le cas. J'ai appris la tenue de cette manifestation par l'intervention de M<sup>me</sup> Attinger. Je l'ignorais.

D'abord, en préliminaire: lors des manifestations liées à l'entrée en guerre contre l'Irak, on a eu droit à des manifestations de gymnasiens et collégiens, qui ont souvent perturbé les transports publics l'après-midi. Il y en a eu d'autres. Le 16 mars, je me trouvais à la gare à 17 h 20 et les transports publics ont à nouveau été perturbés. Beaucoup de voyageurs arrivant de la gare CFF attendaient les bus. Il y avait deux trolleys N° 1 avec remorque bondés, un N° 5 aussi. Nous avons été stoppés à Saint-François par une manifestation du syndicat SUD – je l'ai lu sur une pancarte.

Loin de moi l'idée de contester le droit aux manifestants de manifester. Je peux peut-être comprendre qu'en bloquant

les transports publics, ils multiplient l'impact de leurs revendications par un facteur  $x$ . Toutefois, compte tenu de la topographie de Lausanne qui fait que sauf trois lignes, toutes les autres passent par l'axe Saint-François–Bel-Air et que certaines encore partent de Montbenon pour aussi traverser Saint-François, j'estime que la liberté des manifestants s'arrête où commence celle des usagers des transports publics.

**Le président :** – Pouvez-vous poser votre question, s'il vous plaît?

**M. Daniel Péclard (VDC) :** – Je trouve anormal que des milliers de personnes soient gênées parce que des manifestations bloquent les transports publics. Je pose ma question à la directrice de la Sécurité publique et, par son intermédiaire, éventuellement à la Municipalité: quelle est la réglementation qu'elle applique et ne peut-elle pas prendre des mesures contre cet état de fait?

*Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique :** – Si je comprends bien, la question est de savoir comment, lorsqu'une demande d'autorisation de manifestation a été déposée, la Sécurité publique gère le dossier? En principe, mais ce n'est pas toujours le cas, les autorisations sont accordées, car la liberté de manifester existe. On tente cependant toujours de se concerter avec les organisateurs sur le parcours autorisé. Comme vous le savez, certains itinéraires sont pour nous impossibles – centre-ville, Saint-François – car ils perturbent tout le nœud des transports publics. On fait en sorte de les refuser et l'on s'entend avec les organisateurs pour les diriger sur un autre parcours. Voilà comment l'on gère généralement les manifestations.

En principe, cela se passe bien. Mais parfois, les choses se passent moins bien. Je ne sais à quelle manifestation vous faites allusion, je ne parviens pas à me souvenir de laquelle il s'agissait ce 16 mars... La dernière en date était celle de samedi, une manifestation bon enfant, habituelle. Il ne s'est rien passé de très spécial au niveau des transports publics. J'espère avoir répondu à votre question.

*Question*

**M. Antoine Verdon (Les Verts) :** – Ma question s'adresse à M. le directeur des Travaux. La presse s'est récemment faite l'écho de l'introduction d'une carte de légitimation Mobilis dont les usagers des parkings-relais doivent désormais se munir et être à même de présenter en cas de contrôle, en même temps que leur titre de transport, faute de quoi ce dernier n'est pas considéré comme valable. Dès lors, ma question est la suivante: pourquoi une telle mesure a-t-elle été prise? Est-ce que des abus ont été constatés? Sinon, pourquoi compliquer inutilement la vie des usagers?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Je n'ai pas de réponse sûre à cette question. Il faudra que je me renseigne. Je peux en donner une probable. Nous sommes passés au régime de la communauté tarifaire. Auparavant, nous avions pour ces parkings un système géré selon le principe usuel des tl. J'imagine que l'introduction de la communauté tarifaire implique que l'on ait des documents compatibles avec ce régime. Mais une réponse plus précise sera communiquée à M. Verdon lorsque j'aurai vérifié les faits.

*Question*

**M<sup>me</sup> Mireille Cornaz (Hors groupe) :** – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Cohen-Dumani, s'agissant des cimetières. Les gens que l'on enterre ont droit à une stèle, qu'ils paient, avec leur nom, leurs dates de naissance et de décès. Concernant les cendres que l'on met au Jardin du Souvenir, pourquoi n'y a-t-il pas de panneaux ou de stèles portant les noms de ceux qui y reposent ?

*Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement :** – Je me permets de vous répondre, car le Service des parcs et promenades est effectivement responsable du cimetière. Le Jardin du Souvenir est en principe destiné à accueillir des cendres anonymes, donc sans indication de noms. Si l'on souhaite voir figurer le nom du défunt, on peut déposer ses cendres dans une autre partie du cimetière.

Aujourd'hui cependant, nous sommes confrontés à une évolution de pratique. Autrefois, lorsque les gens déposaient les cendres de leurs proches disparus dans le Jardin du Souvenir, ils ne souhaitaient souvent même pas assister à la cérémonie. On procédait vraiment dans un anonymat complet. Depuis quelques années, nous constatons que les cérémonies de dépose des cendres se font de plus en plus en présence de la famille ou des proches. C'est la raison pour laquelle le Jardin du Souvenir va être transformé de manière assez importante. Il sera plus adéquat pour permettre d'assister à une cérémonie de dépose des cendres. Cet endroit n'est pas très accueillant et nous avons enregistré un certain nombre de critiques à son sujet au cours de ces dernières années.

Les travaux vont débuter le mois prochain, je crois, ou à mi-juin. Ils se poursuivront jusqu'à mi ou fin juillet. Durant cette période, le dépôt des cendres ne sera donc pas possible. Elles seront conservées jusqu'à ce qu'une cérémonie puisse avoir lieu en présence de proches. Lorsque ceux-ci ne souhaitent pas y assister, l'Administration procédera comme d'habitude, effectuant ces dépôts au fur et à mesure qu'ils parviennent.

Le principe initial du Jardin du Souvenir répond au désir d'anonymat de certaines personnes. Une autre possibilité

existe pour les dépôts de cendres avec les noms des défunts.

*Question*

**M. Jacques Pernet (Rad.) :** – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement. Elle concerne les chiens et le parc Mon-Repos. J'aimerais savoir quel sera l'avenir de la partie nord du parc, étant entendu que jusqu'à présent, la partie sud était «chiens en laisse» et au nord de l'avenue du Tribunal-Fédéral, le paradis des chiens en liberté. Quelles sont les nouvelles stratégies et tactiques de la Municipalité en la matière ?

*Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement :** – Je ne peux pas répondre à M. Pernet sur-le-champ et lui dire qu'à tel endroit du parc Mon-Repos, c'est «chiens en laisse», à tel autre «chiens libres», ou encore «chiens interdits». Il comprendra bien que je ne connaisse pas par cœur toutes les zones. Je le renvoie aux plans figurant sur le site internet de la Ville.

Il ne s'agit ni de stratégie, ni de sombres machinations municipales, mais de décisions prises par la Municipalité au printemps 2004, suite à un long processus de discussions, de tentatives de trouver un accord avec les différents représentants des intérêts des chiens. Ce qui a été long, difficile. C'est peut-être directement ou inversement proportionnel, chacun choisira, à l'importance du dossier, le dossier qui nous a pris le plus de temps au cours de cette législature. Nous sommes parvenus à des compromis : nous avons parfois accepté les propositions faites et certaines fois, nous les avons refusées. Maintenant intervient une certaine levée de boucliers des personnes qui ont participé à la commission sur les quelques sites où nous ne leur avons pas donné satisfaction. Mais les règles du jeu font que nous sommes arrivés à des compromis. Et les compromis ne satisfont souvent aucune des deux parties.

Le plan précisant les différentes zones a été publié dans un encart de *24 heures* qui traitait de Jardins 2004, fin mai ou début juin de l'année dernière je crois. Mais nous avons aussi inséré ce plan sur le site internet de la Ville. Vous pourrez donc y trouver exactement les informations qui vous intéressent. Il est vrai que la partie sud du parc est réservée aux gens, pour des raisons que comprendront ceux qui se sont promenés un dimanche à Mon-Repos quand il faisait encore beau et chaud ces derniers jours : beaucoup de personnes pique-niquent et jouent sur les pelouses. En revanche, nous avons défini un certain nombre de zones «chiens libres». Celle dont je me souviens se situe devant l'Orangerie, ainsi qu'en bordure de l'avenue du Tribunal-Fédéral. Vision des différentes zones et explications figurent sur le site internet de la Ville. S'il vous reste encore des doutes, je vous laisse le soin de reprendre contact avec moi.

### Question

**M<sup>me</sup> Isabelle Truan (Lib.):** – Je me réfère à l’annonce faite dans les journaux concernant l’installation d’une couverture hivernale amovible sur le bassin de natation de la piscine de Bellerive. Le groupe libéral est très satisfait d’avoir été entendu par la Municipalité sur sa proposition faite en commission lors du préavis sur la réfection de Bellerive-plage. Cette couverture, qui permet l’ouverture de la piscine toute l’année, rentabilise les travaux envisagés et l’exploitation de Bellerive. Elle élargit aussi les offres en matière de bassins à Lausanne.

Ma question concerne la motion que le groupe libéral a déposée pour la construction d’une piscine olympique couverte, qui n’a toujours pas reçu réponse<sup>3</sup>. Comme vous le relevez à juste titre, la piscine de Bellerive ne réunit pas les conditions d’un bassin de 50 m. Pouvez-vous dès lors nous dire si cette démarche remet en question le projet de construction d’une piscine réglementaire, permettant l’organisation des manifestations olympiques qui lui sont propres ?

### Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine:** – Je précise tout d’abord que le bassin de Bellerive est réglementaire. Contrairement à ce qui se dit, nous avons fait les vérifications d’usage: il a bel et bien 50 m.

Le problème est que nous n’avons pas deux projets en concurrence, mais deux projets de nature complètement différente. L’un, de l’ordre de Fr. 4 millions, réalisable très rapidement. L’autre, de l’ordre de Fr. 35 millions, voire 40, sur un terrain qui n’existe pas pour le moment, aucune solution réaliste n’étant dès lors envisagée et envisageable. Lausanne Région a pris la position suivante: tout de suite la piscine de Bellerive, puisque le besoin en est avéré. Et à moyen ou long terme, quand Lausanne Région disposera des moyens, quand le terrain disponible permettra de construire cette piscine, eh bien, peut-être qu’à ce moment-là, on passera à la réalisation de Fr. 35 à 40 millions! Je pense qu’il faut laisser quelque chose à faire pour nos successeurs...

### Organisation de la séance

**Le président:** – Etant donné qu’il n’y a plus de question orale, je vais procéder ce soir de la manière suivante: en première partie de séance, nous suivrons l’ordre du jour, soit les points 2 à 9. En seconde partie, vers 20 h 30, je prendrai les interpellations urgentes, en commençant par celle concernant la municipale de la Sécurité publique, M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, qui doit s’absenter en fin de séance. Après les cinq interpellations urgentes et si nous en avons encore le temps, je reviendrai à l’ordre du jour.

<sup>3</sup>BCC 2003, T. I, pp. 824 ss.

### Motion de M<sup>mes</sup> Andrea Eggli et Diane Gilliard pour la municipalisation de quelques services postaux<sup>4</sup>

#### Rapport

Membres de la commission: M<sup>me</sup> Graziella Bertona, rapportrice, M. Gérard Chappuis, M. Roger Cosandey, M<sup>me</sup> Sylvie Freymond, M. Albert Graf, M. Philippe Martin, M<sup>me</sup> Myriam Maurer-Savary, M. Bernard Zahnd.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

#### Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Graziella Bertona (Lib.), rapportrice:

– Réunis en séance le 19 mai 2004, en la salle des commissions de l’Hôtel de Ville, les membres de votre Conseil étaient M<sup>mes</sup> Sylvie Freymond (remplaçant M. Jean-Yves Pidoux) et Myriam Maurer-Savary, ainsi que Graziella Bertona, rapportrice, et MM. Gérard Chappuis, Roger Cosandey, Albert Graf, Philippe Martin (remplaçant M<sup>me</sup> Marie-Josée Gillioz) et Bernard Zahnd (remplaçant M. Paul-Louis Christe). La Municipalité était représentée par M. le syndic Daniel Brélaz et l’Administration par M<sup>me</sup> Françoise Burgin, SEGRE (que je remercie de son excellent travail de rédaction des notes de séance) et M. Jean-Pierre Allamand, chef du Service des études générales et des relations extérieures.

M<sup>me</sup> Diane Gilliard, celle des deux motionnaires dont la présence était prévue, était absente et vous prie de l’en excuser, tout comme la soussignée vous adresse ses excuses pour le retard apporté à la rédaction du présent rapport.

Après avoir redéfini les limites de compétence de la Municipalité (qui se trouve confinée dans un rôle de protestation, puisque le pouvoir décisionnel est au niveau de la Confédération et de La Poste), M. le syndic rappelle les efforts déployés par la Municipalité pour écouter et tenter de faire entendre l’avis des citoyens directement concernés dans les quartiers menacés par la fermeture de leur bureau de poste. Il précise que la nouvelle ordonnance entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004 n’a pas d’effet rétroactif et que l’initiative soumise au peuple en septembre 2004 concerne plus les campagnes que les villes. M. le syndic rappelle que dans un premier temps la Ville a délégué des représentants dans le comité d’accompagnement mis en place par La Poste dans son processus de restructuration, mais que ceux-ci ont jeté l’éponge après l’échec constitué par la fermeture de l’office de Chauderon.

C’est à des partenaires privés que La Poste confie dans certains quartiers la mission d’un service postal minimal. Cela ne représente pas, pour la Municipalité, un motif de se substituer à La Poste, au prix d’un investissement de l’ordre de plusieurs millions (3-5) alors même que le maintien d’un service public de qualité est la tâche dans ce cas de la Confédération. La Municipalité n’envisage pas d’aller dans le sens des motionnaires, pour des raisons tant

<sup>4</sup>BCC 2004-2005, T. I (N° 2), pp. 223 ss.

juridiques que pratiques. Le syndic insiste aussi sur la spécificité des problèmes lausannois dans ce dossier, lorsque l'un des commissaires suggère de s'allier à d'autres Villes pour le traiter. Des tentatives se sont d'ailleurs déjà soldées par des échecs.

Plusieurs commissaires se disent d'emblée opposés au fait que l'argent du contribuable soit affecté à une tâche telle que décrite par les motionnaires. Certains émettent des doutes quant à la fiabilité des chiffres fournis par La Poste dans certains domaines – dont la quantité de courrier traité – tandis que d'autres relativisent les inconvénients découlant de la réduction du nombre des offices de poste, insistant sur les nouvelles pratiques en matière de transactions financières notamment. Toutefois, il ressort clairement que les petites et moyennes entreprises seront certainement plus désavantagées que le citoyen, selon l'avis de plusieurs commissaires. De plus, un commissaire souligne l'augmentation de trafic routier généré par la réduction excessive du nombre de bureaux, ainsi que par la fragmentation géographique des différents services de La Poste.

Les avis relatifs aux modèles de partenariat sont divisés.

Un commissaire souligne les inconvénients de la nouvelle organisation de La Poste pour les personnes âgées et les handicapés et plusieurs commissaires déplorent la perte d'un volet social du rôle de La Poste, confrontée à l'obligation de devenir rentable.

M. le syndic rappelle encore une fois que les partenariats pour assurer un service postal minimal sont à l'ordre du jour pour le géant jaune, que la création d'un service postal municipal est hors de question et que la Ville privilégie les contacts avec le Canton – les contacts avec les autres Villes semblant d'ores et déjà moins propices à porter des fruits, vu les enjeux différents entre les différentes villes en fonction de leur taille notamment. Il évoque l'hypothèse en revanche que les collectivités publiques romandes pourraient se regrouper pour devenir un «superclient» – au cas où interviendrait une libéralisation totale – et ne plus rester fidèle à La Poste – pour opter, par exemple, pour la Deutsche Post.

La commission passe au vote, dont le résultat est le suivant:

Un commissaire favorable à la prise en considération de la motion.

Six refus de prise en considération.

Une abstention.

**Le président:** – Madame la Rapportrice, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

**M<sup>me</sup> Graziella Bertona (Lib.), rapportrice:** – Non, Monsieur le Président.

**Le président:** – J'ouvre la discussion.

### Discussion

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (POP):** – Il est dommage que la motionnaire principale, M<sup>me</sup> Diane Gilliard, soit absente pour cause de maladie. Si elle avait été présente, elle aurait pu vous expliquer avec une pointe d'humour comment un malheureux lapsus – oui, un lapsus seulement – peut vous faire rater une séance de commission qui traite d'une motion qui vous tient à cœur. M<sup>me</sup> Gilliard n'étant pas là, je me bornerai donc à l'excuser platement.

La lutte contre la fermeture des offices de poste à Lausanne s'inscrit dans un combat mené au niveau européen contre la libéralisation des services publics. Nous rappellerons ici que le peuple suisse a clairement rejeté la libéralisation du marché de l'électricité et que par 49,7% des voix, il a montré qu'il tenait très fort à ce que La Poste reste aussi un service public. Le chapitre «poste» a connu plusieurs étapes. D'abord la séparation des PTT en deux entités: Swisscom et La Poste. De son côté, La Poste a dissocié ses services en catégories distinctes: Cars postaux, PostFinance, etc., pour tenter de les soustraire aux contraintes de la convention collective et, plus tard, du Parlement. Dans la plupart des pays européens, un processus analogue a, ou a eu lieu. Dans notre commune, ce combat s'est vu soutenu par la Municipalité et ce Conseil, qui ont ainsi défendu les intérêts des habitants de la ville.

En Suisse, La Poste est largement bénéficiaire: près de Fr. 156 millions en 2002, Fr. 354 millions en 2003, plus de Fr. 800 millions en 2004. On aurait pu parler d'un succès, si l'on ne devait pas subir le coût social d'une diminution de quelques milliers de postes de travail.

Beaucoup de discussions ont eu lieu en commission. Elles démontrent que le sujet préoccupe ce Conseil. Des doutes ont été émis quant à la fiabilité des chiffres fournis par La Poste dans certains domaines. Plusieurs personnes ont insisté sur le fait que les petites et moyennes entreprises sont certainement plus désavantagées que le simple citoyen. C'est vrai. Il a été évoqué qu'en cas de libéralisation totale, les collectivités publiques romandes pourraient se regrouper pour devenir un superclient, ne plus être fidèles à La Poste et négocier directement.

Une des conclusions de cette commission était que ce service coûterait trop cher à la Ville si elle devait le prendre en main. Eh oui, le service public n'est pas gratuit! Mais ce qui est important, c'est ce qu'il apporte aux citoyens et aux habitants. Ce qui est important, c'est un service accessible à tous, ses richesses ainsi redistribuées. Lausanne devrait s'accorder avec d'autres Villes, créer un réseau. C'est bien ce qui nous a manqué dans ce processus: s'opposer tous ensemble à la politique de démantèlement de ce service public.

La prise en compte de cette motion nous permettrait de montrer combien nous, Ville de Lausanne, sommes attachés au service public de La Poste. Notre Municipalité aurait peut-être pu trouver une solution, tout au moins

symbolique. Pour ces raisons, le groupe POP et Gauche en mouvement vous demande malgré tout de prendre cette motion en considération.

**M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.)** : – D’abord, j’annonce mes intérêts: j’étais membre du comité de soutien des postes de quartier sous-gare, Jordils et Montchoisi – feu ces fameuses postes de quartier!

Le Parti socialiste s’est battu contre les fermetures des offices de poste de quartier pour freiner cette logique néolibérale de privatisation, afin de maintenir un service de proximité pour les habitants, comme pour les petites et moyennes entreprises. Aujourd’hui encore, nous dénonçons les importantes réductions de salaires et les mesures d’externalisation mises en place.

Concernant notre Ville, il ne s’agit pas pour nous de demander à l’Administration de soustraire le géant jaune à ses devoirs et à sa mission, même si l’on considère que nos quartiers ne sont plus équitablement équipés et les habitants inégalement desservis actuellement.

Cela étant, nous souhaitons être désormais tenus au courant de l’évolution de ce dossier et connaître la teneur d’éventuels partenariats entre notre Administration et La Poste.

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Il n’est pas d’usage que la Municipalité se prononce au niveau de la prise en considération d’une motion. Cependant, vous avez droit à certaines informations précisant pourquoi, que vous preniez ou non en considération cette motion, la Municipalité ne pourra donner une réponse favorable.

D’abord techniquement. Aller pleinement dans le sens de la motion postule la libéralisation totale de La Poste, y compris pour le courrier de moins de 100 g. Car tant que subsiste un monopole de La Poste, même si son réseau est mal desservi, il y a un monopole. Dans la situation actuelle, nous ne pourrions donc agir que sur les paquets, la limite étant fixée en fonction des pressions européennes à 1 kg ou à 100 g – grosses lettres. Mais pour tout ce qui subsiste du monopole, même si nous avons la volonté et la capacité financière de monter un service concurrent, nous ne pourrions simplement pas agir.

Ensuite, je crois qu’il faut être clair: chaque fois que la Confédération fait quelque chose qui nous déplaît, nous n’allons pas reprendre sa tâche. Elle nous en refile déjà bien assez sans qu’on le demande. Il en va parfois de même avec le Canton, d’où notre méfiance de tout à l’heure – à l’intention de M. Venezia – à propos d’un autre dossier. Je dois dire que négocier un réseau avec La Poste implique de négocier avec les concurrents et de risquer de démanteler ce qui reste de La Poste elle-même. Ce ne sont donc pas des décisions légères à prendre.

Conformément à ce qui a été demandé, en cas d’accords autres qu’un simple contrat usuel passé avec un client,

comme c’est le cas aujourd’hui pour le courrier de l’Administration, nous en informerons votre Conseil. Mais sur le fond, nous ne pouvons objectivement pas entreprendre quelque chose de significatif, d’abord d’un point de vue légal aujourd’hui – peut-être que si tout est libéralisé demain, ce sera différent – et d’un point de vue capacité financière. C’est pourquoi je tenais tout de même à dissiper certaines illusions.

**Le président** : – La discussion se poursuit. La parole n’est plus demandée. Je prie M<sup>me</sup> la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

**M<sup>me</sup> Graziella Bertona (Lib.), rapportrice** : – Un commissaire était favorable à la prise en considération de la motion, contre 6 refus et 1 abstention.

**Le président** : – Sauf opposition, nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent de transmettre cette motion à la Municipalité sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s’abstiennent? A une grande majorité, vous avez refusé de transmettre cette motion à la Municipalité. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la motion de M<sup>mes</sup> Andrea Egli et Diane Gilliard pour la municipalisation de quelques services postaux;
- oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide* :

de refuser la prise en considération de cette motion.

#### **Pétition de la Société de développement de Chailly-Béthusy et consorts (505 signatures) demandant que, conformément au projet initial de la Municipalité, la construction du giratoire de Chailly ait un caractère définitif<sup>5</sup>**

#### *Rapport*

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport photocopié de M. Albert Graf (VDC), rapporteur** : – La Commission permanente des pétitions a examiné, lors de sa séance du 5 novembre 2004, la pétition

<sup>5</sup>BCC 2004-2005, T. I (N° 6), pp. 505 ss.

déposée par l'Association des commerçants de Chailly et la Société de développement de Chailly-Béthusy sur le rond-point de Chailly. Elle a siégé dans la composition habituelle, sous la présidence de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht.

Membre excusé: M. Berthold Pellaton.

L'Administration communale était représentée par M. Olivier Français, municipal et M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal, qui a rédigé les notes de séance, que nous remercions chaleureusement.

Les pétitionnaires: MM. Guy Gaudard et Jean-Daniel Lacroix.

Les motionnaires: M<sup>mes</sup> Lydia Bonanomi et Sylvie Favre (*contra petitione*)

#### *Demande des pétitionnaires*

Les pétitionnaires soulignent l'importance du pôle économique que constitue Chailly et qui nécessite, pour pouvoir se développer, des voies d'accès performantes. Le préavis présenté par la Municipalité<sup>6</sup> répondait, selon les pétitionnaires, parfaitement à ce souci. La première conclusion de ce préavis a cependant été modifiée par le Conseil communal, en sa séance du 27 janvier 2004, dans le sens où l'organe délibérant a souhaité que cette place soit dotée d'un giratoire provisoire en lieu et place d'une installation définitive:

1. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'540'000.– pour le réaménagement de la voirie et les travaux du Service d'assainissement et d'eauservice, au nord de la place sise au Pont de Chailly et de l'avenue de la Vallonnette, et pour l'aménagement provisoire d'un giratoire à l'articulation des avenues de Chailly et de Béthusy et de la partie sud de la place sise au Pont de Chailly. Ce crédit est réparti comme il suit:*

- a) *Fr. 2'090'000.– pour le Service des routes et voirie,*
- b) *Fr. 200'000.– pour le Service d'assainissement,*
- c) *Fr. 1'830'000.– pour eauservice,*
- d) *Fr. 200'000.– pour le Service de la circulation,*
- e) *Fr. 220'000.– pour le Service des parcs et promenades.*

Les commerçants souhaitent éviter les délais et les frais supplémentaires qu'entraînerait selon eux la solution préconisée par le Conseil communal. Les commerçants redoutent en particulier que les modifications décidées par l'organe délibérant ne se traduisent, dans les faits, par un giratoire aux dimensions trop restreintes qui entraverait la circulation des véhicules lourds.

<sup>6</sup>Préavis N° 2003/54 : Réaménagement et réfection de la partie nord de la place sise au Pont de Chailly. Aménagement provisoire de la partie sud de la place sise au Pont de Chailly. Réaménagement et réfection de l'avenue de la Vallonnette. (Trx, SP, SSE, SI).

En outre, les pétitionnaires s'inquiètent de ce que le caractère «provisoire» des travaux ne prolonge en fin de compte la durée des interventions et, partant, des nuisances, dans un quartier où les chantiers se succéderont jusqu'en 2012. Les pétitionnaires craignent que la construction d'un giratoire provisoire avant l'ouvrage définitif ne soit source de nouvelles nuisances tant pour les commerçants et leurs clients, que pour l'ensemble des habitants du quartier.

#### *Avis des motionnaires*

Les motionnaires et leurs alliés soulignent que le fait de remettre en question les bords du giratoire permettra de revoir l'ensemble d'un projet qui présente de gros défauts selon eux. En particulier, ils souhaiteraient que les flux piétonniers soient revus (selon les motionnaires, le projet municipal obligerait notamment les piétons à faire d'importants détours avant de pouvoir traverser la chaussée).

#### *Avis du membre de la Municipalité concerné*

M. Olivier Français rappelle qu'une motion est pendante sur le même sujet et explique que le coût d'une version provisoire avant la version définitive s'élève à un montant qui varie selon les travaux à entreprendre: s'il suffit de modifier la pastille intérieure du giratoire pour passer de la solution transitoire vers la solution définitive, le surcoût, par rapport à la solution municipale, se situerait dans une fourchette allant de Fr. 15'000.– à 70'000.–. En revanche, les coûts seraient nettement plus conséquents si la bordure extérieure du giratoire devait être modifiée.

#### *Discussion*

En préambule, les membres de la Commission des pétitions se demandent dans quelle mesure il est légitime qu'une pétition s'attaque à une décision démocratique du Conseil communal. D'aucuns se demandent si l'institution de la pétition n'est pas utilisée à tort ici, alors que l'arme du référendum aurait permis aux citoyens de remettre en question la décision prise par le Conseil.

Au vote, la Commission permanente des pétitions propose au Conseil communal, par 5 voix contre 3 (en faveur du classement), de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, conformément à l'article 65 *litt. b* RCCL.

**Le président:** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

**M. Albert Graf (VDC), rapporteur:** – Non, Monsieur le Président.

**Le président:** – J'ouvre la discussion.

#### *Discussion*

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.):** – Je ne vais pas refaire ici l'historique des raisons du dépôt de cette pétition,

munie de 505 signatures, par l'Association des commerçants et la Société de développement de Chailly-Béthusy. J'aimerais cependant relever que depuis que le rond-point a été construit, aux dimensions prévues par la Municipalité, la situation s'est sensiblement améliorée. Alors que si, comme le demandent les motionnaires, la taille du giratoire devait être revue à la baisse, nous aurions une péjoration de la situation, avec à nouveau des bouchons et donc, il ne faut pas se le cacher, une augmentation des émanations de gaz et de la pollution.

D'autre part, comme l'ont affirmé un grand nombre de commerçants, la situation est pour eux délicate. Commerçants et artisans ont énormément souffert de la longue période des travaux qu'ils viennent d'endurer. Ils ont subi une baisse d'environ 25% de leur clientèle en 2004. De ce fait, ils ont dû adapter leur outil de travail, ce qui a impliqué pour certains de devoir se séparer d'une partie de leur personnel. Plus d'un d'entre eux a épuisé ses réserves.

Il faut reconnaître que le quartier est quelque peu sinistré, lorsqu'on sait qu'il est difficile de circuler à la Vallonnette, sur le chemin de la Fauvette et sur celui du Réservoir, trois voies menant à Chailly. De plus, une rumeur annonce la fermeture pour quelques mois du chemin de Rovéréaz. De grâce, accédons au désir non seulement des commerçants et des artisans, mais également d'une très grande partie des Chaillérans ! A part les travaux urgents et indispensables de remplacement des conduites défectueuses, laissons respirer quelques années ce quartier ! Commerçants et artisans pourront reprendre leur souffle et les finances communales ne s'en porteront que mieux. Ne commençons pas à redimensionner ce rond-point, qui va très bien ainsi, comme je l'ai déjà dit. Avant de poursuivre les travaux, je demande à la Municipalité de prendre l'avis de l'ensemble des commerçants et artisans de Chailly.

En attendant, je vous recommande d'accepter les conclusions de la Commission et de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

**M. Alain Bron (Soc.) :** – Cette pétition pose deux problèmes au groupe socialiste, l'un de forme et l'autre de fond. Au niveau de la forme, cette pétition demande à la Municipalité de ne pas suivre un vote de notre Conseil<sup>7</sup>. Ce qui est évidemment inacceptable pour notre Conseil et probablement pour la Municipalité légalement. On inaugurerait là une nouvelle méthode, la pétition, pour s'opposer à une décision de notre Conseil. Je rappelle qu'une pétition peut être munie d'une seule signature. En l'occurrence, c'est la voie du référendum qui aurait dû être choisie même si, je vous l'accorde, cette voie est un peu lourde pour l'objet qui nous occupe. Il est cependant difficile de croire à une maladresse des citoyens pensant bien faire en déposant une pétition, puisque le président de la Société de développement, qui est à la base de cette pétition, est un ancien conseiller communal. Néanmoins, le Parti socialiste a pour

habitude de considérer toujours avec bienveillance les pétitions, une pétition étant un droit populaire et démocratique auquel nous tenons. En l'occurrence, cette pétition est munie de plus de 500 signatures. Ce n'est donc pas rien. Une grande partie du groupe socialiste va vous proposer, avec les réserves que je viens d'exprimer sur la méthode, de suivre les conclusions de la Commission et de renvoyer cette pétition pour étude et communication, sachant que ce renvoi ne saurait avoir de conséquences sur l'interprétation du vote de notre Conseil.

Après la forme, le fond. On a beaucoup de peine à croire que les signataires – plus de 500 – ont voulu montrer leur absolu attachement à un giratoire de 30 m, et pas un mètre de moins, au centre de cette place. Je pense plutôt qu'il s'agit d'une réaction un peu épidermique : le sujet a enflé, la polémique s'est installée. D'autre part, ces signatures expriment certainement la crainte de voir les travaux s'éterniser, crainte bien compréhensible. Il faut rappeler que le vote de notre Conseil n'a en rien ralenti les travaux. Le gros de ceux-ci est en sous-sol, des travaux de tuyauterie qui sont effectivement longs. Le giratoire, quant à lui, est un aménagement de surface relativement léger.

On constate que d'une manière un peu paradoxale du reste, l'Association des commerçants, partie prenante de cette pétition, a profité des quelques mois à disposition pour proposer un projet. Une des raisons qui justifie a posteriori le vote du Conseil est que cela a permis à différents acteurs de faire des propositions, d'intervenir sur la place publique et de présenter des projets. Il y a le projet que nous avons déposé par voie de motion<sup>8</sup> et j'en profite pour regretter que cette motion ne figure pas encore à l'ordre du jour, faute de rapport. Il y a le projet des commerçants, le projet de l'Administration. Il y a eu des réunions. Le journal de quartier en a parlé. Une dynamique s'est donc instaurée, grâce à notre vote. Je trouve cela très favorable. Je signale en passant que le projet des commerçants, sur certains points, rejoint celui que nous avons nous-mêmes déposé par voie de motion. On voit qu'il se passe des choses intéressantes à Chailly et que le vote du Conseil était un vote intelligent.

Pour le reste, encore une fois et pour ne pas envenimer une situation déjà assez tendue, je vous propose de renvoyer cette pétition à la Municipalité, avec les réserves que j'ai émises, pour étude et communication.

**M. Philippe Martin (Rad.) :** – Je me réfère aux propos de M<sup>me</sup> Longchamp. Il est vrai, Madame, que la situation des commerçants était quelque peu délicate pendant les travaux. Je l'admets. Mais maintenant, deux projets sont pendants à la Municipalité. L'un émane de la motion de M. Bron et consorts et l'autre provient de la Société de développement. La Municipalité a actuellement deux projets dans les mains. Sur leurs bases, elle peut extraire ce qu'il y a de meilleur, tant dans l'un que dans l'autre,

<sup>7</sup>BCC 2003-2004, T. II, pp. 836 ss.

<sup>8</sup>BCC 2004-2005, T. II (N° 10), pp. 61 ss.

chaque projet étant perfectible. On espère qu'elle va trouver la meilleure des solutions, qui améliorera encore largement la situation des commerçants, c'est certain.

En commission, lorsque nous examinons la motion de M. Bron et consorts, j'avais dit que le provisoire pouvait durer, que cela ne me gênait pas. J'avais même cité des exemples. Mais au point où l'on en est actuellement, avec ces deux projets, la Municipalité doit être en mesure de nous sortir quelque chose de concret, qui devrait satisfaire tout le monde et pourrait être réalisable dans les meilleurs délais possibles.

J'ai quelque peine à comprendre les propos de M. Bron quand il nous dit aujourd'hui qu'un giratoire d'un diamètre d'un mètre de moins pourrait satisfaire tout le monde, alors que dans son projet, il parlait de 5 à 6 m. Il a lâché beaucoup de lest, je crois qu'il faut le reconnaître...

S'il est vrai que les commerçants ont vécu une période très difficile, la situation sera nettement améliorée après les travaux. C'est la raison pour laquelle je pense que l'on devrait avancer dans ce dossier et mettre une bonne fois un point final à toute cette histoire de Chailly!

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– Il n'est pas d'usage que la Municipalité intervienne, mais puisque des questions ont été posées, je trouve qu'il est important d'y répondre. Pour préciser d'abord à M<sup>me</sup> Longchamp que le dialogue a toujours été très fort avec les différentes sociétés établies à Chailly. D'ailleurs, comme dans d'autres quartiers, nous le favorisons. Le syndic, M. Bré-laz, ou moi-même avons participé à toutes les assemblées générales, en complément des nombreuses séances tenues avec les comités, ainsi qu'avec les différents motionnaires, pétitionnaires, etc.

Comme l'a relevé M. Martin à très juste titre, il y a toujours quelque chose de bon à prendre dans ces projets. Je complèterai ses propos en précisant qu'il n'y a pas deux, mais trois projets, car l'Administration communale en avait aussi un dans ses tiroirs. C'est grâce au dialogue qu'un projet vous sera tout prochainement soumis, dialogue tenu principalement avec les pétitionnaires, voire avec d'autres groupes d'intérêts, afin de présenter le meilleur projet.

S'il est vrai que la pose des gros tuyaux est terminée, Madame Longchamp, il y a malheureusement encore des tuyaux qui vont très mal dans le quartier. Rovéréaz est un chantier planifié sur dix mois, que la Municipalité a limité à cinq en y mettant les moyens pour réduire la gêne pour les habitants du quartier. Nous n'avons jamais caché non plus que gêne il y aurait pour les Chaillérans lors de ces travaux importants. Il en va de même sur le plateau de Béthusy. Vous savez qu'en plein hiver, nous avons eu une casse assez importante. Et puisque l'on parle des commerces, lorsque j'apprends que leurs caves et stocks sont envahis par l'eau, je crois que l'on a intérêt à aller de l'avant dans le cadre de ces projets. On tente de le faire de la

meilleure façon possible, afin de satisfaire tout le monde.

**Le président :** – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je prie M. le rapporteur de nous communiquer les déterminations de la Commission.

**M. Albert Graf (VDC), rapporteur :** – Au vote, la Commission propose au Conseil communal, par 5 oui, contre 3 non en faveur du classement, de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

**Le président :** – Celles et ceux qui acceptent de renvoyer à la Municipalité la pétition de la Société de développement de Chailly-Béthusy pour étude et communication sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une très bonne majorité, avec quelques abstentions, vous avez accepté de renvoyer à la Municipalité cette pétition pour étude et communication. Cet objet est liquidé.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la pétition de la Société de développement de Chailly-Béthusy et consorts (505 signatures) demandant que, conformément au projet initial de la Municipalité, la construction du giratoire de Chailly ait un caractère définitif;
- oui le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

**Motion de M. Gilles Meystre proposant une réforme du dispositif d'aide aux toxico-dépendants lausannois<sup>9</sup>**

*Rapport*

Membres de la commission: M<sup>me</sup> Solange Peters, rapportrice, M. Jean-Luc Chollet, M<sup>me</sup> Monique Cosandey, M. Pierre Dallèves, M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman, M<sup>me</sup> Sylvie Freymond, M<sup>me</sup> Evelyne Knecht, M. Gilles Meystre, M. Filip Uffer.

Municipalité: M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.), rapportrice :** – La commission s'est réunie à une seule occasion, en date du 20 décembre 2004. Elle était composée des membres du Conseil communal suivants: M<sup>me</sup> Monique

<sup>9</sup>BCC 2004-2005, T. II (N° 10), pp. 51 ss.

Cosandey, M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann, M<sup>me</sup> Sylvie Freymond, M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (en remplacement de M<sup>me</sup> Diane Gilliard) ainsi que de M. Jean-Luc Chollet, M. Pierre Dallèves, M. Filip Uffer, le motionnaire M. Gilles Meystre et votre rapportrice. L'Administration communale était représentée par M<sup>me</sup> Geneviève Ziegler, adjointe administrative et M. Philippe Meystre, secrétaire général de la Sécurité sociale et de l'Environnement. La Municipalité était représentée par M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

La séance de commission débute par l'apport de précisions de la part du motionnaire quant aux buts inhérents à sa motion. Dans un souci d'efficacité et de réduction des coûts, le motionnaire souhaite que la Municipalité repense le système d'aide socio-sanitaire aux toxicomanes et personnes marginalisées. En effet, il émet plusieurs réserves quant à son fonctionnement actuel, jugeant par ailleurs son existence comme incontournable, et adresse certaines critiques. D'une part, ce système s'adresse à plusieurs publics différents (toxicomanes, personnes marginales non toxico-dépendantes, personnes souffrant d'affections psychiatriques). Par ailleurs, il juge parfois redondantes les activités de plusieurs associations alors que certaines associations remplissent des tâches multiples, associations dont le financement reste par ailleurs fragile. Le motionnaire propose des pistes de réflexion dans sa motion dans le but d'inciter la Municipalité à entamer une démarche globale de réforme du dispositif.

En préambule toujours, la Municipalité souligne qu'elle partage les préoccupations du motionnaire et a déjà entamé la réflexion quant au dispositif en place, telle que souhaitée par le motionnaire. En effet, M<sup>me</sup> Zamora explique que ce dispositif s'est créé progressivement, au gré des besoins qui se présentaient, et que par ailleurs il répond actuellement insuffisamment aux besoins. Cette réforme promet néanmoins d'être difficile, tant il est vrai qu'au vu des finances communales actuelles, toute augmentation de subvention ou tout budget nouveau dévolu à un secteur particulier ne pourront faire suite qu'à un certain nombre de réallocations des ressources actuelles, aussi délicates soient-elles. De manière générale, plusieurs conseillères et conseillers soulignent leur satisfaction quant à l'initiation de cette démarche.

Un commissaire se déclare opposé à la motion dans son ensemble, considérant globalement que discuter les arguments tant financiers qu'organisationnels détourne de la vraie priorité qui devrait être le traitement des personnes qui souffrent.

Les différentes propositions concrètes évoquées par le motionnaire sont abordées au cours de la discussion.

Concernant le regroupement de l'ensemble du dispositif en un lieu unique, plusieurs membres de la commission émettent des réserves, évoquant en premier lieu la crainte d'un rejet par la population voisine dudit lieu et la stigmatisation

de cet emplacement. Le motionnaire lui-même évoque le risque de créer ainsi une sorte de ghetto, souhaitant alors que cette proposition fasse l'objet d'une étude approfondie par la Municipalité. M<sup>me</sup> Zamora précise qu'il convient d'étudier cette possibilité sans a priori, et que cette réflexion permettra d'établir un certain catalogue des activités à même d'éliminer efficacement certains doublons et à répartir mieux les différentes missions. L'Administration souligne qu'à Bienne et à Zurich, il persiste un dispositif à bas seuil fondé sur une répartition en plusieurs lieux distincts. M<sup>me</sup> Zamora souligne encore, en réponse à un commissaire, qu'il n'est en aucun cas question de municipalisation du dispositif, tant il est vrai que seule l'équipe d'UniSET continuera à afficher un tel statut.

Au sujet d'UnISET, et plus précisément son remplacement potentiel par des représentants des associations actives dans le domaine de la toxicomanie et une force policière pure, plusieurs commissaires soulignent leur conviction quant au rôle central joué par UnISET dans le maintien de l'ordre dans les secteurs où se concentrent les trafics. M<sup>me</sup> la municipale parle également dans ce sens en précisant néanmoins qu'il ne s'agirait aucunement de remplacer l'équipe d'UnISET, son action restant complémentaire à celle de la police.

Finalement, concernant la séparation des publics fréquentant le dispositif à bas seuil, cette proposition ne semble pas entièrement envisageable aux yeux de M<sup>me</sup> Zamora et de plusieurs commissaires. Mis à part le Passage, qui se destine aux toxicomanes seuls, les autres institutions sont ouvertes à un public mélangé depuis longtemps et le resteront probablement aux yeux de ces intervenants.

Le motionnaire se réjouit de savoir que la Municipalité œuvre déjà à améliorer la cohérence du dispositif, correspondant foncièrement au but de sa motion, qui offre quant à elle certaines pistes dans ce sens. On relève que le motionnaire évoque à deux reprises ses vœux de voir s'ouvrir un espace de consommation de stupéfiants à Lausanne.

En conclusion, les commissaires soulignent l'importance de répartir clairement les missions des différentes associations impliquées dans ce dispositif, d'évaluer l'opportunité d'un rassemblement de certaines prestations, et d'étudier les possibilités d'amélioration en termes de maintien de l'ordre public dans les lieux délicats.

Au final, la motion est prise en considération par 5 commissaires, alors que 2 y sont opposés et 2 s'abstiennent.

**Le président:** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.), rapportrice:** – Non, Monsieur le Président.

**Le président:** – J'ouvre la discussion.

*Discussion*

**M. Nicolas Gillard (Rad.)** : – Pour les Radicaux lausannois, la prise en charge des toxicomanes sur le plan communal doit impérativement tenir compte des trois paramètres suivants :

- efficacité sociale et sanitaire pour les toxico-dépendants ;
- maîtrise des coûts ;
- garantie de la sécurité publique.

C'est précisément parce qu'il estime avec raison que ces trois objectifs pourraient être mieux promus que Gilles Meystre a rédigé sa motion, que nous soutenons.

Efficacité d'abord. La prise en charge socio-sanitaire des toxicomanes est assurée aujourd'hui par de multiples entités et associations dispersées. Lieux différents, structures différentes, dont les tâches et les bénéficiaires théoriques sont parfois assez mal définis. D'où probablement un éparpillement des moyens et des énergies. En proposant à la Municipalité de réfléchir à une refonte du système et notamment à un regroupement éventuel en un lieu unique, cette motion va dans le sens recherché par le groupe radical lausannois. Raison pour laquelle – c'est la première – nous la soutenons. En outre, de l'avis du motionnaire et du groupe radical, toute solution complémentaire et innovatrice par rapport à celles existant déjà devra être étudiée sans tabou par la Municipalité.

Maîtrise des coûts ensuite. Dans ce domaine, comme dans tous les autres, les budgets doivent être impérativement contenus aujourd'hui. Un éventuel regroupement de toutes ces entités et structures en un lieu unique aurait probablement pour effet de permettre des économies substantielles de loyers et autres charges, par exemple, permettant de maintenir les prestations, de ne rien couper malgré les nécessités d'économie. Raison pour laquelle – c'est la deuxième – le groupe radical soutient pleinement cette motion.

Garantie de la sécurité publique enfin. La motion demande à la Municipalité de revoir les mesures destinées à assurer la sécurité publique. Il s'agit, en priorité pour le motionnaire et les Radicaux, d'éviter les comportements perturbateurs au centre ville et dans les lieux dits délicats. Par exemple et si nécessaire, en y instaurant à nouveau une présence policière.

Les membres de la commission ont expressément soutenu ces trois objectifs et la motion en votant sa prise en considération. Les Radicaux lausannois vous demandent instamment de faire de même. Il est grand temps de réfléchir sans tabou et sans a priori à la réorganisation d'un système absolument nécessaire, mais aujourd'hui disparate.

**M. Pierre Dallèves (Lib.)** : – Comme il s'agit d'un débat de prise en considération, je serai bref. On dit parfois que

l'enfer est pavé de bonnes intentions. Il nous semble qu'il en va ainsi de la motion débattue ce soir. Qui ne souhaiterait, en effet, rétablir un meilleur sentiment de sécurité à Saint-Laurent et à la rue de l'Ale, tout en améliorant simultanément l'efficacité et en réduisant le coût du dispositif d'aide aux toxico-dépendants lausannois ? Malheureusement, si tous ces objectifs sont louables en eux-mêmes, les méthodes proposées par la motion ne peuvent être soutenues par le groupe libéral, du moins pour leur grande partie.

Nous soutenons, il est vrai, le rétablissement d'une force policière plus présente et plus visible du côté de Saint-Laurent, afin de rassurer passants, commerçants et visiteurs. En revanche, la solution dirigiste proposée pour le dispositif d'aide aux toxico-dépendants lausannois nous convient nettement moins, voire pas du tout. Tout d'abord, sachant que la Ville travaille actuellement à l'élaboration d'un concept global des subventionnements de l'ensemble des institutions sociales, n'aurait-il pas été indiqué d'attendre jusque-là avant de faire de nouvelles propositions ? Ensuite, le regroupement en un seul lieu de l'ensemble du dispositif socio-sanitaire, rassemblant toxicomanes et autres marginaux, nous paraît malvenu. Les responsables de nombreuses institutions le disent ouvertement : les autres marginaux n'aiment pas du tout être regroupés avec les toxicomanes. De façon générale, la cohabitation de personnes dont les motivations et les problèmes diffèrent du tout au tout est à éviter. Réunir sous un même toit un établi d'occupation et un local d'injection aussi. De plus, le regroupement en un lieu d'un grand nombre de toxicomanes risque fort de conduire à un ghetto. Les personnes qui consomment auront tendance à tirer vers le bas ceux qui tentent de s'en sortir.

S'agissant plus particulièrement du local d'injection, la Municipalité avait fort sagement pris la décision, il y a deux ans, de ne pas aller de l'avant, en tout cas aussi longtemps qu'une participation significative des Communes voisines à son coût n'était assurée. Il n'y a, à notre sens, aucune raison de remettre cette décision en question, car il n'y a pas de fait nouveau en la matière. On ne peut pas dire que le problème de la drogue ait nettement augmenté depuis deux ans.

Que ce soit ou non le but recherché, la création d'un lieu de regroupement sous l'égide des services sociaux communaux aurait indéniablement pour effet secondaire une municipalisation croissante de l'ensemble du dispositif d'aide, une perspective bien peu faite pour motiver les institutions privées actives dans ce domaine, ceux qui y travaillent, ainsi que les bénévoles qui ne verront plus de sens à leur engagement. En la matière, la création de structures plus grandes n'est pas synonyme de plus grande efficacité. Une concentration n'est pas non plus souhaitable, du fait que dans les grandes structures, il est bien plus difficile que dans les structures à taille humaine d'accorder à chaque personne l'attention dont elle a besoin pour se sortir de ses problèmes existentiels.

En définitive, le groupe libéral est d'avis que les points négatifs de cette motion, qui touchent beaucoup d'éléments différents, l'emportent largement sur les points positifs. Nous demandons donc son classement, mais nous accueillerons positivement une nouvelle motion déposée ultérieurement, mieux ciblée, qui ne retiendrait de la présente que ses aspects positifs, en particulier ceux concernant UnISET et l'amélioration de la sécurité à Saint-Laurent.

**M. Jean-Luc Chollet (VDC):** – Il y a un point sur lequel la gauche comme la droite, toutes les sensibilités politiques confondues de ce Conseil peuvent s'accorder: c'est parler de l'enfer de la drogue. C'est peut-être le seul point sur lequel nous soyons d'accord. Partant de là, sachant que nous nous mettons en ordre de bataille, en position pré-électorale, etc., chacun a son approche du problème. Il n'est pas totalement innocent que M. Meystre propose de grouper tout le monde sous le même toit. Il n'est pas totalement innocent que M<sup>me</sup> Peters propose de créer un local d'injection<sup>10</sup>. Mais je crois que ce que nous pourrions mettre sous le même toit, ce sont les questions, l'approche de ce problème et tenter, une fois, de penser à l'intérêt général de ceux qui, les premiers, vivent cet enfer, avant de confronter nos approches et nos sensibilités, avec nos a priori différents. Car finalement, nous ne sommes pas très loin de demander un toit unique à droite et un local, c'est-à-dire une pièce sous ce toit, à gauche.

Nous avancerions beaucoup si nous pouvions répondre aux préoccupations sécuritaires de la droite et aux préoccupations sanitaires de la gauche, qui les deux se complètent. Car il est évident que la petite délinquance est quelque chose d'ulcérant et de traumatisant pour la population, en particulier pour les personnes âgées, qui se sentent absolument démunies face à des agressions pour les quelques dizaines de francs du porte-monnaie de la grand-maman. Il est évident aussi que si l'on parvenait à diminuer un tout petit peu la proportion des maladies, telles que l'hépatite B ou le sida, eh bien, quels que soient nos approches, nos états d'âme ou nos absences d'état d'âme, la santé publique et la santé de nos assurances maladie auraient à y gagner! Je crois qu'une convergence d'intérêts arriverait à ce que nous groupions les priorités essentielles sous ce toit que sont nos capacités de réflexion, afin d'avancer dans ce dossier.

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.), rapportrice:** – Je souhaiterais préciser quelques points importants, relevés lors de la séance de commission traitant cette motion. En préambule de discussion, la Municipalité nous a précisé que l'analyse du fonctionnement du dispositif d'aide aux toxicomanes et aux marginaux est actuellement en cours au sein du Service social. Cette étude prendra un certain nombre de mois. La démarche proposée par la motion de Gilles Meystre est donc déjà entreprise. Il est aussi important de spécifier que concernant les points de détail du texte de cette motion, de nombreux commissaires ont souhaité souligner qu'ils en

acceptaient l'idée comme pistes de réflexion, tant sur le lieu unique que sur les autres propositions précises, allant dans le sens que toutes les pistes méritent d'être évoquées ou analysées par la Municipalité. La Municipalité fera cas dans le préavis qu'elle nous adressera de leur faisabilité et de l'opportunité de les retenir. C'est sur la base de ce consensus qu'un certain nombre de commissaires ont soutenu la prise en considération de la motion Meystre, dans l'attente d'un préavis analytique des différentes propositions.

**M. Gilles Meystre (Rad.):** – Deux rappels en préambule. D'abord, c'est un travail constructif de ma part et de celle des Radicaux. On aimerait traiter ce sujet au-delà des blocages gauche-droite. Je crois que le sujet peut rassembler. Ensuite, plusieurs rapports ont révélé les faiblesses du dispositif actuel qui motivaient, entre autres raisons, ma motion.

Premièrement, ces rapports relèvent que le dispositif est hétérogène en termes de public cible, ce qui rend complexe le travail social. Certaines associations rassemblent des personnes précaires, des illégaux, des migrants. D'autres des toxicomanes. Toutes ces personnes souvent mêlées.

Deuxièmement, le dispositif est compliqué en termes de missions. Certaines associations s'occupent principalement d'aide aux toxicomanes, d'autres offrent des prestations matérielles ou relationnelles, des prestations sociales ou sanitaires. Il existe des redondances dues à la création au coup par coup du dispositif. A ce propos, une étude mise en place en février 2000 relevait déjà ces éléments et soulignait le morcellement du dispositif.

Troisièmement, le dispositif est fragile, en mutation constante. Certaines associations sont mortes, d'autres sont nées. Soit une construction au coup par coup, je l'ai dit, qui mériterait d'être aujourd'hui analysée, peut-être révisée, dans tous les cas étudiée.

Le dispositif est finalement coûteux. Une multiplication des charges se fait jour entre associations. L'objectif n'est pas de leur couper les vivres, mais bien d'envisager des réallocations, grâce à un certain nombre d'économies.

Il n'y a dans cette motion aucune volonté de municipalisation, de fusion, de dirigisme. L'objectif est de proposer de rassembler certaines tâches. Vous feriez d'ailleurs bien, Monsieur Dallèves, de déclarer vos intérêts, ce que vous n'avez pas fait. Je pense que vos engagements respectifs expliquent votre position. Aucune volonté non plus de fragiliser le dispositif. Il l'est déjà assez. Aucune volonté de ghettoïsation – on l'a entendu en commission – mais un simple souci d'efficacité et de lisibilité. Je le répète, l'objectif numéro un vise l'efficacité d'un système perfectible, chacun le reconnaît. Et pour le perfectionner, je suggère une piste, une démarche globale et sans dirigisme. Je cite l'exemple de Bienne. Cet exemple vaut ce qu'il vaut. Des études déjà en cours dans les services de la Sécurité sociale le diront.

<sup>10</sup>BCC 2004-2005, T. II (N° 19), p. 849.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de suivre l'avis de la commission et de renvoyer cette motion à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.):** – Je ne vais pas ajouter grand-chose à ce que M. Dallèves a dit tout à l'heure. J'aimerais simplement rappeler ce que la Municipalité avait désiré faire il y a quelques années par ce qui s'est d'abord appelé ABS, puis Le Passage. C'est justement ce que M. Meystre aimerait entreprendre maintenant. On avait tenté de regrouper au centre A Bas Seuil des personnes démunies, des marginaux, des toxicomanes et des migrants. On s'est rapidement rendu compte – si M<sup>me</sup> Gilliard était là, elle pourrait confirmer mes propos – qu'il n'était pas possible d'assembler dans le même lieu des personnes venant d'horizons si différents. Qu'a-t-on fait? On a changé la finalité du Passage, pour n'en faire plus qu'un lieu pour les toxicomanes. Je pense qu'il est faux, comme l'a dit M. Dallèves, de vouloir regrouper toutes ces différentes catégories de personnes en un même lieu. On en a fait l'expérience, ne la recommençons pas!

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement:** – M. Chollet a dit tout à l'heure que la gauche avait des préoccupations sanitaires et la droite des préoccupations sécuritaires. Je ne sais pas si c'est vrai. En tout cas, la Municipalité a les deux. J'en ajoute une troisième: financières. Il ne faut pas se leurrer. Je crois que c'est M. Gillard qui a dit, reprenant les intentions de M. Meystre, qu'il ne s'agissait pas de couper des subventions, mais de mieux utiliser ce qui existait. Or, si des changements importants doivent avoir lieu, ils ne se feront pas sans conséquences financières. Alors, soit vous acceptez d'ajouter des subventions, donc des dépenses au budget de la Ville, soit vous acceptez ce que nous avons pratiqué dans d'autres cas, qui ne concernaient pas la toxicomanie: des coupes dans les subventions à certaines institutions, pour procéder à des réallocations à d'autres dont nous jugeons les prestations offertes plus pertinentes. C'est ainsi que je vois les choses et ne veux en aucun cas laisser croire à des promesses de ne toucher à rien dans les ressources de chacune des institutions subventionnées, tout en procédant à des réorganisations importantes.

Il est vrai que la réflexion est aujourd'hui engagée au sein de la Sécurité sociale et de l'Environnement, avec la participation de toute une série de personnes et d'organismes concernés par cette réorganisation. Dans ce sens, la motion de M. Meystre est bienvenue. Elle va exactement dans la direction de ce que nous sommes en train de faire.

J'ai entendu beaucoup de certitudes. Il faut regrouper. Il ne faut rien regrouper. Personnellement, je ne sais pas encore ce qu'il faut faire et ne peux répondre à cette question aujourd'hui. Je ne suis pas persuadée que toutes les activités puissent être physiquement regroupées en un seul lieu pour toute la ville. M. Meystre a cité l'exemple de Bienne, que je vais visiter à la fin de ce mois. Précisons qu'à Bienne, toutes les activités ne sont pas physiquement

regroupées en un seul lieu, mais dispersées selon leur genre. En revanche, et c'est ce qui fait peur à un certain nombre d'entre vous, mais c'est ce qui s'est vérifié efficace, toutes les institutions ont été regroupées sous un même chapeau juridique, puisqu'elles sont toutes sous la juridiction d'une fondation. Cela semble fonctionner assez bien. Je ne sais pas encore vers quoi l'on ira, mais il est vrai que l'on ne pourra pas donner pleine satisfaction à tout le monde.

Je crois aussi, contrairement à ce qu'a dit je ne sais plus qui, qu'il sera nécessaire de procéder à une certaine contrainte. Je ne pense pas que l'on puisse laisser toutes les institutions libres d'agir comme elles veulent. A partir du moment où nous aurons fait un certain choix, même s'il ne s'agit pas de municipaliser les institutions – je ne souhaite pas du tout que l'on crée des services ou des sous-services supplémentaires à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement pour assurer le quotidien, la gestion – contrainte il devra y avoir pour celles qui ne souhaiteront pas s'intégrer dans les lignes fixées par la Ville. Et ces contraintes peuvent passer simplement par les finances. A un moment donné, des choix seront faits par la Municipalité, qui les proposera à ce Conseil. Vous vous déterminerez et, selon vos décisions, les institutions se plieront, ou trouveront des ressources ailleurs. Pour l'instant, je ne peux pas vous donner d'indications, parce que l'on est en train de revisiter tout le dispositif, en allant voir aussi ce qui se fait ailleurs. Il est évident que si je connaissais les réponses, il ne serait pas nécessaire de recourir à ce groupe de réflexion.

J'aimerais encore préciser que cela prendra un certain temps. Je crains que nous ne puissions pas répondre à la motion de M. Meystre strictement dans les six mois. Alors, si l'on pouvait nous accorder un délai de neuf mois, cela me paraîtrait tout à fait acceptable afin que d'ici à la fin de l'année, nous puissions soumettre un préavis au Conseil communal.

**Le président:** – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je prie M<sup>me</sup> la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.), rapportrice:** – La motion a été prise en considération par 5 commissaires, 2 oppositions et 2 abstentions.

**Le président:** – Celles et ceux qui acceptent de transmettre à la Municipalité la motion de M. Gilles Meystre sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité, avec quelques refus et abstentions, vous avez accepté de transmettre cette motion à la Municipalité. Cet objet est liquidé.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

– vu la motion de M. Gilles Meystre proposant une réforme du dispositif d'aide aux toxico-dépendants lausannois;

- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

\_\_\_\_\_

## Coût des structures nocturnes d'hébergement d'urgence

*Réponse à la motion de M. Dino Venezia*

### Rapport-préavis N° 2004/49

Lausanne, le 4 novembre 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### 1. Objet du rapport-préavis

Répondant à la motion déposée par M. Dino Venezia le 18 mars 2003, la Municipalité brosse à grands traits le tableau du dispositif lausannois d'hébergement d'urgence. Elle en détaille les coûts et démontre qu'il n'existe actuellement aucune solution réaliste permettant de réduire les dépenses consenties dans ce domaine sans réduire le volume et le niveau des prestations offertes.

#### 2. Rappel de la motion

Déposée le 18 mars<sup>1</sup> et développée le 8 avril 2003<sup>2</sup>, la motion en cause trouve son origine dans les débats concernant le préavis N° 2002/43<sup>3</sup>. Statuant sur le rapport de la commission chargée de son examen, le Conseil communal l'a transmise à la Municipalité, pour étude et rapport, lors de sa séance du 7 octobre 2003<sup>4</sup>.

Jugeant très élevé le coût de l'hébergement dans les structures lausannoises nocturnes d'hébergement d'urgence, l'auteur de la motion a invité la Municipalité « (...) à étudier une solution plus rationnelle pour l'hébergement d'urgence de telle façon que le coût unitaire soit réduit et corresponde aux prestations offertes en termes de qualité d'hébergement (...) ». Lors du débat de prise en considération, ses souhaits ont été précisés de la manière suivante: « 1) la motion invite la Municipalité à réfléchir sérieusement sur ce coût et sur les rationalisations qui permettraient de le faire baisser; 2) elle l'invite à réfléchir aussi à d'autres solutions, notamment pour les abonnés de ces structures d'urgence. »

#### 3. Les structures lausannoises nocturnes d'hébergement d'urgence

Une première structure d'hébergement d'urgence a fonctionné, à titre expérimental, de novembre 1992 à avril 1993 dans la construction de protection civile de la Vallée de la Jeunesse. Sans attendre la fin de l'expérience, le conseiller communal Henri Benzo a déposé une motion demandant à la Municipalité de ne pas y mettre un terme. L'engagement pris de libérer les locaux affectés à ce dispositif d'accueil dès le printemps 1993 n'a pas permis de concrétiser cette demande. Quelques mois plus tard, la Municipalité a toutefois répondu positivement à la motion Benzo en proposant l'ouverture de deux espaces d'hébergement pour sans-abri, l'un dans un bâtiment de la place du Vallon propriété de l'Armée du Salut (La Marmotte), l'autre dans une maison propriété communale sise au chemin de l'Usine-à-Gaz, sur le territoire de la commune de Renens<sup>5</sup> (le Sleep-in).

En décembre 2001, réagissant à une vague de froid, la Municipalité a accepté de mettre provisoirement l'abri de protection civile de la Vallée de la Jeunesse à disposition d'un groupe de bénévoles. Avec un encadrement professionnel et salarié cette

<sup>1</sup>BCC 2003, T. I, p. 250.

<sup>2</sup>BCC 2003, T. I, pp. 363-364.

<sup>3</sup>Sleep-in du chemin de l'Usine-à-Gaz à Renens: Rénovation intérieure, remplacement du matériel d'exploitation et adaptation de la subvention aux nouvelles charges d'exploitation. BCC 2003, T. I, pp. 197 ss.

<sup>4</sup>BCC 2003, T. II, pp. 266 ss.

<sup>5</sup>Rapport-préavis N° 273, du 15 octobre 1993. BCC 1993, T. II, pp. 683 ss.

fois, la construction a été à nouveau ouverte, à titre temporaire, durant l'hiver 2002-2003 et durant l'hiver 2003-2004. Elle le sera également durant l'hiver 2004-2005.

Enfin, dès le mois d'avril 2004, la Municipalité a accepté de créer et d'administrer un espace d'hébergement pour demandeurs d'asile frappés par une décision exécutoire de non-entrée en matière<sup>6</sup>. Lors de la rédaction du présent rapport-préavis, l'Accueil NEM était aménagé dans la construction de protection civile de l'Ancien-Stand. Il pouvait accueillir jusqu'à trente-cinq personnes. Des travaux étaient en cours pour le déplacer dans la construction de protection civile de Coteau-Fleuri et pour augmenter sa capacité d'accueil jusqu'à cinquante personnes.

Les coûts engendrés par La Marmotte, le Sleep-in et l'accueil provisoire de la Vallée de la Jeunesse sont partagés à parts égales entre Ville de Lausanne et Etat de Vaud. Ce dernier ristourne par ailleurs à la Ville de Lausanne l'équivalent du supplément dont elle doit s'acquitter en raison de l'intégration de la part cantonale dans la «facture sociale». Quant à l'Accueil NEM – ouvert à la demande du Conseil d'Etat – il est intégralement à la charge des Autorités cantonales.

#### **4. Coûts d'exploitation des structures d'accueil pour sans-abri**

##### *4.1 La Marmotte*

Administrée par l'Armée du Salut, La Marmotte offre un maximum de vingt-huit places. Pour 2004, les prévisions font état de Fr. 684'750.– de charges. Estimées à Fr. 600'880.–, les recettes consistent en «frais de pension» ainsi qu'en une subvention de Fr. 560'000.– allouée par la Ville de Lausanne. L'Armée du Salut contribue aux dépenses de fonctionnement à concurrence de Fr. 84'000.–.

Pour un taux d'occupation de 100% (10'220 nuitées), le prix par personne et par nuit se monte à Fr. 67.–. La contribution lausannoise par personne et par nuit atteint alors Fr. 54.80.

##### *4.2 Le Sleep-in*

Administré par l'association homonyme, le Sleep-in offre un maximum de vingt-deux places. Le préavis N° 2002/43 estime les charges annuelles (après augmentation du loyer et adaptation des traitements du personnel) à Fr. 752'600.–. Les recettes consistent principalement en produits de l'activité (facturation des nuitées) ainsi qu'en une subvention de Fr. 718'600.– allouée par la Ville de Lausanne.

Pour un taux d'occupation de 100% (8030 nuitées), le prix par personne et par nuit se monte à Fr. 93.70. La contribution lausannoise par personne et par nuit atteint alors Fr. 89.50. Il convient toutefois de relever que le Service immobilier facture à l'association du Sleep-in un loyer annuel de Fr. 129'600.– – représentant Fr. 16.15 par personne et par nuit – qui figure en recette dans les comptes de la Ville de Lausanne.

##### *4.3 L'espace d'hébergement provisoire de la Vallée de la Jeunesse*

Désormais administrée par la Ville de Lausanne (Direction de la sécurité sociale et de l'environnement / Secrétariat général), cette structure d'accueil offre un maximum de trente-cinq places en dortoirs collectifs. Ouverte du 1<sup>er</sup> décembre 2003 au 29 février 2004, elle a entraîné des charges pour un montant de Fr. 142'950.–. Elle a enregistré des produits pour Fr. 9500.–.

Pour un taux d'occupation de 100% (3185 nuitées), le prix par personne et par nuit se monte à Fr. 44.90. La contribution lausannoise par personne et par nuit atteint Fr. 41.90. Il convient toutefois de relever que le Service de secours et d'incendie facture un loyer de Fr. 11'000.– – représentant Fr. 3.45 par personne et par nuit – qui figure en recette dans les comptes de la Ville de Lausanne.

##### *4.4 L'espace d'hébergement pour NEM*

Administré par la Ville de Lausanne (Direction de la sécurité sociale et de l'environnement / Secrétariat général), l'espace d'hébergement pour NEM pourra offrir jusqu'à cinquante places en dortoirs collectifs. Pour un taux d'occupation de 100%

---

<sup>6</sup>Mieux connus sous l'acronyme «NEM».

(18'250 nuitées), le coût annuel de cette structure a été estimé à Fr. 1'690'000.–. Le prix par jour et par personne se monte ainsi à Fr. 92.60, dont Fr. 18.– destinés à l'alimentation.

Les coûts de l'Accueil NEM sont intégralement facturés à l'Etat de Vaud. On relèvera par ailleurs que le Service de secours et d'incendie encaisse un loyer annuel (Fr. 48'000.–) qui figure en recette dans les comptes de la Ville de Lausanne.

#### 4.5 A titre de comparaison: situation en ville de Berne

Les solutions d'hébergement d'urgence offertes par la fondation «Contact» ont coûté en moyenne Fr. 105.– par nuit et par personne. En raison des modalités de répartition des charges entre Ville et Canton, la contribution communale à cette action s'est montée à Fr. 35.– par nuit et par personne<sup>7</sup>.

### 5. Structure des dépenses

Les traitements et le loyer représentent les charges principales des structures d'hébergement pour sans-abri. Le Tableau 1 présente la situation pour chacun de ces dispositifs sur la base des estimations financières 2004.

Tableau 1: Comparaison des principaux postes de charge des structures lausannoises d'hébergement pour sans-abri

	Marmotte		Sleep-in		Vallée de la Jeunesse		Accueil NEM	
	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
Traitements	460'350.00	67,23	468'500.00	62,25	82'750.00	57,88	1'010'113.00	59,77
Loyers	154'000.00	22,49	129'600.00	17,22	11'000.00	7,69	48'000.00	2,84
...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total des charges	684'750.00	100,00	752'600.00	100,00	142'950.00	100,00	1'690'000.00	100,00

Les chiffres indiqués dans le Tableau 1 montrent que les charges de personnel représentent une proportion du coût total qui varie assez peu. Le poids du loyer diffère en revanche substantiellement selon que l'on a affaire à un immeuble «hors terre» (Marmotte et Sleep-in) ou à une construction souterraine (Vallée de la Jeunesse et Accueil NEM).

De manière générale, les dotations en personnel sont voisines les unes des autres. Marmotte, Sleep-in et Vallée de la Jeunesse occupent simultanément deux «veilleurs». Calibré pour accueillir cinquante personnes, l'effectif de l'Accueil NEM s'écarte de cette dotation «standard»: trois collaborateurs sont présents dans les moments où les locaux sont accessibles aux NEM (11 h 30 – 13 h 30 et 17 h 00 – 09 h 00)<sup>8</sup>. L'Accueil NEM est en outre en activité vingt-quatre heures sur vingt-quatre et trois cent soixante-cinq jours par an, ce qui explique un effectif plus nombreux<sup>9</sup> et des charges de personnel plus importantes en valeur absolue.

### 6. Impossibilité de réduire le coût de l'hébergement

Représentant environ deux tiers du total des dépenses, l'effectif des collaborateurs simultanément présents «sur le terrain» ne saurait être réduit. Les intervenants doivent prendre en charge des personnes en difficulté, parfois atteintes de troubles psychiatriques, parfois prises de boisson ou sous l'influence de stupéfiants. A l'Accueil NEM, les usagers subissent le stress associé à leur avenir incertain et peuvent manifester leur désarroi de manière violente. Compte tenu du nombre de personnes hébergées dans un volume réduit, les risques d'accident (feu en particulier) ne sont pas négligeables et deux personnes ne seraient pas de trop s'il fallait organiser une évacuation d'urgence.

Les collaborateurs employés dans les structures nocturnes d'hébergement d'urgence sont en particulier chargés d'accueillir les usagers et de refouler les personnes en surnombre, d'encaisser la participation de Fr. 5.– attendue des usagers, de tenir une statistique des personnes accueillies, d'organiser la vie d'un groupe de plusieurs dizaines de personnes (maintenir le calme, préparer et distribuer les collations, régler l'accès aux installations sanitaires, attribuer les couchettes, organiser le réveil et les départs, etc.) et d'orienter ceux qui en ont besoin dans le réseau de prise en charge. Compte tenu des particularités des personnes qui fréquentent les lieux, leur activité s'éloigne sensiblement de tâches purement hôtelières.

<sup>7</sup>Communication personnelle de M. Tobias Buser, responsable des questions en relation avec la drogue (correspondance disponible au Secrétariat général de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement).

<sup>8</sup>L'effectif est réduit durant le reste de la journée.

<sup>9</sup>Onze collaborateurs à plein temps pour une capacité d'accueil de cinquante personnes.

La politique salariale pratiquée par les instances qui administrent les lieux d'hébergement est correcte sans être somptuaire. Le préavis N° 2002/43 décrit les modalités de rétribution des collaborateurs du Sleep-in. Les traitements sont analogues à ceux payés à des éducateurs sans formation professionnelle. Ils sont justifiés compte tenu de la difficulté du travail. Ils n'ont appelé aucune réserve de la part de votre Conseil. Les salaires servis par les autres institutions sont en tout point comparables. La Municipalité n'entend exercer aucune pression pour les faire diminuer.

Compte tenu du loyer facturé par le Service immobilier à l'association du Sleep-in (avec l'accord de votre Conseil), la Municipalité considère justifié celui imputé à La Marmotte par l'Armée du Salut. Quant aux loyers facturés pour l'utilisation des constructions de protection civile, ils correspondent aux pratiques en la matière.

La dernière possibilité de réduire les coûts consisterait à augmenter la capacité d'accueil des structures d'hébergement de manière à répartir les charges sur un plus grand nombre de personnes. Outre que ni La Marmotte, ni le Sleep-in ne pourraient accepter plus d'occupants, tout porte à croire qu'un nombre plus élevé d'usagers imposerait également un ajustement à la hausse de l'effectif des collaborateurs. L'exemple de l'Accueil NEM montre qu'aucune économie ne peut être espérée de ce côté-là.

### 7. Autres solutions d'hébergement

Evoquée par plusieurs conseillers communaux, l'hypothèse de s'adresser au secteur de l'hôtellerie conserve un caractère purement hypothétique. Exception faite d'un hôtel recevant des touristes «sac au dos» (entre Fr. 29.– et Fr. 34.– par nuit pour une chambre sans salle de bain), les moins coûteux des hôtels lausannois offrent la chambre (sans bain) aux environs de Fr. 60.– à Fr. 70.– la nuit. Les hôtels bon marché n'offrent en outre pas une capacité d'accueil suffisante pour espérer fermer au moins une des structures d'hébergement d'urgence existantes. Enfin, interrogés à ce sujet, des hôteliers lausannois ont clairement établi qu'ils n'étaient pas équipés pour accueillir ce type de clientèle et qu'ils ne souhaitaient pas le faire.

Egalement évoquée durant les débats relatifs à la motion de M. Venezia, la meilleure solution réside dans l'accès à un logement stable. Deux obstacles barrent toutefois la route aux candidats: leur profil particulier d'une part et la rareté des objets mis en location d'autre part. A l'heure actuelle, les travailleurs sociaux peinent à trouver des solutions pour des personnes notablement moins marginalisées que celles qui fréquentent habituellement les espaces d'hébergement d'urgence. C'est dire que trouver un logement «traditionnel» pour les usagers de ces dernières tient actuellement de la gageure.

La question du logement au sens strict n'est toutefois pas soulevée par la motion de M. Venezia et l'on se référera au rapport-préavis N° 2003/43<sup>10</sup> pour plus de détails à propos des dispositions prises par la Municipalité pour dynamiser le secteur du logement et en faciliter l'accès aux ménages «à médiocre profil socio-économique».

### 8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2004/49 de la Municipalité, du 4 novembre 2004;  
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

d'accepter la réponse municipale à la motion de M. Dino Venezia du 18 mars 2003 et de constater qu'il n'est pas possible de réduire les dépenses engendrées par les structures lausannoises d'hébergement nocturne d'urgence sans diminuer le volume ou la qualité des prestations offertes.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:  
Daniel Brélaz

Le secrétaire:  
François Pasche

---

<sup>10</sup>Nouvelle politique communale du logement et réponses à trois motions sur le logement. Conclusions adoptées lors de la deuxième séance du 30 mars 2004 par le Conseil communal.

*Rapport*

Membres de la commission: M. Gilles Meystre, rapporteur, M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper, M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron, M. Denis Pache, M<sup>me</sup> Solange Peters, M. Gianni John Schneider, M. Nelson Serathiuk, M. Dino Venezia, M. Antoine Verdon.

Municipalité: M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Rapport photocopié de M. Gilles Meystre (Rad.), rapporteur:** – La commission s'est réunie le 14 janvier 2005 dans la salle de conférence N° 2 du bâtiment de l'Administration communale sis à Chauderon 9. Elle était composée de M<sup>mes</sup> Claire Attinger Doepper, Thérèse de Meuron et Solange Peters et de MM. Denis Pache, Gianni John Schneider, Nelson Serathiuk, Dino Venezia et Antoine Verdon. Elle était présidée par le rapporteur soussigné. La Municipalité était représentée par M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, assistée de M. Philippe Meystre, secrétaire général. Les notes de séance ont été prises par ce dernier, que nous remercions.

*Rappel des intentions du motionnaire*

Jugeant très élevé le coût de l'hébergement dans les structures d'urgence lausannoises, l'auteur de la motion déposée le 18 mars 2003 invite la Municipalité à étudier une solution plus rationnelle afin de réduire le coût unitaire de la prestation d'hébergement. Il souhaite par ailleurs réallouer les économies ainsi réalisées pour améliorer l'offre existante. En guise de réponse à la motion, la Municipalité brosse dans ce préavis le tableau du dispositif lausannois d'hébergement d'urgence. Elle en détaille les coûts et tente de démontrer qu'il n'existe actuellement aucune solution réaliste permettant de réduire les dépenses consenties sans réduire le volume et le niveau des prestations offertes.

*Discussion du préavis*

En guise de discussion d'entrée en matière, certains commissaires disent regretter le caractère essentiellement descriptif du rapport-préavis. Aucune recherche de solution alternative ne serait à leurs yeux entreprise: le postulat qu'il n'en existe pas est d'emblée posé, sans qu'aucune démonstration de sa validité ne soit administrée.

La directrice de la Sécurité sociale s'inscrit en faux face à ces propos. D'autres solutions ont été tentées par le passé, sans résultat. Une expérience d'encadrement par du personnel bénévole avait par exemple été tentée durant l'hiver 2001-2002. Elle s'était soldée par un échec. Le recours à des professionnels s'était alors imposé, pour permettre la prise en charge de personnes présentant toutes sortes de difficultés. Non seulement conflictuelle, cette population n'est souvent tout simplement pas capable de conserver un logement traditionnel. Son profil est des plus hétérogènes,

allant des toxicomanes aux étrangers de passage, en passant par les patients psychiques et les personnes momentanément en panne de logement.

Bien sûr, la solution reposant sur une équipe rétribuée et encadrée – modèle également utilisé par l'Etat de Vaud pour la prise en charge des NEM – n'est pas sans effet sur la structure de coûts: la prise en charge d'un usager revient à environ Fr. 25'000.– par année. L'échec du bénévolat ne permet malheureusement pas de réduire ce montant (les salaires représentent entre 57% et 67% du total des charges des structures d'hébergement d'urgence). Le recours à des solutions de logements existants telles que des hôtels n'est quant à lui pas souhaité par les hôteliers lausannois. Compte tenu des particularités des personnes qui fréquentent les lieux, l'encadrement nécessaire s'éloigne d'ailleurs sensiblement de tâches purement hôtelières.

Après quelques digressions sur la pertinence du déplacement de l'EH-NEM de l'Ancien-Stand à Coteau-Fleuri – on regrette sa proximité avec une école – la directrice de la Sécurité sociale rappelle que la situation n'est guère différente de celle qui prévalait auparavant (un établissement scolaire se trouve également à proximité). Au surplus, il n'y a guère de choix, les installations de protection civile restantes étant toutes affectées à d'autres activités.

Au terme de la discussion, il est signalé aux commissaires que des modifications du dispositif de financement pourraient résulter de l'application des dispositions constitutionnelles (Constitutions fédérale et cantonale), qui imposent aux collectivités publiques d'offrir une aide d'urgence à toute personne se trouvant sur le territoire national. Les premières indications en provenance du Tribunal fédéral laissent supposer que cette exigence sera clairement confirmée. Il appartiendra alors à l'Etat de Vaud de prendre ses responsabilités en la matière.

Invités à prendre position sur le rapport-préavis, 6 commissaires adoptent ses conclusions, 1 commissaire les refuse et 2 commissaires s'abstiennent.

**Le président:** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

**M. Gilles Meystre (Rad.), rapporteur:** – Non, Monsieur le Président.

**Le président:** – J'ouvre la discussion.

*Discussion*

**M. Dino Venezia (Lib.):** – Je dois tout d'abord remercier la Municipalité de la peine qu'elle a prise pour répondre à ma motion et l'étude à laquelle elle s'est livrée. Pour le surplus et comme vous pouvez vous en douter, je reste sur ma faim quant aux propositions concrètes permettant d'aller dans le sens souhaité. Ainsi, les deux volets de la motion voulant, d'une part, une réduction du coût unitaire et,

d'autre part, une amélioration de l'offre, ne trouvent aucun écho. C'est donc une immense déception que suscite ce rapport-préavis. La Municipalité y admet comme une fatalité que chaque sans-abri coûte à la collectivité Fr. 25'000.— par an, uniquement pour lui offrir un toit pour la nuit, sans confort ni intimité. Il semble pourtant qu'aux habitués de telles structures, plutôt que de les contraindre à faire la navette entre la Marmotte et le Sleep-in, d'autres solutions devraient être proposées. Cependant, il faudrait pour cela chercher des solutions innovantes, ce que le rapport-préavis ne fait manifestement pas. J'ai mesuré à cet égard les limites de ce que l'on peut obtenir par voie de motion: si l'on peut contraindre la Municipalité à conduire une étude, on ne saurait l'obliger à faire preuve d'imagination...

Compte tenu de la vision fataliste du rapport-préavis, je ne peux que déplorer également que le deuxième volet de la motion soit totalement ignoré. Aucune amélioration de l'offre, que ce soit quantitative ou qualitative, n'y est esquissée. Selon le rapport-préavis, nous devons nous contenter de la situation actuelle, avec tous ses inconvénients, point à la ligne!

Souhaitant vivement que les choses changent et surtout s'améliorent, le groupe libéral, qui range l'hébergement des sans-abri dans les tâches devant être assumées par les pouvoirs publics, reviendra à la charge sur le sujet. Puisque nous constatons que la Municipalité se satisfait de la situation actuelle et ne fait aucun effort d'imagination, ni ne recherche de solutions innovantes dans ce domaine, le groupe libéral fera le travail de recherche et entreprendra les études nécessaires, afin de proposer des pistes concrètes allant dans le sens souhaité par la motion. C'est dans cet esprit qu'une grande partie du groupe libéral s'abstiendra finalement, plutôt que de refuser la réponse municipale, car il ne veut pas courir le risque de recevoir une deuxième réponse aussi décevante et fataliste.

**M. Denis Pache (VDC):** – Tout d'abord, je voudrais remercier M. Venezia d'avoir déposé cette motion, car il est vrai que ces structures constituent une charge importante pour notre Ville. Il est juste de se poser parfois des questions, d'autant plus que notre collègue ne désire pas économiser à tout prix, mais plutôt offrir plus ou mieux pour le même prix!

Malheureusement, comme le dit la réponse municipale, la marge de manœuvre est très faible, voire inexistante. Il existe des paramètres que l'on ne peut changer. Par exemple, il faut des petites structures. Et beaucoup d'heures de présence, de travail sont nécessaires pour assurer une certaine sécurité. Il faut aussi un appui social professionnel. Si l'on regarde les chiffres d'un peu plus près, c'est le coût social qui est le plus élevé. Les frais «hôtelières» ne représentent qu'une faible part. Je ne vais pas citer de chiffres, car il y a toujours plusieurs façons de les interpréter. Finalement, cela ne change pas grand-chose, la réalité est là!

Il y a des personnes qui, momentanément ou plus durablement, ne trouvent plus ou manquent de certains repères

leur permettant de s'intégrer dans notre société. Il n'y a pas lieu maintenant de trouver des raisons ou des coupables à cet état de fait, mais bien de savoir ce que nous voulons. Les personnes utilisant ces lieux d'hébergement n'ont pas forcément choisi d'en arriver là. J'estime qu'il est de notre devoir de les prendre en charge et de les accompagner, avec l'espoir que ce n'est pour elles qu'une étape momentanée. J'ose espérer que vous partagez tous cet avis.

Nous ne devons cependant pas le faire à n'importe quel prix. La réponse que nous traitons ce soir nous montre qu'il n'y a, en l'état actuel, pas d'autres solutions. Du reste, les comparaisons avec d'autres Villes nous prouvent qu'elles ont les mêmes difficultés et des coûts identiques. Une question que l'on pourrait encore se poser: est-il juste que Lausanne prenne seule à sa charge ces frais d'hébergement, sous déduction de la participation du Canton? Une fois de plus, il s'agit d'un effet de Ville centre qui, en réalité, prend en charge toute une région. Il s'agit là de qui paie, mais la facture reste!

Pour conclure, la Voie du Centre acceptera donc cette réponse, tout en étant consciente que c'est un moyen de secours que nous offrons à certains de nos concitoyens. Et la solution leur permettant de retrouver une situation meilleure, où tout le monde trouvera son compte. Nous vous invitons à faire de même.

**M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.):** – Le Parti socialiste est satisfait de la réponse municipale. Nous rappelons que les structures d'hébergement d'urgence répondent malheureusement à un besoin que nous reconnaissons comme indispensable. Un toit, un lit pour la nuit, pour tous. La précarité gagne du terrain, les désordres, notamment de nature psychologique, ont des effets dramatiques sur les plus fragiles d'entre nous. Les demandes en nuitées sont en constante augmentation. Pour le seul Sleep-in, à titre d'exemple, le taux d'occupation s'est élevé à 97,97% en 2004. La structure a été complète durant 240 nuitées. La souffrance et la misère font partie intégrante de l'atmosphère qui règne dans ces lieux. Aujourd'hui, nous pouvons être satisfaits et soulagés du fait que, malgré les promiscuités et les espaces encombrés, ces nuitées en communauté se passent sans grands problèmes. Nous le devons certainement à la qualité de l'accueil et de l'encadrement qui permet, grâce au savoir-faire et aux compétences du personnel, de maîtriser les débordements.

Nous le savons tous ici, la population accueillie dans ces lieux est une clientèle particulière, qui ne serait pas la bienvenue dans les structures hôtelières traditionnelles. Des expériences ont été tentées pour diminuer les coûts de ces hébergements, notamment en coupant dans les charges salariales. Ce furent des échecs. Le bénévolat a ses limites, comme le recours aux hôteliers lorsqu'il s'agit d'une clientèle marginale. A Lausanne, l'offre en matière de structures nocturnes d'hébergement d'urgence répond aux demandes en intégrant les besoins spécifiques, tout en maîtrisant les coûts et en les rendant transparents. Le Canton assume des coûts identiques pour des structures semblables.

Le Parti socialiste soutient donc la Municipalité, notamment la directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, dans sa volonté de maintenir cette qualité d'encadrement, et vous encourage à faire de même.

**M. Marc-Olivier Buffat (Rad.):** – Comme le Parti libéral et la Voie du Centre, le Parti radical se montre peu satisfait et quelque peu sceptique face aux réponses apportées par la Municipalité à la motion de M. Venezia. Même si l'on salue les efforts constants de la Municipalité à l'égard des démunis et de l'aide d'urgence, même si l'on est conscient de la difficulté de gérer ce type d'hébergement avec la multiplicité de gens qui le fréquentent, on reste sur sa faim s'agissant de l'étude de structures alternatives moins coûteuses, peut-être plus souples. On regrette à cet égard le manque d'ambition politique en matière d'hébergement d'urgence, domaine qui préoccupe l'ensemble des partis et plus particulièrement le Parti radical. Conscients, comme le Parti libéral, qu'un refus n'arrangerait rien et ne permettrait pas d'apporter des solutions dans l'immédiat, les Radicaux s'abstiendront et certains refuseront la réponse de la Municipalité.

**Le président:** – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Monsieur le Rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la commission.

**M. Gilles Meystre (Rad.), rapporteur:** – Par 6 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, la commission a accepté la réponse municipale.

**Le président:** – Sauf opposition, nous passons au vote. Je vous lis la conclusion du rapport-préavis N° 2004/49 du 4 novembre 2004: *d'accepter la réponse municipale à la motion de M. Dino Venezia du 18 mars 2003 et de constater qu'il n'est pas possible de réduire les dépenses engendrées par les structures lausannoises d'hébergement nocturne d'urgence sans diminuer le volume ou la qualité des prestations offertes.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une faible majorité, avec beaucoup d'abstentions et quelques refus, vous avez accepté ce rapport-préavis. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le rapport-préavis N° 2004/49 de la Municipalité, du 4 novembre 2004;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

d'accepter la réponse municipale à la motion de M. Dino Venezia du 18 mars 2003 et de constater qu'il n'est pas possible de réduire les dépenses engendrées par les struc-

tures lausannoises d'hébergement nocturne d'urgence sans diminuer le volume ou la qualité des prestations offertes.

**Le président:** – Malheureusement, je pense que nous n'avons pas le temps de prendre le point suivant... On va toutefois tenter le coup!

## **Promotion de l'usage du vélo à Lausanne**

*Réponse à la motion de M. Luc Matthey-Doret et consorts*

*Réponse à la motion de M. Alain Bron*

*Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Angelina Pasche-Casadei*

## **Demande de crédit pour le financement d'aménagements et de mesures de promotion du vélo**

Rapport-préavis N° 2004/55

Lausanne, le 16 décembre 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### **1. Objet du rapport-préavis**

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 628'000.– pour financer:

- ⇒ la réalisation d'aménagements cyclables;
- ⇒ l'aménagement de zones de stationnement pour deux-roues et pour vélos dans le centre ville;
- ⇒ la réalisation d'une première étape de mixité bus/vélo sur certaines voies réservées aux bus et taxis;
- ⇒ des actions de promotion de l'usage du vélo dans les déplacements urbains.

Elle répond en outre aux motions de:

- M. Luc Matthey-Doret et consorts demandant une piste ou voie cyclable d'une largeur de 1 m 20 au minimum depuis la gare CFF jusqu'au niveau de l'axe place Chauderon–place Saint-François.
- M. Alain Bron demandant la création de places de parc couvertes pour deux-roues, notamment aux abords de la gare, de la place de la Riponne et de la place de l'Europe.
- M<sup>me</sup> Angelina Pasche-Casadei demandant l'utilisation des pentes naturelles de la ville pour favoriser la pratique des rollers, trottinettes et vélos.

De même, elle répond également à la pétition:

- du Syndicat du personnel des transports publics lausannois demandant de renoncer à l'utilisation des couloirs bus par les cycles, même à titre d'essai.

Enfin, elle propose d'admettre la création définitive d'un poste de «délégué vélo» à 80%.

## Table des matières

<b>1. Objet du rapport-préavis</b>	944
<b>2. Réponse à la motion de M. Luc Matthey-Doret et consorts</b>	946
2.1 <i>Historique et rappel</i>	946
2.2 <i>Contexte du Plan directeur communal (PDC)</i>	946
2.3 <i>Réponse à la motion et synthèse des propositions</i>	947
<b>3. Réponse à la motion de M. Alain Bron</b>	947
3.1 <i>Historique et rappel</i>	947
3.2 <i>Etat de la situation</i>	948
3.3 <i>Réflexions de base</i>	948
3.4 <i>Propositions</i>	949
<b>4. Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Angelina Pasche-Casadei</b>	949
4.1 <i>Historique et rappel</i>	949
4.2 <i>Etat de la question au sujet des skates et rollers</i>	949
4.3 <i>Etat de la question au sujet du vélo</i>	950
4.4 <i>Accessibilité dans les transports publics</i>	950
4.5 <i>Propositions</i>	951
<b>5. Réponse à la pétition du Syndicat du personnel des transports publics lausannois</b>	951
5.1 <i>Historique et rappel</i>	951
5.2 <i>Réponse à la pétition</i>	952
<b>6. Information et promotion</b>	953
6.1 <i>Généralités</i>	953
6.2 <i>Propositions</i>	953
<b>7. Incidence sur l'effectif du personnel – Création définitive d'un poste de «délégué vélo» à 80%</b>	955
<b>8. Projets d'aménagements cyclables</b>	956
<b>9. Quartiers 21 – développement durable</b>	957
<b>10. Aspects financiers</b>	957
10.1 <i>Coût des travaux et des mesures de promotion</i>	957
10.2 <i>Charges financières annuelles</i>	958
<b>11. Conclusions</b>	959

## 2. Réponse à la motion de M. Luc Matthey-Doret et consorts

### 2.1 Historique et rappel

Déposée le 3 septembre 1996<sup>1</sup>, la motion de M. Luc Matthey-Doret et consorts a été développée et, après discussion, renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport lors de la séance du Conseil communal du 8 octobre 1996<sup>2</sup>.

Cette motion demandait la création d'une piste ou d'une voie cyclable d'une largeur de 1 m 20 au minimum depuis la gare CFF jusqu'au niveau de l'axe place Chauderon–place Saint-François. Une première réponse à cette motion a été donnée dans le cadre du rapport-préavis N° 90 présenté au Conseil communal dans sa séance du 2 mai 2000<sup>3</sup>. La réponse proposait :

« Pour l'avenue Ruchonnet :

1. de conserver le statu quo pour ce qui est du sens descendant ;
2. de cautionner, pour la partie inférieure du sens montant, une **solution permettant aux cycles d'emprunter la voie de droite actuelle**, ouverte au mouvement de tourner à droite en direction du chemin de Mornex et de l'avenue de Savoie et autorisée aux bus ;
3. **d'étudier les capacités du trottoir droit montant pour accueillir le balisage d'une bande cyclable, dans la partie supérieure, en amont de l'avenue de Savoie ;**
4. de mettre en place une **présélection de tourner à gauche au droit du carrefour de l'avenue de Savoie**, à l'intention des cyclistes désirant emprunter le chemin de Villard.

Pour le pont Chauderon :

5. *compte tenu du fait que la chaussée, ainsi que l'ensemble du balisage routier, ont été entièrement refaits en septembre 1991, de maintenir la situation actuelle à court terme et d'étudier, pour le moyen-long terme, la suppression d'une voie de circulation permettant l'intégration de deux bandes cyclables, de part et d'autre de la chaussée, et de réaliser une étude de détail pour la recherche d'une solution facilitant un accrochage optimal de ces deux bandes au droit des carrefours d'extrémité.*»

Lors de la séance du Conseil communal relative à l'adoption du rapport-préavis précité, la commission chargée de son examen a estimé les mesures insuffisantes et a proposé de refuser la réponse donnée à la motion Matthey-Doret. Le Conseil communal a confirmé la proposition de la commission. A ce jour, les points 2 et 4 susmentionnés ont été réalisés.

### 2.2 Contexte du Plan directeur communal (PDC)

Les axes de l'avenue Ruchonnet, du pont Chauderon et de l'avenue de la Gare font partie, dans la hiérarchisation du réseau définie par le Plan directeur communal (PDC), du réseau principal B, constituant des tronçons de la « petite ceinture » protégeant le centre-ville du trafic de transit. L'axe de la rue des Terreaux–place Saint-François–avenue du Théâtre, quant à lui, fait partie du réseau de distribution modéré. En matière d'objectifs en faveur des cyclistes, les principes cités dans le PDC sont les suivants :

- ⇒ étendre le réseau des bandes et pistes cyclables sur le réseau principal et de distribution (principe 88)
- ⇒ sur le réseau de desserte, améliorer le confort des piétons et des cyclistes, notamment par la régulation de la signalisation lumineuse (principe 89)
- ⇒ définir un schéma d'itinéraires sûrs et praticables pour des déplacements de courte et moyenne distances qui tiennent compte des pôles d'activités, des équipements et de la topographie (principe 91)
- ⇒ étudier, lors de la conception de tout aménagement ou réaménagement routier, des possibilités de favoriser un trafic cycliste sûr et commode (principe 92)
- ⇒ développer un réseau qui assure des itinéraires continus basés sur une hiérarchisation du réseau et qui prend en compte des rabattements sur des axes lourds TC (principe 93)

<sup>1</sup>BCC 1996, T. II, p. 290.

<sup>2</sup>BCC 1996, T. II, pp. 542-549.

<sup>3</sup>BCC 2000, T. I, pp. 529-546.

Par ailleurs, dans la conclusion du chapitre «4.6 Les deux-roues légers», le Plan directeur communal préconise d'appliquer, selon l'importance hiérarchique du réseau considéré, les dispositions ci-après :

- ⇒ *pour le réseau principal A et B, en cas d'aménagement d'un itinéraire deux-roues, les mesures nécessaires de protection (pistes, voire bandes cyclables et régulation lumineuse)*
- ⇒ *pour le réseau de distribution, des itinéraires mixtes ou éventuellement des bandes cyclables à contresens*

### 2.3 Réponse à la motion et synthèse des propositions

En complément de la réponse à la motion Matthey-Doret, les nouvelles mesures d'aménagement proposées pour les cyclistes entre la Gare et le plateau de Chauderon–Saint-François sont résumées ci-après. Certains détails d'exécution pourraient être influencés par les aménagements liés à la restructuration du réseau tl avec l'arrivée du métro m2.

#### Avenue Ruchonnet

- Sur le tronçon montant entre l'avenue de Savoie et l'avenue Marc-Dufour, autoriser les cycles à utiliser le trottoir complété à son débouché par l'aménagement d'une rampe sécurisant la réinsertion des cycles sur la chaussée.

#### Carrefour de Chauderon sud

- Aménager une voie d'accès pour les cycles en provenance de l'avenue Ruchonnet et aboutissant à un sas devant les présélections;
- Adapter le débouché du contresens cyclable sur le chemin des Croix-Rouges par l'aménagement d'un sas sur la contre-allée de Ruchonnet.

#### Pont Chauderon et carrefour de Chauderon nord

- Autoriser la circulation des cycles sur le trottoir est, en direction de Beaulieu. Aménager une rampe pour sécuriser la réinsertion des cycles sur la chaussée, en lien avec l'aménagement existant au carrefour de Chauderon nord.

#### Chauderon–place Bel-Air

- Baliser une bande latérale optique au nord de la rue des Terreaux entre l'arrêt tl «Bel-Air» et le débouché de la rue du Maupas;
- Elargir la voie de circulation entre la place Chauderon et la place Bel-Air et créer un sas pour cyclistes au débouché sur la place Bel-Air.

#### Avenue du Théâtre

- Améliorer l'accessibilité à la piste cyclable par une modification de la bordure au niveau du débouché de la rue des Magnolias.

Le plan et la description détaillée de ces aménagements figurent en annexe au présent rapport-préavis.

## 3. Réponse à la motion de M. Alain Bron

### 3.1 Historique et rappel

Le 2 mai 2000, M. Alain Bron a déposé une motion demandant la création de places de stationnement couvertes pour les cycles et motocycles en proposant trois lieux: les places de la Gare, de la Riponne et de l'Europe. Cette motion a été développée le 26 septembre 2000 et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport<sup>4</sup>.

En date du 12 novembre 1998, M. Alain Bron avait déjà adressé à la Municipalité, sur ce même thème, une question écrite (N° 14) qui traitait de l'augmentation perceptible du nombre de deux-roues au centre ville de Lausanne, et en particulier aux abords de la gare CFF. Il demandait également s'il était prévu, à l'image de ce qui se pratique dans d'autres villes, d'équiper

<sup>4</sup>BCC 2000, T. II, pp.191-192.

des places couvertes. Dans sa réponse, la Municipalité avait souligné l'augmentation progressive du nombre de places deux-roues sur le territoire communal<sup>5</sup>. Elle avait également mentionné les réflexions menées dans le but d'améliorer l'offre dans le secteur de la gare et rappelé que les oppositions formulées à l'encontre des couverts pour deux-roues aux abords de la place n'avaient pas permis leur réalisation. La Municipalité avait répondu qu'elle n'excluait pas la possibilité de présenter des projets de places couvertes pour deux-roues dans certains cas précis où l'environnement le permettait.

De plus, en complément à la motion de M. Alain Bron, M. Alain Faucherre a également adressé une question écrite (N° 35), le 23 mai 2000, afin de demander des précisions quant aux mesures prévues aux abords de la gare, notamment pour les vélos. La réponse à cette question a été donnée par la Municipalité<sup>6</sup> en mentionnant le fait que des démarches étaient en cours pour officialiser les places couvertes sises sur la parcelle N° 5986 propriété des CFF, ainsi que pour la création d'un parc deux-roues sur la parcelle du LO située à l'angle de la rue du Simplon et du passage des Saugettes. Ces deux projets sont aujourd'hui réalisés.

### *3.2 Etat de la situation*

Force est de constater que depuis une bonne dizaine d'années, la demande de places deux-roues est en constante augmentation au centre ville. Les observations faites aux abords de la place de la Gare démontrent que les utilisateurs recherchent avant tout une proximité immédiate pour stationner leur engin. Ce comportement tend à une suroccupation des places de proximité immédiate et à une sous-occupation des places plus éloignées. De plus, la dimension de l'espace occupé par un deux-roues a augmenté d'environ 20% (le balisage de la largeur des cases deux-roues est passé de 80 cm à 100 cm).

Pour répondre à la demande croissante, l'offre en ville a été augmentée en fonction des possibilités. Le nombre de places deux-roues sur le territoire communal est ainsi passé de quelque 5650 unités en 1995 à environ 6200 unités à fin 2003, incluant 300 places équipées de dispositifs antivol pour les vélos aux abords des générateurs de trafic importants (gare, Ouchy, Bellerive, Mon-Repos). Il est à signaler également que, dans le cadre du préavis sur le réaménagement de la rue Centrale, de nouveaux supports pour vélos ont été prévus. De son côté, le Plan des aménagements extérieurs, lié au plan partiel d'affectation (PPA) du Flon, prévoit quatre zones de stationnement pour les deux-roues, dont une aux abords de la place de l'Europe.

En ce qui concerne la couverture de places deux-roues, il existe, à ce jour, une zone de 45 places couvertes, sises sous la marquise de la poche est de la place de la Gare, ainsi que quelques places couvertes dans le passage sous le pont CFF de l'avenue d'Ouchy et sous les escaliers de la placette du Tunnel (cycles uniquement). Dans le reste de la ville, il n'y a actuellement pas d'offre en places de stationnement couvertes pour les deux-roues accessibles au public. Les couverts existants (CHUV, bâtiments communaux, écoles, université, etc.) sont situés sur du domaine privé.

Dans le cadre de l'établissement du Plan général d'affectation (PGA), un article traite spécifiquement de la réglementation du stationnement des deux-roues et des cycles.

### *3.3 Réflexions de base*

La possibilité de réaliser des couverts pour les deux-roues (motorisés ou non) a donné lieu à plusieurs réflexions. Premièrement, la question de l'intégration architecturale a été évaluée en tenant compte, notamment, des difficultés rencontrées à ce jour sur le domaine public, telles que l'emprise au sol, l'esthétique et la présence d'activités commerciales. Le nombre d'emplacements pouvant être retenus s'avère relativement restreint, ce type de construction étant difficile à intégrer au centre ville. Deuxièmement, le coût de réalisation d'un couvert pour deux-roues ou vélos a été évalué en tenant compte des modèles disponibles sur le marché, sachant que la couverture d'un engin motorisé est estimée à quelque Fr. 1200.- l'unité et la couverture d'un vélo à quelque Fr. 600.- l'unité. En raison de l'importance de ces montants, le Comité des espaces publics (CEP) a donné un préavis défavorable pour le financement de couverts pour deux-roues sur le domaine public et a demandé de privilégier la recherche d'emplacements naturellement couverts pour y baliser des cases de stationnement. Il a en outre été décidé de donner une priorité d'investissement en faveur de la création de nouvelles cases deux-roues ou vélos sur le domaine public.

En outre, afin d'améliorer l'usage des places deux-roues existantes, il est proposé de mettre en place des potelets entre les cases de stationnement deux-roues sur les emplacements importants du centre ville. Cette solution permet d'empêcher le stationnement des voitures sur les cases deux-roues, d'éviter les chutes en cascade, et de sécuriser les cycles avec un cadenas.

---

<sup>5</sup>BCC 1998, T. II, p. 391.

<sup>6</sup>BCC 2001, T. I, p. 110.

### 3.4 Propositions

Afin de répondre partiellement à la demande du stationnement couvert pour les deux-roues, il est donc proposé de favoriser le développement de places de parc pour ces derniers sur les emplacements naturellement couverts.

Dans le centre ville, il est envisagé, sur les zones sensibles de stationnement deux-roues de plus de 25 cases, de poser des potelets intermédiaires pour éviter le vol, les chutes en cascade et le stationnement des voitures. Il est estimé que ces emplacements représentent un total d'environ 1000 places deux-roues. A raison d'un potelet pour 5 cases en moyenne, ce sont ainsi quelque 200 unités qui seront posées. Le choix définitif du type de potelet et de leurs implantations tiendra compte des contraintes locales, notamment celles liées à l'entretien de la voirie.

Pour ce qui est des vélos, il est proposé, aux abords des pôles importants, de mettre en place des supports spécifiques munis de dispositifs antivol, tels que ceux existant devant la gare CFF, à Ouchy, à Bellerive ou à Mon-Repos. Ce seront ainsi quelque 10 supports de 15 places chacun qui seront posés. A titre d'exemple, il est proposé la pose de tels supports sur le nouveau parking deux-roues des Saugettes, dans le secteur de la Riponne, ainsi qu'aux abords des zones piétonnes.

## 4. Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Angelina Pasche-Casadei

### 4.1 Historique et rappel

Le 2 mai 2000, M<sup>me</sup> Angelina Pasche-Casadei a déposé une motion traitant des pentes naturelles de Lausanne<sup>7</sup>. Cette motion a ensuite été développée puis renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport le 26 septembre 2000. Dans sa motion, M<sup>me</sup> Pasche-Casadei souligne que « *la topographie lausannoise est trop souvent un argument pour s'opposer à une politique cohérente de circulation pour les vélos dans la ville de Lausanne* ». Elle demande à la Municipalité de favoriser l'usage des moyens de locomotion, tels que vélo, roller et trottinette en « *utilisant les pentes naturelles de la ville* ».

Elle demande plus précisément d'étudier des « *solutions permettant de délimiter un circuit routier (chemins, rues de quartier, routes secondaires) du haut de Lausanne jusqu'au bord du lac et praticable à tout moment pendant la belle saison* ». Pour la remontée, l'accès doit être facilité et avantageux avec les CFF et les tl.

Par cette motion, elle invite à « *une démarche complémentaire au rapport-préavis N° 90<sup>8</sup>, de façon à ce que la sécurité des jeunes et des piétons ne s'arrête pas aux pistes proposées dans le rapport-préavis en question* ». Elle demande également d'engager une politique globale qui tienne compte des usagers non motorisés. Cette motion doit être traitée distinctement pour ce qui est des engins assimilés à des véhicules (rollers, trottinettes, skates) et pour les cycles.

### 4.2 Etat de la question au sujet des skates et rollers

Le 22 novembre 1994, M. Marc Vuilleumier avait déposé une motion similaire<sup>9</sup> qui avait été renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport. Sa motion demandait d'étudier la possibilité de créer une « descente de ville en site propre » en faveur des patineurs. Le rapport-préavis N° 79<sup>10</sup> du 4 mars 1999 avait répondu à cette motion en indiquant les possibilités d'intervention dans le cadre légal existant. Un des éléments de réponse à cette motion fut la réalisation d'un espace mixte piétons-rollers à la Vallée de la Jeunesse, qui a été mis en place en mai 1998. Ces essais avaient alors débouché sur une évaluation faite sous forme de sondage auprès des usagers<sup>11</sup> (piétons et rollers). Celle-ci avait permis de montrer que :

- l'expérience tentée à la Vallée de la Jeunesse a été globalement concluante et qu'elle permet, moyennant une bonne information, de satisfaire pleinement la grande majorité des utilisateurs;
- ce concept, sans être remis en question, ne saurait toutefois être transporté ailleurs en ville; une étude préalable à sa mise en place restant indispensable.

En revanche, la proposition faite à l'époque par le motionnaire consistant à fermer totalement ou partiellement certaines rues, deux ou trois soirs par semaine, du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre, avait été jugée trop difficilement réalisable. En effet, la situation est fort différente de celle de la Vallée de la Jeunesse puisqu'il s'agit de routes ouvertes au trafic routier dont toute

<sup>7</sup>Motion de M<sup>me</sup> Angelina Pasche-Casadei, « Les pentes naturelles de Lausanne – un avantage pour tous en toute sécurité », déposée le 2 mai 2000.

<sup>8</sup>Préavis N° 90 « Promotion de l'utilisation du vélo à Lausanne » du 20 mai 1999.

<sup>9</sup>BCC 1994, T. II, p. 1069.

<sup>10</sup>Rapport-préavis N° 79 « Réponse à la motion Vuilleumier », du 4 mars 1999.

<sup>11</sup>« Vallée de la Jeunesse, évaluation de la cohabitation piétons-rollers-skaters », Service de la circulation, 09.1999.

fermeture régulière nécessite au préalable la publication des mesures de police dans la *Feuille des avis officiels (FAO)*. En cas d'opposition lors de cette procédure, la Municipalité doit pouvoir justifier l'interdiction du trafic automobile, en démontrant que l'intérêt des rollers est suffisamment important pour qu'il l'emporte sur celui des usagers de la route.

En outre, pour éviter que la responsabilité du propriétaire de la route ne soit engagée, il deviendrait nécessaire de faire des aménagements relativement importants, définitifs ou provisoires, afin d'assurer la sécurité des rollers (pose d'un revêtement routier adéquat, suppression des obstacles, réalisation de zones de dégagement, pose de filets, etc.). Enfin, il avait été démontré qu'un service d'ordre de plusieurs personnes, disposant de moyens de liaison, devait être assuré par les adeptes du roller, la police municipale ne pouvant fournir ni le matériel ni le personnel nécessaire.

A cet effet, la possibilité de fermer l'avenue Louis-Vulliemin à certaines occasions et de la réserver aux rollers et skates avait été envisagée. L'Office fédéral des routes, amené à se prononcer sur la pertinence de cette idée, avait rappelé la notion de proportionnalité d'une telle mesure et la question de la responsabilité du propriétaire de l'axe considéré. Tant la Ville que des représentants du roller avaient alors décidé de renoncer à ce projet.

Pour revenir à la motion déposée par M<sup>me</sup> Angelina Pasche-Casadei, l'association «La Fièvre», représentant reconnu parmi les usagers du roller, a également été consultée sur cette question. Elle a rappelé que les types d'usagers du roller, comme les cyclistes, sont multiples. Selon les représentants de cette association, l'ouverture d'un tronçon de rue en site propre ne présente un intérêt qu'à la condition d'assurer une continuité du haut en bas de la ville. En outre, une telle mesure s'adresserait essentiellement aux adeptes chevronnés, ce qui s'effectue déjà lors de manifestations occasionnelles. Une ouverture de tels tronçons pourrait attirer des usagers non aptes à maîtriser la pente, avec les risques d'accidents qui peuvent s'en suivre. Une forte proportion d'entre eux recherche avant tout des possibilités de promenades à plat et utilise, par exemple, le parcours du littoral qui présente un cadre agréable et une bonne continuité entre le parc Bourget et Ouchy.

Enfin, la révision partielle de l'Ordonnance sur la circulation routière (OCR), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2002, permet de clarifier les possibilités d'utilisation sur le domaine public des *engins assimilés à des véhicules* (patins à roulettes, trottinettes, vélos d'enfants). Les modifications apportées à cette ordonnance<sup>12</sup> autorisent notamment l'usage des *engins assimilés à des véhicules* sur tous les trottoirs et espaces réservés aux piétons, sur les pistes cyclables, sur la chaussée des zones à 30 km/h et sur la chaussée des routes secondaires dépourvues de trottoir et à faible trafic au moment où elles sont parcourues. Il est désormais nécessaire de disposer d'un minimum de recul afin d'apprécier les effets et conséquences de cette révision de l'ordonnance dans le contexte lausannois.

#### 4.3 Etat de la question au sujet du vélo

La question d'un itinéraire global en site propre du haut en bas de la ville n'apporte pas de réponses réelles aux besoins des cyclistes qui utilisent le vélo comme moyen de déplacement. A la différence des *engins assimilés à des véhicules*, les cycles sont considérés comme un mode de transport ayant sa place sur la chaussée. La réponse à donner pour sécuriser et favoriser l'utilisation du vélo en milieu urbain consiste avant tout à sécuriser les axes principaux et secondaires à fort trafic, à rétablir des possibilités de connexion pour les cycles afin de leur éviter des détours (contresens cyclables ou dérogations), et à développer les zones de mixité sous forme de zones à 30 km/h par exemple. L'acceptation par le Conseil communal, en mai 2000, du rapport-préavis N° 90 «Promotion de l'utilisation du vélo à Lausanne» et les réalisations qui ont suivi illustrent les efforts récemment consentis pour favoriser ce mode de déplacement en ville de Lausanne.

La promotion, ainsi que le traitement des demandes et doléances des usagers, font partie du cahier des charges du délégué deux-roues qui s'occupe également de l'animation du Groupe deux-roues légers (GDRL). Ce groupe intègre des représentants d'associations d'usagers, telles que l'Association transports et environnement (ATE) ou Cyclic (association pour la promotion du vélo en région lausannoise). Dans ce cadre, et dans un esprit constructif, toutes les demandes et projets sont examinés et évalués du point de vue des usagers.

#### 4.4 Accessibilité dans les transports publics

La question de l'accessibilité dans les transports publics revient souvent sur le devant de la scène lorsque l'on parle de complémentarité des modes de déplacement, d'ascenseur urbain ou du Plan directeur. Actuellement, les trottinettes sont autorisées, sans surtaxe, dans tous les véhicules des tl, à condition qu'elles soient pliées.

---

<sup>12</sup>Ordonnance sur la circulation routière (OCR), article 50, alinéa 1.

Pour les vélos, il est possible de les charger dans les métros (m1 et m2), ainsi que sur les porte-vélos des lignes interurbaines au tarif forfaitaire de Fr. 3.– la course (état été 2004). L'accès aux vélos est interdit sur toutes les lignes de bus urbaines. Une motion «*des tl remonte-pente pour les vélos*» a été déposée le 24 septembre 2002 par M<sup>me</sup> Germond et M. Bourquin. Cette motion demande la gratuité ou un tarif préférentiel pour le transport des vélos sur les lignes de métro, ainsi que la possibilité de les transporter sur certaines lignes de bus nord-sud, à titre d'essai.

Le rapport sur l'«*intégration du métro m2 du point de vue de l'aménagement du territoire*»<sup>13</sup> souligne également la nécessité d'*aménager les stations et les véhicules afin de faciliter l'accès et le stationnement des vélos*. Cette notion de complémentarité est également citée dans le décret du Conseil d'Etat de septembre 2002<sup>14</sup>.

#### 4.5 Propositions

La réflexion menée dans le cadre de la motion Vuilleumier s'est poursuivie par une évaluation des essais réalisés à la Vallée de la Jeunesse. Depuis lors, la modification de la Loi sur la circulation routière et des ordonnances d'application a permis de prendre en compte les rollers, skates et trottinettes en tant qu'*engins assimilés à des véhicules*. Cette modification de la loi ne permet toutefois pas de répondre à la motion de M<sup>me</sup> Angelina Pasche-Casadei pour ce qui est d'une descente en site propre de la ville de Lausanne. En effet, la loi ne prévoit pas de réserver, de manière régulière, des artères à l'usage exclusif des rollers et skates, pour des questions de proportionnalité, et il n'est pas possible d'autoriser une mixité sur des axes à fort trafic.

Il est rappelé en outre que la Vallée de la Jeunesse reste accessible en permanence pour les adeptes de la descente en roller, skate, trottinettes. De même, le littoral est ouvert à ces modes de déplacement de manière continue entre le parc Bourget et la place du Port. A l'occasion de la journée du 22 septembre 2002 «*En Ville, sans ma voiture!*», ainsi que durant la semaine olympique, les quais d'Ouchy et de Belgique ont été fermés à la circulation, offrant ainsi un espace supplémentaire aux *engins assimilés à des véhicules*.

### 5. Réponse à la pétition du Syndicat du personnel des transports publics lausannois

#### 5.1 Historique et rappel

Depuis l'approbation du Plan directeur communal en mai 1995, la Ville de Lausanne a entrepris des efforts importants en termes d'aménagements en faveur des piétons (élargissement de trottoirs, îlots centraux, nouvelles traversées piétonnes), des transports en commun (voies réservées, signalisation lumineuse différenciée, nouveaux abribus) et des cyclistes (bandes et pistes cyclables). La question de l'espace à attribuer à chaque mode de déplacement sur une voirie exiguë et fortement sollicitée a été fréquemment soulevée et des solutions mixtes ont parfois été recherchées.

En 1997, sous l'impulsion du Groupe deux-roues légers (GDRL), la question de la mixité bus-vélos sur certaines voies réservées aux bus avait été lancée. De son côté, le parti du Centre des jeunes avait déposé une pétition munie de 1103 signatures *demandant d'augmenter le nombre de pistes cyclables partout où cela était possible et d'être autorisés à emprunter les pistes réservées aux bus, estimant qu'il était moins dangereux d'être dépassés par un bus toutes les 6-7 minutes que d'être frôlés en permanence par des voitures*.

Parallèlement, une évaluation avait été menée en collaboration avec la Direction des tl. Celle-ci avait débouché, en juillet 1997, sur un avant-projet résumant les conditions d'essai de circulation mixte vélos/bus sur une dizaine de couloirs bus à plat ou descendants, où la sécurité des cycles pouvait ainsi être améliorée, sans interférer avec la circulation des bus de manière sensible. Avant qu'une décision officielle de l'Autorité ne soit prise à ce sujet, une pétition avait été lancée par le Syndicat du personnel des transports publics lausannois, demandant d'interdire la circulation des cycles dans les voies réservées aux bus tl, même à titre d'essai. Cette pétition – remise à la Municipalité le 15 août 1997 – a récolté quelque 2500 signatures, provenant en partie d'usagers cyclistes qui espéraient que de véritables infrastructures à leur intention (pistes cyclables) soient créées. Le texte suivant a été signé par les pétitionnaires :

<sup>13</sup> «m2 Métro Ouchy-Epalinges, intégration du métro m2 du point de vue de l'aménagement du territoire», Canton de Vaud, Département des infrastructures, novembre 2001.

<sup>14</sup> «Exposé des motifs et projet de décret concernant la participation de l'Etat au financement de la réalisation du métro m2 entre Ouchy et Les Croisettes (Epalinges)», Conseil d'Etat, septembre 2002.

*Cyclistes conscients, parents, usagers et conducteurs tl demandent à la Municipalité de Lausanne de ne pas autoriser la circulation des cycles dans les voies réservées au trafic des bus tl, même à titre d'essai. Notre demande se fonde sur trois objectifs :*

1. *Respecter la sécurité des cyclistes.*
2. *Eviter l'aggravation des conditions de travail des conducteurs tl.*
3. *Renoncer à entraver l'amélioration de la vitesse commerciale des véhicules des transports publics.*

Suite au dépôt de cette dernière pétition, la Municipalité avait décidé de mettre en suspens la question des essais de mixité, d'analyser plus en profondeur les demandes faites par les pétitionnaires et de reprendre ce sujet à un moment plus opportun.

Lors de l'adoption en mai 2000 du rapport-préavis N° 90 «Promotion du vélo à Lausanne», le Conseil communal avait alors voté un amendement soutenant l'idée d'exécuter des essais de mixité dans les voies bus à la descente.

Une norme de l'Union des professionnels suisses de la route (VSS), traitant du *guidage du trafic des deux-roues légers sur des routes avec transports publics*, a été éditée en décembre 2000<sup>15</sup>. Cette norme amène une base nouvelle permettant d'appliquer des critères précis afin de déterminer le guidage approprié des cycles, en fonction de la pente et de la largeur de voirie disponible.

Pour terminer, il est important de relever que, au vu des différentes demandes liant l'usage du vélo et des transports publics, la Direction des transports publics lausannois a décidé, en été 2003, de mettre sur pied un groupe de travail intégrant les communes du réseau d'agglomération, le Canton, les représentants des usagers cyclistes et ceux du Syndicat du personnel des transports publics. Son objectif est de mettre en place un concept global permettant de favoriser un transfert des usagers motorisés vers une mobilité douce combinant l'utilisation du vélo et des transports publics. A ce titre, les questions relatives aux conditions d'utilisation mixte de certains couloirs bus, au transport des vélos ainsi qu'au stationnement et aux services à proposer aux usagers font partie du cahier des charges de cette étude. Un concept global intégrant deux phases de réalisation sera proposé pour le début 2005.

### *5.2 Réponse à la pétition*

#### *Groupe de travail transports en commun–vélos*

Les réflexions menées par le groupe de travail *transports en commun–vélos* ont permis de mettre en avant un certain nombre d'éléments soulignant la nécessité d'une vision globale entre ces deux modes de déplacement. Un mandat pour une première phase d'étude a été confié par les tl à un bureau d'études externe qui a été chargé :

- d'évaluer les groupes-cibles d'usagers pouvant faire l'objet d'un report modal depuis les transports individuels motorisés vers les transports publics et le vélo ;
- d'évaluer le potentiel d'utilisation combinée transports publics–vélo pour les communes du réseau d'agglomération et en fonction de différents secteurs topographiques ;
- de donner une série de stratégies et de mesures à mettre en place au niveau de l'agglomération pour parvenir aux objectifs fixés.

En parallèle, un travail a été mené avec le Syndicat du personnel des transports publics et les associations d'usagers cyclistes afin de connaître les attentes et contraintes respectives. Ainsi, des essais et observations ont été réalisés tant dans le domaine de l'accessibilité aux véhicules que dans celui du partage de l'espace. L'état d'esprit positif et constructif de cette démarche et des différents intervenants est à souligner.

#### *Calendrier et propositions*

Une deuxième phase d'étude financée par les tl est prévue pour le début de l'année 2005. Cette phase aura pour but de préciser le plan des mesures à mettre en œuvre par les Communes impliquées et intéressées par la question de la complémentarité entre vélos et transports publics. Elle permettra également de définir les engagements respectifs des Communes, des tl et des associations d'usagers dans le cadre de cette démarche qui pourra débiter concrètement à partir de l'année 2005.

---

<sup>15</sup>Norme SN 640 064 «Guidage du trafic des deux-roues légers sur des routes avec transports publics», déc. 2000. Les normes VSS servent de base de référence correspondant à l'état de la technique et des conceptions généralement admises en matière d'aménagement routier et d'urbanisme.

Enfin, il est à relever que la Ville a reçu un courrier courant novembre 2004 de la part des initiateurs de la pétition. Ce document fait état de la satisfaction du Syndicat du personnel des transports publics lausannois par rapport au déroulement de la démarche entreprise de manière globale entre les Communes, les tl et les associations d'usagers. Ainsi, les initiateurs ont décidé de suspendre momentanément leur pétition, n'estimant pas nécessaire dans les conditions actuelles d'obtenir une réponse de la part de la Municipalité avant la présentation des mesures qui seront issues des démarches en cours.

Il est cependant utile de relever que les résultats provisoires résultant des observations effectuées dans le cadre des réflexions en cours tendent à démontrer une ouverture possible vers une cohabitation dans les voies bus descendantes et sous certaines conditions au plat. Le groupe de travail concerné souhaite toutefois que la mise en place d'aménagements mixtes *vélo/tl* soit encore liée à des règles émanant d'une vision d'ensemble cohérente au niveau des communes de l'agglomération. Un montant est réservé dans le cadre de ce rapport-préavis pour la mise en place d'une première étape de réalisation. L'évolution de ce dossier pourra encore faire l'objet d'une information dans le cadre du prochain *rapport-préavis transport de l'Agenda 21*.

## 6. Information et promotion

### 6.1 Généralités

Les expériences menées dans d'autres villes suisses ou européennes montrent que, pour favoriser et développer l'utilisation des modes de transports non polluants, il est nécessaire de compléter les aménagements mis en place par des mesures de promotion et d'information. Une information à large public vise avant tout à mettre en avant les avantages individuels et collectifs liés à l'utilisation du vélo et des modes de transport non polluants en milieu urbain afin de sensibiliser la population et de convaincre de nouveaux adeptes.

Les remarques du public enregistrées lors des différentes interventions ont permis de mettre en évidence un besoin réel en termes d'information, de promotion et de sensibilisation. Les moyens mis en œuvre à ce jour méritent d'être poursuivis et approfondis.

### 6.2 Propositions

Il est proposé de renforcer les mesures mises en place à ce jour sous la forme d'une information plus régulière dans les vecteurs existants (site internet, communiqués de presse) et sous la forme de nouveaux vecteurs d'information (carte cyclable et campagne d'informations).

#### *Information sur le site internet de la Ville*

Les pages concernant le vélo sur le site internet officiel visent un public intéressé spécifiquement par les déplacements à vélo. Une mise à jour de ces pages est apportée régulièrement avec de nouvelles informations liées aux développements récents en matière de vélo à Lausanne. Les articles et pages internet publiés à ce jour ont eu un impact positif auprès du public, manifesté par différentes questions adressées par courrier électronique au délégué deux-roues. Ces résultats tendent à souligner l'intérêt d'une information traitant des déplacements non motorisés. A l'avenir, un dossier traitant des moyens de mobilité répondant aux critères du développement durable pourra faire l'objet d'une information spécifique.

A titre d'exemple, les sujets cités ci-dessous présentent un intérêt certain pour le public :

- règles de comportement liées à la sécurité et conseils d'équipement;
- nouveautés en termes d'aménagements cyclables;
- utilisation du vélo à l'école, pour les achats et dans l'entreprise;
- avantages apportés par l'utilisation du vélo en ville (budget, santé);
- complémentarité avec les transports publics.

Les thèmes présentés seront en outre complétés par des réponses aux questions fréquemment soulevées et liées à la mobilité douce.

### *Carte des itinéraires cyclables*

Les contacts établis par le délégué deux-roues au cours de différentes actions de sensibilisation ou dans le cadre des groupes de travail ont mis en avant une certaine méconnaissance du public au sujet des diverses possibilités de cheminement en vélo dans l'agglomération. De nombreux usagers potentiels ont signalé leur appréhension liée à la pente et à la pression du trafic automobile tout en admettant ne pas connaître les possibilités de cheminements disponibles hors des axes principaux. Une carte des itinéraires cyclables recommandés permettra de répondre à cette demande en indiquant les axes conseillés, en tenant compte de la topographie, des charges de trafic, des aménagements sécurisés et des possibilités de rabattement sur le rail ou le métro. Cette carte permettra de mettre en avant les avantages du vélo pour les déplacements quotidiens, ainsi que les possibilités de transports combinés. Elle pourra également servir de vecteur d'informations et de promotion auprès des associations, dans les écoles ou dans les entreprises. Il est à signaler que des cartes similaires sont déjà éditées dans la majorité des grandes villes de Suisse (Genève, Zurich, Berne, etc.) et ont fortement contribué à transmettre une image positive du vélo en milieu urbain.

Le projet de carte cyclable lausannoise sera basé sur le plan officiel établi en collaboration avec Lausanne-Tourisme et les Imprimeries réunies de lausanne (IRL). Le découpage et le graphisme seront identiques de façon à en faciliter la lecture. L'index des rues au verso sera également conservé. La carte indiquera les itinéraires recommandés, ainsi que les informations spécifiques destinés aux cyclistes (agissements en cas de vols et d'accidents, localisation des marchands et réparateurs de cycles, possibilités de louer des vélos, possibilités d'utiliser le métro, ascenseurs autorisés aux cycles, etc.).

Le tirage prévu sera de 30'000 exemplaires pour une distribution gratuite – comme pour le plan de Ville officiel – et ciblée: par exemple dans les commerces de cycles, dans les offices de tourisme, auprès des associations cyclistes, ainsi que dans les postes de police de quartiers et les bâtiments administratifs. La réalisation et l'édition de la carte seront effectuées par la Ville, en collaboration avec différents partenaires afin d'en limiter les coûts. A ce jour, des partenaires tels que Lausanne-Tourisme ou Cyclic<sup>16</sup> (pour les conseils et suggestions sur les choix d'itinéraires) se sont montrés favorables à une telle collaboration. La réalisation de la carte cyclable sera également accompagnée d'une information, sous forme d'affichage et d'annonces dans la presse, comme sur le site internet de la Ville, de façon à sensibiliser les différents usagers à la présence des cycles et à signaler l'existence de cette carte cyclable gratuite.

### *Information et sensibilisation*

Dans une deuxième étape, et afin de compléter les mesures de promotion liées à la carte cyclable et au site internet, il est également proposé de réaliser une information liée à la circulation routière et au comportement à adopter dans le trafic. Cette information se fera par la publication d'une brochure à distribuer de la même manière que la carte cyclable. Elle sera également complétée par une campagne d'affichage.

### *Projet de prêt-vélo*

Suite à une initiative émanant de SOS-Travail (réinsertion de personnes sans emploi) et Pôle-sud (atelier boguet), un avant projet de prêt-vélo avait été étudié en 1995 sous la direction du Service d'urbanisme. Par la suite, un soutien de principe à ce projet avait été donné par la Municipalité qui avait alors invité les initiateurs à préciser le leur.

Une étude technique plus poussée avait ensuite été confiée à l'Association transports et environnement (ATE) sous mandat de SOS-Travail afin de définir les principes d'organisation applicables au contexte lausannois. En 1998, dans leur rapport final, l'ATE et SOS-Travail avaient proposé de créer une entreprise sociale pour gérer le prêt de vélos (PME adaptée à l'accueil et à la formation de personnes exclues du marché du travail). Un concept d'exploitation sous forme de prêt ou de location en libre service avait été défini. La Municipalité avait alors décidé de poursuivre les discussions avec les auteurs du projet, sous la direction de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Lors d'une rencontre entre les représentants de Formation mode d'emploi (anciennement SOS-Travail), de l'ATE, du Service social et du travail et du Service de la circulation en mars 2002, les initiateurs du projet ont indiqué leur intention de renoncer à poursuivre ce projet. Cette décision était notamment motivée par les expériences faites dans le domaine de l'entreprise sociale, dont la forme a depuis lors été jugée inadaptée pour un tel projet.

---

<sup>16</sup> Association pour la promotion du vélo en région lausannoise.

Par contre, des systèmes de prêt-vélo existent déjà dans d'autres villes importantes (Genève, Bienne, Berne, Zurich, Thoune) et fonctionnent tous grâce à l'engagement de requérants d'asile en programme d'occupation ou de formation. Cette solution est fort appréciée, tant pour l'image perçue par le public, pour la formation de ces personnes, que pour la réussite de tels projets. A cet effet, la FAREAS (Fondation pour l'accueil des requérants d'asile) a été approchée et s'est déclarée très séduite par l'inscription d'un tel projet dans le cadre de ses programmes d'occupation et de formation tout en indiquant qu'elle ne disposait pas elle-même des ressources humaines et financières pour mener la direction de ce projet.

Toutefois, à fin 2003, une association indépendante nommée *Lausanne Roule*<sup>17</sup> a été créée dans le but de mettre en place et de gérer un système de prêt-vélo à Lausanne. Cette association a obtenu une collaboration de la FAREAS, permettant ainsi d'inscrire ce projet dans le cadre des programmes de formation pour l'été 2004. *Lausanne Roule* travaille également avec différents partenaires médias.

Sur le principe, la Ville de Lausanne soutient le développement de ce système de prêt-vélo. Un apport financier spécifique pour le lancement de ce projet a été apporté dans le cadre de l'Agenda 21. Le prêt de vélos *Lausanne Roule* a été ouvert au public durant les mois de mai à octobre 2004.

Au vu du succès rencontré au cours de l'année 2004 et de l'excellente collaboration entre les auteurs du projet, le public et notre Administration, l'opération sera renouvelée dès l'année 2005. Un soutien financier sera apporté par le biais du présent rapport-préavis pour l'année 2005. Cet objet sera ensuite inscrit dans le cadre du budget de la Direction des travaux et sera soumis à une évaluation annuelle.

#### *Projet BYPAD+*

Le projet BYPAD (BicYcle Policy AuDit) est un projet de recherche européen intégré au programme SAVE II de la Commission européenne Transport et Energie (DG TREN) et qui a pour but d'évaluer la politique menée en faveur du vélo dans différentes villes. Ce projet s'est déroulé sous la direction de Langzaam Verkeer, un organisme spécialisé dans le domaine de la mobilité basé en Belgique, la Fédération européenne des cyclistes (ECF) et l'Austrian mobility research (AMOR), de septembre 1999 à mars 2001. Le projet BYPAD a permis de développer un outil d'évaluation de la politique cyclable menée dans différentes villes européennes, de tailles et de structures variables, telles que Troisdorf (Allemagne, 75'000 hab.), Grenoble (France, 150'000 hab.), Birmingham (Angleterre, 1 million d'hab.). Ces villes ont ainsi pu cibler les développements possibles en matière de politique cyclable et de promotion de l'utilisation du vélo.

En raison de ce succès, un nouveau projet, nommé BYPAD+, a été lancé en 2003. Il doit servir à diffuser l'utilisation des outils mis en place dans le projet BYPAD, au travers d'un deuxième cycle d'évaluation avec les nouvelles Villes intéressées par une telle évaluation. Sur le fond, le projet BYPAD+ s'inscrit dans la politique de promotion du vélo soutenue par la Ville, ainsi que dans l'esprit de l'Agenda 21 et du développement durable. Une participation de la Ville de Lausanne à ce projet a ainsi été décidée et financée par le biais du Fonds communal pour le développement durable ainsi que par un subventionnement fédéral (Office fédéral des routes).

### **7. Incidence sur l'effectif du personnel Création définitive d'un poste de «délégué vélo» à 80 %**

Un poste de délégué deux-roues a été créé, notamment grâce à l'impulsion du Groupe deux-roues légers (GDRL) et en lien direct avec la politique communale des déplacements. Dans un premier temps, ce poste a été mis en place, à l'essai, pour une durée de trois ans (rapport-préavis N° 90 «Promotion du vélo à Lausanne», adopté le 2 mai 2000, voir note <sup>8</sup>). Il a en outre été décidé de faire une réévaluation des besoins à la fin de la période d'essai.

Le délégué deux-roues est entré en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2000. La mise en place de ce poste a permis, suite à une période d'intégration dans les différents groupes de travail, de créer un échange entre les usagers et les Autorités, de regrouper les questions relatives aux déplacements en vélo dans le cadre de l'Administration communale, de mettre l'accent sur la réalisation progressive des itinéraires cyclables définis dans le Plan directeur communal et sur la promotion de ce mode de déplacement en milieu urbain.

Les activités du délégué se sont portées, par exemple, sur l'élaboration de nouveaux projets d'aménagements cyclables, sur le suivi et la prise en compte des deux-roues légers dans les différents projets d'aménagement, sur l'animation et l'information

<sup>17</sup> Association Lausanne Roule, rue du Simplon 4, 1004 Lausanne.

au sein du Groupe Deux-Roues Légers (GDRL) et dans diverses représentations, telles que la SVK/CORAC (Conférence suisse des responsables en aménagements cyclables), VeloCity (Congrès européen) ou BYPAD+ (évaluation des politiques cyclables). Un accent a également été mis sur la promotion du vélo comme moyen de déplacement, notamment par une participation à la préparation des journées «En ville sans ma voiture» ainsi que par la participation à diverses expositions en lien avec la mobilité durable. Plusieurs pages d'information sur le site internet officiel de la Ville de Lausanne ont également été élaborées.

Du côté des autres agglomérations importantes de Suisse, il est à relever que Bâle, Zurich et Berne ont mis en place, depuis plusieurs années, des postes traitant spécifiquement des questions liées aux piétons et aux vélos «*Fachstelle Fuss und Veloverkehr*». Pour chacune de ces agglomérations, le suivi des aménagements cyclables et de la promotion du vélo représente au minimum un à deux postes à plein temps. La Ville de Genève, quant à elle, possède un poste spécifiquement dédié à la communication et à la promotion de la mobilité douce et un poste dédié au suivi technique et au développement des aménagements cyclables.

A l'image de ce qui se fait dans ces villes, l'expérience réalisée jusqu'à ce jour à Lausanne a montré qu'un poste de délégué vélo répondait à un besoin réel. Cette fonction a permis d'accélérer la réalisation et l'étude d'un certain nombre de projets, tout en instaurant progressivement une sensibilité à la problématique des déplacements à vélo dans les groupes d'étude concernés. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de maintenir ce poste de façon définitive, avec un taux d'occupation de 80% permettant d'assurer les tâches liées à la promotion et au développement des aménagements cyclables. Ce poste est rattaché à la division «Espaces publics» du nouveau Service des routes et de la mobilité de la Direction des travaux. Une collaboration étroite est établie avec la division «Mobilité» de ce même service en ce qui concerne la planification de la mobilité douce.

#### *Evolution du poste*

Pour des questions de clarté, il a été décidé de renommer le poste de «délégué deux-roues» en «*délégué vélo*». Cette appellation est plus en adéquation avec le cahier des charges du poste. A moyen terme, il apparaît utile d'envisager un poste de délégué à la mobilité douce qui pourrait regrouper les tâches effectuées actuellement par le délégué aux piétons et par le délégué aux deux-roues.

### **8. Projets d'aménagements cyclables**

Les expériences menées à ce jour ont permis de constater que les aménagements cyclables – à l'exception de l'itinéraire cyclable du littoral – ne font généralement pas l'objet de projets individuels liés à une demande de crédit spécifique par voie de préavis. La réalisation de nouveaux aménagements cyclables est ainsi essentiellement liée aux autres projets d'aménagement urbains et aux opportunités d'intervention, généralement dans le cadre des travaux des Services industriels, ou du Service des routes et de la mobilité.

Ainsi, la division «Mobilité» du Service des routes et de la mobilité dispose d'un crédit cadre<sup>18</sup>, principalement destiné à des travaux de réfection du balisage routier ou d'adaptation de la signalisation lumineuse suite à des interventions des autres services communaux. D'un montant de Fr. 120'000.–, ce crédit cadre offre également la possibilité de réaliser de nouveaux projets de petite ampleur. Toutefois, l'expérience de ces trois dernières années démontre l'utilité d'un tel crédit permettant d'intervenir tant sur les nombreux chantiers effectués sur la voirie par les services précités, que lors de la réalisation de projets routiers imprévus, voire mineurs, exécutés sur le compte des crédits cadres annuels de différents services et décidés dans le cadre de la structure *espace public* de la Ville. Le financement de nouveaux aménagements cyclables dépend essentiellement de l'opportunité offerte par les travaux réalisés sur ces crédits durant l'année. Or, de nombreux aménagements cyclables (bande cyclable, sas vélos ou contresens cyclable) pourraient se faire pour eux-mêmes, sans attendre un éventuel chantier et sans dépendre du solde de ces crédits. A titre d'information, les études d'aménagements cyclables en cours et ne figurant pas dans des préavis spécifiques peuvent se résumer à :

- projets de bandes cyclables montantes ou au plat (environ 4 km au total, comme par exemple des projets sur l'avenue des Figuiers, l'avenue des Boveresses, des compléments sur la route d'Oron);
- nouveaux contresens cyclables;
- mise en place de nouveaux sas vélos dans les carrefours.

---

<sup>18</sup>Préavis N° 2004/34 du 9 septembre 2004 «Rénovation et extension de la voirie, marquage routier, rénovation et extension du réseau des collecteurs publics, rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau – crédits cadres annuels 2005».

Ces objets, actuellement à l'étude, ne disposent d'aucun financement propre. Dans ce but, un montant global est demandé pour une durée estimée à quatre ans. A fin 2008, un bilan sera effectué afin de déterminer l'opportunité d'un renouvellement.

Ce montant permettra non seulement de réaliser de nouveaux projets d'aménagements cyclables tels que précités, mais également de répondre aux demandes régulières traitées par le Comité des espace publics (CEP). Une partie de ce montant sera en outre affectée aux aménagements cyclables réalisés en liaison avec les stations du futur métro m2.

## 9. Quartiers 21 – développement durable

Les propositions d'aménagement et de promotion décrits dans ce rapport-préavis permettent de répondre, dans une large mesure, aux attentes émises par la population lausannoise en matière de mobilité à vélo dans le cadre du processus «Quartiers 21». Les demandes évoquées à ce sujet dans la majorité des ateliers d'innovation concernent :

- le développement du réseau cyclable,
- la mise en place de dispositifs de stationnement pour les vélos,
- la complémentarité avec les transports publics.

Le développement du réseau cyclable est présenté ci-avant, dans le chapitre 2 (itinéraire cyclable entre la gare et Chauderon/Saint-François) et dans le chapitre 8 (nouveaux aménagements cyclables). La mise en place de nouveaux dispositifs de stationnement pour les vélos est proposée dans le chapitre 3. Enfin, la question de la complémentarité entre les vélos et les transports publics est traitée dans le chapitre 8 (réponse à la pétition du Syndicat du personnel des transports publics lausannois).

En outre, d'autres thèmes abordés lors des ateliers d'innovation, tels que le développement d'un système de prêt de vélos en libre service ou la création d'une carte cyclable trouvent une réponse dans le chapitre 6 (information et promotion).

En conclusion, il convient de rappeler que les principes d'aménagement proposés dans ce rapport-préavis sont conformes à l'état d'esprit du développement durable tel que défini dans le rapport-préavis N° 155 du 8 juin 2000 relatif à la «Mise en place d'un Agenda 21 en Ville de Lausanne», en donnant une large place aux aspects touchant à la promotion de la mobilité douce.

## 10. Aspects financiers

### 10.1 Coût des travaux et des mesures de promotion

La demande de crédit porte sur un montant de Fr. 628'000.– estimé sur la base des prix en vigueur au début 2004.

Cet investissement se décompose comme suit :

#### Itinéraire cyclable Gare–Chauderon–Saint-François

- *Service des routes et de la mobilité*

Génie-civil – aménagements divers	Fr. 30'000.–	
Signalisation et balisage	Fr. 50'000.–	
Régulation lumineuse	Fr. 22'000.–	<b>Fr. 102'000.–</b>

#### Création de places de stationnement pour les deux-roues et de supports pour vélos

- *Service des routes et de la mobilité*

Fourniture et pose de 200 potelets individuels (Fr. 500.– l'unité)	Fr. 100'000.–	
Fourniture et pose de 10 supports de 15 vélos chacun (Fr. 4500.– l'unité)	Fr. 45'000.–	
Signalisation et balisage	Fr. 7'000.–	<b>Fr. 152'000.–</b>

Réalisation d'une première étape de mixité bus/vélos sur certaines voies bus descendantes• *Service des routes et de la mobilité*

Balisage	Fr. 12'000.–	
Adaptation de la régulation lumineuse	Fr. 32'000.–	<b>Fr. 44'000.–</b>

Mesures de promotion de l'utilisation du vélo• *Service des routes et de la mobilité*

Création d'une carte cyclable et campagne d'information	Fr. 60'000.–	
Création d'une brochure et campagne d'information	Fr. 30'000.–	
Subventionnement du projet de prêt de vélos Lausanne Roule en 2005	Fr. 20'000.–	<b>Fr. 110'000.–</b>

Réalisation de projets d'aménagements cyclables• *Service des routes et de la mobilité*

Petits travaux de génie civil	Fr. 40'000.–	
Signalisation et balisage	Fr. 100'000.–	
Régulation lumineuse	Fr. 30'000.–	
Mesures d'accompagnement au projet m2, balisage et signalisation	Fr. 50'000.–	<b>Fr. 220'000.–</b>

**Total****Fr. 628'000.–**

Au Plan des investissements 2005-2006 de la Direction des travaux, un montant de Fr. 750'000.– est prévu au titre des crédits à voter pour la création d'aménagements cyclables et de mesures de promotion. Le montant supérieur indiqué au Plan des investissements provient du fait que les aménagements cyclables planifiés sur la rue de Genève, entre l'avenue de Morges et la Vigie, ont été intégrés dans le préavis traitant de la nouvelle ligne t1 N° 18 entre Renens et la place de l'Europe.

*10.2 Charges financières annuelles*

Les charges financières annuelles, calculées selon la méthode des annuités constantes au taux de 4,25% l'an sur une durée de 5 ans s'élèvent à Fr. 142'100.–.

Les charges supplémentaires d'entretien sont estimées à Fr. 12'000.– par an. Le coût annuel permettant la rémunération du délégué vélo et le paiement des frais généraux y relatifs se montera, pour le Service des routes et de la mobilité à Fr. 93'000.–.

## 11. Conclusions

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2004/55 de la Municipalité du 16 décembre 2004;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 628'000.– pour la réalisation :
  - d'aménagements cyclables en réponse à la motion de M. Luc Matthey-Doret et consorts ;
  - de places de stationnement pour les deux-roues et de supports pour vélos ;
  - d'essais de mixité bus/vélos sur certaines voies réservées aux bus et taxis ;
  - de mesures de promotion en faveur de l'usage du vélo ;
  - de projets d'aménagements cyclables de petite ampleur ;
2. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 1 à raison de Fr. 125'600.– par la rubrique 4201.331 du budget du Service des routes et de la mobilité ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 4201.3900, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit d'investissement précité ;
4. d'autoriser la Municipalité à créer, de façon définitive, un poste de «délégué vélo» à 80% ;
5. d'approuver les réponses de la Municipalité :
  - à la motion de M. Luc Matthey-Doret et consorts demandant une piste ou une voie cyclable d'une largeur de 1 m 20 au minimum depuis la gare CFF jusqu'au niveau de l'axe place Chauderon–place Saint-François ;
  - à la motion de M. Alain Bron demandant la création de places de stationnement couvertes pour les deux-roues ;
  - à la motion de M<sup>me</sup> Angelina Pasche-Casadei demandant de favoriser l'utilisation des pentes naturelles ;
  - à la pétition du Syndicat du personnel des transports publics lausannois.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
François Pasche

## **Annexe – Description détaillée de la réponse à la motion Luc Matthey-Doret**

*La présente annexe décrit de manière détaillée l'ensemble des mesures constructives proposées dans le cadre de la réponse donnée à la motion Luc Matthey-Doret.*

### **LIAISON PLACE DE LA GARE–PLACE SAINT-FRANÇOIS PAR L'AVENUE RUCHONNET**

#### Avenue Ruchonnet

Dans le sens montant, la partie inférieure de l'avenue Ruchonnet, jusqu'au débouché de l'avenue de Savoie, a été adaptée en autorisant les cycles à emprunter la voie de droite (mixte pour tourner à droite, bus et cycles allant tout droit). Une présélection d'accès au chemin de Villard pour les cycles a été créée. Compte tenu du contexte, ces aménagements sont satisfaisants et ne sont pas remis en cause.

Pour ce qui est de la partie supérieure (de l'avenue de Savoie au carrefour avenue Ruchonnet–avenue Marc-Dufour), seule une solution autorisant les cycles à circuler, à la montée sur le trottoir, peut être retenue. La norme traitant du guidage des cycles recommande la séparation des flux avec les transports publics dans une telle configuration (voies étroites, pente importante à la montée). La seule autre solution techniquement envisageable, à savoir la suppression du tronçon de voie bus accédant au carrefour Ruchonnet–Marc-Dufour pour la remplacer par des voies de circulation plus larges a été écartée essentiellement pour des raisons constructives, ainsi que pour conserver l'acquis de la voie bus. Ce principe a été adopté par le Comité des espaces publics en juin 2002.

#### Carrefour Ruchonnet–Tivoli

Au carrefour Ruchonnet–Tivoli, il est proposé de baliser une bande cyclable montante sur la branche d'accès depuis l'avenue Ruchonnet. Cette bande cyclable mènera à une ligne d'arrêt avancée pour les cycles. Sur le débouché du chemin des Croix-Rouges (contresens cyclable à la montée), un réaménagement est prévu de manière à ce que les cycles sortant de ce chemin puissent se positionner dans un sas au débouché de la contre-allée de l'avenue Ruchonnet.

#### Pont Chauderon

Sur la section du pont, une variante consistant à se passer d'une voie de circulation sur une centaine de mètres au profit de deux bandes cyclables a été écartée en raison d'une discontinuité de l'aménagement cyclable et de forts impacts sur la capacité routière engendrés par une telle mesure, pénalisant par conséquent les transports publics.

La proposition finalement retenue consiste à autoriser les cycles à emprunter le trottoir est (en direction de Beaulieu), pour rejoindre ensuite le carrefour de Chauderon nord avec une rampe. Les essais réalisés durant les mois d'août à octobre 2002 ont montré qu'une telle cohabitation était possible. Ce principe a été validé par le Comité des espaces publics en octobre 2002. Un aménagement similaire n'est pas proposé dans le sens descendant en raison du risque accru de conflits piétons–vélos en descente. La présence de trois voies de présélections permet en outre un dépassement des cycles avec une marge de sécurité.

#### Carrefour de Chauderon–nord

L'accès à ce carrefour depuis le pont Chauderon a été réorganisé dans le cadre des travaux de réfection de chaussée en été 2003. Les mouvements accédant à l'avenue de Beaulieu et à l'avenue de France ont été regroupés sur la même présélection. Cette adaptation a permis l'insertion de deux lignes d'arrêt avancées pour les cyclistes et d'une bande cyclable, en prolongement de la future piste cyclable du pont Chauderon susmentionnée.

Sur les branches est et ouest de ce carrefour, des lignes d'arrêt avancées pour les cycles ont été mises en place en septembre 2001. Ces aménagements ont permis une amélioration sensible de la sécurité des cycles dans la traversée du carrefour.

#### Rue des Terreaux–place Bel-Air et liaisons

Entre la place Chauderon et la place Bel-Air, la voirie est répartie entre deux voies de circulation pour le trafic individuel (une par sens) et une voie bus en direction du centre ville.

Dans le sens sortie de ville, depuis l'église des Terreaux et jusqu'au débouché de la rue du Maupas, une bande latérale de 1 m 20 de large sera balisée sur le bord de la chaussée, incitant ainsi les conducteurs de véhicules automobiles à rouler sur

la partie gauche de la voie de circulation. Cette solution définie dans les normes de l'Union suisse des professionnels de la route (VSS) permet de modérer la circulation tout en dégageant un espace latéral pour la circulation des cycles. Un enregistrement vidéo sur cet axe a montré qu'un tel marquage apportera une amélioration pour les cycles durant la majeure partie de la journée et permettra de tolérer une occupation ponctuelle liée aux livraisons en matinée.

Dans le sens de l'entrée en ville, jusqu'à la place Bel-Air, l'élargissement de la voie de circulation et l'insertion d'un sas pour cyclistes permettra de faciliter leur progression.

Sur la place Bel-Air, une présélection d'accès en tournant à gauche pour les cycles en direction de la rue Haldimand a été réalisée dans le cadre des travaux liés à la rénovation de l'abribus Bel-Air, en automne 2003. La route de Bel-Air devenue piétonne, est ouverte à la circulation des cycles dans les deux sens.

La liaison avec la place de la Riponne est ouverte aux cycles par la rue Haldimand à la montée, depuis 1997, et par les rues Neuve-Mauborget à la descente, depuis novembre 2002. Le passage des cycles est également possible par la rue de la Tour depuis novembre 2002.

## AUTRES ITINÉRAIRES ENTRE LA GARE ET SAINT-FRANÇOIS

### Avenue de la Gare-avenue du Théâtre

Une alternative de montée par les avenues de la Gare et du Théâtre est également possible. Les possibilités d'améliorer l'avenue de la Gare dans le sens montant seront étudiées dans le cadre de la réfection de la chaussée prévue à moyen terme sur cet axe. Sur l'avenue du Théâtre, une adaptation ponctuelle est proposée afin de réduire le pincement des cyclistes au niveau de la traversée piétonne face au débouché du chemin des Magnolias.

### Rue du Petit-Chêne

Bien que la montée du Petit-Chêne représente une déclivité non négligeable (10% à 13% sur sa partie médiane), cet axe a été officiellement ouvert à la circulation des cycles dans les deux sens jusqu'à la rue du Midi, suite à une intervention de M. Matthey-Doret en 1999. Cette ouverture a été prolongée en direction de l'avenue Jules-Gonin, par la ruelle privée sans nom dite «chemin de Richemont» (le propriétaire de cette ruelle ayant donné son accord pour le transit des cyclistes).

Enfin, il est à relever que d'autres itinéraires peuvent être exploités en empruntant la rue du Midi puis la rue de la Grotte jusqu'à son débouché sur l'avenue du Théâtre. Depuis ce débouché, il est possible de rejoindre la place Saint-François en poussant son vélo pour emprunter la traversée piétonne située à l'extrémité est de la place.

### *Rapport*

Membres de la commission: M. Roland Rapaz, rapporteur, M. Jean-Christophe Bourquin, M. André Gebhardt, M<sup>me</sup> Florence Germond, M. Albert Graf, M<sup>me</sup> Christina Maier, M. Jacques Pernet, M. Pierre Santschi, M. Marc Vuilleumier.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport photocopié de M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur:** – Votre commission a siégé une fois, le 8 mars 2005, de 07 h 30 à 09 h 30 à la Direction des travaux, rue Beau-Séjour 8 – salle 514.

Elle s'est réunie dans la composition suivante: M<sup>mes</sup> Florence Germond, Christina Maier, MM. Jean-Christophe Bourquin, Jacques Pernet, Pierre Santschi, André Gebhardt, Marc Vuilleumier, Albert Graf et Roland Rapaz, rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, directeur des Travaux, MM. Pierre-Alain Matthey, chef du Service des routes et de la mobilité, Jean-Christophe Boillat, ingénieur Routes et mobilité, Alain Gonin, ingénieur Routes et mobilité et François Mukundi, assistant Routes et mobilité qui a pris les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

Avec ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 628'000.– pour financer:

- la réalisation d'aménagements cyclables;
- l'aménagement de zones de stationnement pour deux-roues et pour vélos dans le centre ville;
- la réalisation d'une première étape de mixité bus/vélos sur certaines voies réservées aux bus et taxis;
- des actions de promotion de l'usage du vélo dans les déplacements urbains.

Elle répond en outre aux motions susmentionnées.

En introduction, M. le directeur des Travaux rappelle que ce préavis, non seulement répond aux motions susmentionnées, mais également marque la volonté de la Municipalité de prendre certaines dispositions pour sécuriser les cycles sur le domaine public et de confirmer la nécessité de disposer, au sein de l'Administration, d'un ingénieur spécialisé dans la problématique d'aménagement routier en relation avec l'usage des cycles.

### **Généralités sur le préavis**

Les commissaires qui s'expriment, une bonne majorité, manifestent leur satisfaction à l'égard de ce préavis avec toutefois quelques réserves et vœux sur un certain nombre

de points: l'envoi des cyclistes sur les trottoirs, l'utilisation des voies réservées aux transports publics par les cyclistes, l'opportunité des potelets sur les places de parcage, le rôle d'ascenseur à vélo que pourrait remplir le m2. Ces points seront repris en cours de lecture.

A une question sur la politique de la Municipalité sur le développement de la mobilité douce, M. le municipal précise que la volonté de la Municipalité va dans le sens de ce développement et qu'elle a été concrétisée par la création d'un poste de délégué piétons et d'un délégué deux-roues au sein de l'Administration, délégués qui font en sorte que tous les projets d'aménagements prennent systématiquement en compte la problématique de la mobilité douce.

### **Discussion point par point**

#### *1. Objet du rapport-préavis*

Pas de commentaires

#### *2. Réponse à la motion de M. Luc Matthey-Doret*

Deux commissaires s'appuyant sur leur expérience estiment que le trottoir de droite à la montée de l'avenue Ruchonnet est assez large pour accueillir les cyclistes montants. Leur estimation n'est pas mise en cause.

En revanche, la traversée du pont Chauderon du sud vers le nord sur le trottoir donne lieu à un long débat. Un commissaire pense que le renvoi des cyclistes sur le trottoir ne va ni dans le sens du respect du plan de mesures OPair, ni dans le sens de la motion des transports publics. Il préconise la réduction du nombre des présélections. D'autres relèvent que les cyclistes seront plus en sécurité sur le trottoir que sur la chaussée. Après quelques informations de la Direction des travaux sur les difficultés techniques et sur le coût d'un aménagement de la chaussée (Fr. 3 à 4 millions), le débat tourne autour de trois propositions:

- un balisage au sol sur le trottoir (bande jaune);
- l'installation d'une séparation physique sur le trottoir;
- l'utilisation de la route avec réduction des présélections et la création d'une voie réservée aux cyclistes.

Plusieurs commissaires rappellent que le plan communal des circulations privilégie d'abord les piétons, puis les transports publics, suivis des vélos avant les transports motorisés. Le pont Chauderon représente à ce titre un véritable casse-tête.

Un commissaire demande un renforcement de la rugosité du marquage au sol de la séparation sur le trottoir, cela surtout pour le bénéfice des personnes malvoyantes.

En conclusion du débat sur ce point, une majorité se rallie à une piste séparée sur le trottoir avec un marquage de rugosité prononcée.

Après quelques échanges sur l'accès au pont Chauderon depuis Ruchonnet, la commission aborde la circulation des cyclistes sur les Terreaux. Lors de la discussion, un commissaire fait remarquer que la circulation ouest-est pour les cyclistes (entre voie des bus et trafic motorisé) n'est guère rassurante, ce que le directeur des Travaux admet volontiers mais il ne voit pas d'autres solutions.

### 3. Réponse à la motion de M. Alain Bron

La discussion tourne essentiellement autour des espaces de parcage réservés aux deux-roues. La commission apprend que du fait du dimensionnement de certains scooters, la largeur des cases deux-roues a passé de 80 cm à 100 cm.

Plusieurs commissaires regrettent le petit nombre d'abris couverts pour vélos à Lausanne. La Direction des travaux relève qu'il est difficile urbanistiquement parlant de simplement couvrir les cases réservées aux deux-roues. Cela crée des problèmes d'harmonie visuelle. Il s'agit surtout pour la Direction des travaux d'inventorier tous les espaces qui, à Lausanne, se prêteraient à un tel usage (ponts, arcades, ...).

Une commissaire précise que les usagers des cycles sont plus préoccupés par le vol que par l'abri. A ce sujet, la Direction des travaux explique sa politique des supports (potelets): ils permettent d'éviter le stationnement sauvage d'autres véhicules, d'éviter la chute en cascade des cycles ou autres deux-roues et également de sécuriser les vélos en les accrochant à ces supports.

Plusieurs commissaires demandent une augmentation des places réservées aux vélos autour de la gare CFF. La Direction des travaux relève la difficulté des négociations avec les CFF. La réaffectation de la gare des locomotives permettra certainement d'obtenir les espaces nécessaires. A la demande d'une commissaire, la Direction des travaux s'engage à améliorer la signalétique relative à la zone de parking souterrain réservée aux deux-roues.

### 4. Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Angelina Pasche-Casadei

Au cours de la discussion sur le contenu de la réponse à cette motion, un commissaire voit une contradiction dans le fait d'interdire les cycles sur les rues piétonnes alors que trottinettes, skate-boards et rollers y sont autorisés. Un autre aimerait que l'action du délégué deux-roues porte aussi sur le comportement et la tenue des cyclistes. Deux commissaires se plaignent de l'attitude de certains chauffeurs de taxi à l'égard des cyclistes.

### 5. Réponse à la pétition du Syndicat du personnel des transports publics lausannois

La discussion porte sur la mixité transports publics-vélos dans les couloirs réservés aux transports publics. Plusieurs commissaires disent comprendre la crainte, voire la peur des conducteurs de bus, ce d'autant que le comportement

de certains cyclistes n'est pas exempt d'imprudence. Ils souhaitent l'acceptation de la pétition. Des informations communiquées par d'autres commissaires font état du retrait de cette pétition et d'une évolution de l'opinion du personnel roulant des tl. Divers contacts et essais ont démontré que la mixité à la descente serait acceptable pour le personnel roulant.

### 6. Information et promotion

Répondant à une remarque d'un commissaire, la Direction des travaux informe qu'un accès direct à l'information est possible via <http://www.lausanne.ch/velo>. Un commissaire relève avec satisfaction qu'après une première et infructueuse tentative, la Ville soutient le système prêt-vélo de l'association Lausanne Roule, système qui rencontre un joli succès.

### 7. Incidences sur l'effectif du personnel – Création définitive d'un poste de «délégué vélo» à 80%.

Les commissaires qui s'expriment manifestent leur satisfaction.

### 8. Projets d'aménagements cyclables

En réponse à une question, la Direction des travaux précise que le contresens cyclable (remontée contre un sens unique) n'est pas généralisable du fait du parcage sur certaines rues.

### 9. Quartiers 21 – développement durable

Le directeur des Travaux réaffirme la volonté municipale d'aller dans le sens d'une promotion de la mobilité douce à Lausanne.

### 10. Aspects financiers

Diverses questions permettent au directeur des Travaux de préciser que:

- l'hypothèse de la suppression d'une voie sur le pont Chauderon n'a pas été chiffrée;
- d'autres mesures d'information et de sensibilisation sont à l'étude avec la Direction de la sécurité publique;
- la séparation entre piste cyclable et voie piétonne sur le trottoir du pont Chauderon sera accentuée par l'apport d'un gravillon.

La parole n'étant plus demandée la commission passe au vote des conclusions point par point.

Un commissaire annonce qu'il s'abstiendra lors des conclusions relatives à la mixité bus/vélos. Un autre commissaire dit également s'abstenir lors du vote des conclusions relatives au trafic sur le pont Chauderon du fait de la priorité donnée au trafic motorisé au détriment de la mobilité douce.

## 11. Conclusions

La conclusion N° 1 est votée par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (abstention portant sur le crédit alloué aux essais de mixité bus/vélos).

La conclusion N° 2 est votée par 8 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

La conclusion N° 3 est votée par 8 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

La conclusion N° 4 est acceptée à l'unanimité.

La réponse à la motion de M. Luc Matthey-Doret et consorts est votée par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

La réponse à la motion de M. Alain Bron est acceptée à l'unanimité.

La réponse à la motion de M<sup>me</sup> Angelina Pasche-Casadei est acceptée à l'unanimité.

La réponse à la pétition du Syndicat du personnel des transports publics lausannois est votée par 7 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

**Le président :** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur :** – Non, Monsieur le Président.

**Le président :** – J'ouvre la discussion.

### Discussion

**M. Pierre Santschi (Les Verts) :** – Le groupe des Verts salue avec plaisir ce rapport-préavis. Il poursuit une politique de soutien à la mobilité douce, qui va dans le droit fil de la santé pour tous : celle des cyclistes par l'amélioration de la sécurité et celle de tous vu l'absence de pollution liée à ce moyen de transport. Le groupe des Verts salue également le fait que ce rapport-préavis consacre la poursuite d'une politique de réconciliation et d'enterrement de la hache de guerre entre les cyclistes et les tl, tant au niveau de la direction des tl qu'à celui des conducteurs de bus.

Pour les Verts cependant, un bémol à cette satisfaction : l'envoi des cyclistes sur le trottoir est du pont Chauderon, en contradiction avec le Plan directeur communal de Lausanne, qui classe les priorités des moyens de transport de la manière suivante :

- 1) la marche, donc les piétons ;
- 2) les transports publics ;
- 3) les vélos ;
- 4) les deux-roues motorisés ;
- 5) les quatre-roues et plus motorisés.

Cet ordre de priorité, accepté d'ailleurs par ce Conseil, correspond bien aux caractéristiques urbaines de Lausanne – rues étroites notamment. Il n'est donc pas conforme de faire monter les cyclistes sur le trottoir au détriment des piétons. Ce serait d'ailleurs, et de plus, les encourager à circuler sur d'autres trottoirs, déclenchant ainsi des interpellations dans notre Conseil – n'est-ce pas, Monsieur Dallèves ?

Toutefois, les Verts savent que le projet a fait l'objet d'une enquête auprès des piétons utilisant ce trottoir. Je doute que l'on ait posé la question : « Préférez-vous avoir le trottoir tout à vous ou également occupé par des cyclistes ? » On leur a probablement plutôt demandé : « Cela vous gêne-t-il beaucoup que l'on accorde une partie de ce trottoir aux cyclistes ? » A cette dernière formulation, je ne pense pas que l'on puisse répondre « non ». C'est ce qui a dû se passer.

Les Verts sont beaux joueurs et admettent ce résultat. Ils ne s'opposent donc pas à la partie du rapport-préavis qui prévoit le marquage de cette bande cyclable ni d'ailleurs à aucune des autres parties du rapport-préavis. Nous sommes ouverts et favorables à ce que nous considérons comme une situation provisoire, une sorte d'essai.

Nous déposerons cependant prochainement une motion favorisant le retour des vélos sur la chaussée, ainsi qu'une amélioration de la situation du trafic des transports publics. En attendant et pour aujourd'hui, le groupe des Verts vous engage à soutenir les conclusions de ce rapport-préavis dans leur intégralité, tel que ce fut le cas en commission.

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) :** – Pour le groupe socialiste et pour Cyclic, association que je préside, ce rapport-préavis apporte de nettes améliorations en faveur de la promotion du vélo et de la sécurité des cyclistes à Lausanne. En effet, je me permets de rappeler rapidement les avantages du vélo, qui sont considérables et peuvent contribuer à résoudre les problèmes de déplacements dans notre ville : le vélo est silencieux, non polluant, très rapide sur de courtes distances en milieu urbain.

A Lausanne, plus que la pente, ce sont souvent les conditions de circulation qui dissuadent principalement les cyclistes potentiels de se déplacer en ville. Nous en voulons pour preuve la forte augmentation de leur nombre depuis la réalisation des aménagements cyclables. Les graphiques l'attestant sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lausanne.

Nous saluons donc la création des aménagements cyclables prévus dans le rapport-préavis. Ils permettront d'améliorer la sécurité en plusieurs lieux, notamment à l'avenue Ruchonnet, ou encore sur la rue des Terreaux.

La question du stationnement vélo est également très importante. Les cyclistes doivent pouvoir garer leur vélo en sécurité, car il ne servirait à rien qu'ils ne le retrouvent

pas ensuite. Ce qui implique des places de stationnement sécurisées par la possibilité de cadenasser son vélo. Actuellement, ces places manquent cruellement à Lausanne, sauf à la gare et à Ouchy. Le rapport-préavis prévoit justement ce stationnement.

Au sujet de la mixité bus/vélos dans les voies bus, le groupe socialiste a voulu être attentif à deux problématiques. D'une part, les conditions de travail des chauffeurs de bus. En effet, nous sommes très sensibles aux exigences de cette profession: la pression des horaires à tenir absolument, la responsabilité élevée lorsqu'on transporte cinquante à cent personnes et que la moindre erreur peut se solder par un accident plus ou moins grave, le stress engendré par huit heures dans le trafic, les réinsertions dans la circulation après chaque arrêt, les passagers qui ne sont pas toujours très cordiaux, parfois même les agressions physiques. Bref, ce métier n'est pas facile et dans ce contexte, les vélos dans les voies bus peuvent être perçus comme une contrainte supplémentaire.

D'autre part, pensons aux cyclistes et à leur sécurité dans le trafic, puisque ce sont les plus vulnérables sur la chaussée. Les cyclistes se sentent nettement plus sûrs en circulant dans la voie bus, dont la fréquence de passage est de 3 à 4 minutes, que dans le flot continu des voitures. Il faut aussi préciser que les automobilistes font bien comprendre aux cyclistes – ceux qui ont déjà roulé en ville de Lausanne le savent – qu'ils sont plus lents et qu'ils feraient mieux de se déporter dans la voie bus vide, pour libérer le passage. Une pression indirecte des automobilistes repousse donc les cyclistes dans la voie bus. On tombe dans la problématique des illégalités commises par les cyclistes, dont nous avons déjà parlé ici. Cet élément du rapport-préavis sera développé plus avant par le groupe socialiste.

Pour terminer, le rapport-préavis prévoit à juste titre des mesures d'information en faveur de la promotion du vélo. Ces mesures sont également essentielles pour convaincre les cyclistes de faire le pas, de prendre leur vélo pour rouler à Lausanne. Elles comportent entre autres les renseignements sur les itinéraires, ainsi que sur les droits et devoirs des cyclistes. Globalement, nous saluons les nombreuses améliorations qu'apporte ce rapport-préavis.

**M. Marc Vuilleumier (POP):** – Le POP constate qu'il faut faire preuve d'une certaine intrépidité pour affirmer que l'on ne partage pas tous les points de vue du milieu cycliste. Des téléphones, des demandes d'explications, des doutes – j'ai rarement été aussi souvent interpellé, d'un côté comme de l'autre, quant à ce projet. Sauf sur un point, le POP votera les conclusions de ce rapport-préavis. Le POP est en effet favorable à l'usage du vélo et à sa promotion, favorable à ce que l'on rende sa pratique la plus aisée et la plus sécurisée possible.

Le point sur lequel nous ne suivons pas la Municipalité est celui de la mixité bus/vélos sur certaines voies réservées aux bus. Pourquoi? Au POP, comme certainement

dans d'autres partis, nous privilégions plusieurs modes de transport. Celui qui a notre priorité absolue est le transport public. Ensuite, les transports individuels non polluants, dont font partie les vélos. Et en dernière position, loin derrière viennent les transports individuels motorisés. Les déplacements pédestres, quant à eux, sont hors catégorie. Ils doivent être pensés avec le plus de convivialité et de complicité possible avec les transports publics.

Fort de ce modeste canevas de pensées, le POP et Gauche en mouvement s'oppose à la mixité bus/vélos pour les deux raisons suivantes.

Premièrement, les voies en sites propres ne sont pas des réalisations si lointaines. Je me rappelle qu'il y a à peine plus de vingt ans, lorsque certains d'entre nous en proposaient, nous nous faisons traiter d'utopistes, de militants primaires antivoitures, voire de gauchistes, ce qui n'est pas forcément une insulte en ce qui me concerne! Aujourd'hui, c'est un acquis que personne n'oserait remettre en question. Le vrai progrès n'est pas d'introduire du transport individuel sur l'espace destiné au transport public, mais d'augmenter l'espace du transport non polluant en le prenant sur l'espace du transport motorisé. Et toutes les solutions qui privilégieront la création de pistes cyclables auront l'aval du POP.

La deuxième raison est liée aux questions de sécurité et de conditions de travail du personnel tl. Notre collègue Germond en a parlé tout à l'heure. Il est avéré et évident que la mixité pose des problèmes de sécurité, autant pour les chauffeurs de bus, donc pour les gens qu'ils transportent, que pour les cyclistes eux-mêmes, les forces en présence n'étant décidément pas vraiment égales!

Enfin, au nom de la rentabilité et de la vitesse commerciale, au nom du respect des horaires et des horaires cadencés, les chauffeurs tl subissent de plus en plus de pressions dans leurs conditions de travail. Une utilisation mixte des voies de bus ajouterait un stress supplémentaire. D'ailleurs, les chauffeurs ne souhaitent pas cette mixité, précisément au nom de la sécurité et de leurs conditions de travail. Ils l'ont fait savoir, il y a une dizaine de jours, au travers d'une résolution qui a été votée à l'unanimité des membres présents, soit une cinquantaine de personnes.

Le POP et Gauche en mouvement dépose donc un amendement. Dans le rapport-préavis, Fr. 44'000.– sont destinés au balisage et à l'adaptation de la régulation lumineuse. Nous demandons que cette somme soit retirée, ce qui ramène le total à Fr. 584'000.–. Avec pour conséquence la suppression du point 3 de la conclusion N° 1.

#### *Amendement*

1. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 584'000.– pour la réalisation:*

*(...)*

*suppression du point 3.*

**M. Roger Cosandey (Soc.):** – Globalement, je suis d'accord avec certaines conclusions de ce rapport-préavis. J'ai cependant un vœu à formuler. Il est question d'autoriser à certains endroits la mixité sur les trottoirs. Je ne vous cache pas que cette mixité ne me plaît pas particulièrement. Dans son analyse, M<sup>me</sup> Germond a signalé tout à l'heure l'un des avantages des déplacements cyclistes: le silence. Pour certaines personnes, cet avantage est précisément un désavantage. Je pense aux personnes voyant mal ou pas, ainsi qu'aux personnes âgées, qui sont peut-être distraites lorsqu'elles circulent, parce que leurs sens sont quelque peu diminués. Si l'on souhaite véritablement une mixité piétons/vélos sur les trottoirs, il est à mon avis indispensable de marquer très clairement la séparation entre les piétons et les cyclistes. Le rapport de la commission mentionne qu'il a été question de lignes tactiles, aisément perceptibles par les personnes handicapées de la vue. Je tiens à dire que mon acceptation de cette partie du rapport-préavis est évidemment liée à une telle réalisation. J'ai cependant une petite crainte. Quelqu'un a demandé que ces mesures soient provisoires. Evidemment, si elles sont provisoires, on va me dire qu'il est trop onéreux de poser des lignes tactiles. Mais je souhaite quand même qu'un effort soit fait et surtout qu'une information soit donnée aux cyclistes pour qu'ils tiennent vraiment compte des piétons circulant sur les trottoirs. Je sais que beaucoup de cyclistes respectent les piétons, mais je sais aussi que certains ne tiennent pas beaucoup compte des autres usagers des trottoirs. Je souhaite donc que toutes les mesures soient prises pour qu'en assurant la sécurité des cyclistes, on ne désavantage pas celle des piétons.

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.):** – D'autres l'ont dit avant moi: Lausanne souffre. Elle souffre en particulier parce que trop de voitures y circulent. Par rapport aux autres utilisateurs de la chaussée, elles occupent une place trop importante. Il est donc évident de soutenir un meilleur usage et une meilleure intégration du vélo en ville. La préoccupation de la répartition des espaces publics, la mixité, n'est pas nouvelle. Je rappelle que la mixité entre les voitures, les camions et les vélos existe depuis longtemps. Les cyclistes, dans ce cadre-là, tentent de se débrouiller comme ils peuvent.

En revanche, la mixité bus/vélos sur les voies réservées aux transports publics est une préoccupation récente. Il y a déjà eu un débat à ce sujet au Conseil communal en 2000. Un vote avait demandé de tels essais et la réponse nous est maintenant donnée. Au niveau des faits, le groupe socialiste considère que des essais de mixité doivent être menés. Mais il nous semble qu'au plat, l'idée n'est pas très heureuse à ce stade pour plusieurs raisons. D'une part, lors d'un trajet normal, les bus s'arrêtent souvent et les vélos se déplacent moins vite. Dès lors, ils vont se dépasser mutuellement à plusieurs reprises sur des trajets courts, ce qui engendre un stress supplémentaire pour les chauffeurs et pour les cyclistes. Au plat, la solution des pistes cyclables est bien meilleure et c'est elle qu'il convient de privilégier. L'empiètement sur la portion de la chaussée affectée aux voitures est préférable à la mixité bus/vélos sur les voies

réservées aux bus. Le groupe socialiste donne donc son accord à des essais de mixité à la descente uniquement. Dans ce cadre, il nous paraît qu'il y a gain de sécurité et que cette proposition est compatible avec les exigences posées aux transports publics et aux conducteurs, vu qu'en ville de Lausanne, près de 95% des vélos se déplacent plus vite que les bus à la descente.

Nous proposons donc un amendement au point 3 de la conclusion N° 1, à remplacer par:

*Amendement*

A la conclusion 1, point 3:

- *d'essais de mixité bus/vélos sur certaines voies descendantes réservées aux bus et taxis, en concertation avec les parties concernées.*

Ainsi, nous gardons l'esprit du rapport-préavis, qui vise à la sécurité, à la meilleure intégration des vélos dans le trafic, à la promotion de la petite reine dans l'exigence de la concertation. Nous vous invitons donc à soutenir cet amendement.

**Le président:** – Je rappelle au public des tribunes qu'il faut une autorisation pour filmer ou photographier dans la salle du Conseil. Je vous prie donc de ne pas filmer. Je crois que vous m'avez déjà téléphoné cet après-midi et pensais que vous m'aviez compris! Vous avez la parole, Madame Grin.

**M<sup>me</sup> Nicole Grin (Lib.):** – La majorité du groupe libéral n'est pas favorable à ce rapport-préavis. D'une part, les Libéraux ne comprennent pas pourquoi, alors que certaines motions, telle celle de M. Matthey-Doret, étaient pendantes depuis de nombreuses années – presque neuf ans – la Municipalité s'empresse de rédiger un rapport-préavis qui ne résout et de loin pas toutes les questions en suspens. Ces mêmes Libéraux ne voient pas la nécessité de prendre des engagements aujourd'hui, alors que la question de la cohabitation de l'espace public entre tl et vélos n'est pas vraiment réglée, quoi qu'ait dit M. Santschi. Le petit papillon que nous avons reçu tout à l'heure tendrait à prouver le contraire.

Dans le cadre du rapport-préavis, on nous parle d'une étude financée par les tl, qui a démarré au début de cette année. A notre connaissance, elle n'est pas achevée, ses conclusions ne nous ont pas été communiquées. Il nous aurait paru plus opportun que ce rapport-préavis soit rédigé une fois le rapport du groupe de travail précité déposé.

D'autre part, la pérennisation du poste du délégué vélo est contestée par une grande partie du groupe libéral. Si nous admettons qu'au sein de l'Administration, on réfléchisse aux mesures à mettre en œuvre pour promouvoir et faciliter l'usage du vélo en ville, tout comme il est justifié de se préoccuper de la sécurité des piétons, la majorité du groupe libéral regrette que l'on décide de pérenniser ce poste, alors que l'on envisage d'ores et déjà de rassembler à terme en

un seul poste les compétences du délégué aux piétons et celles du délégué vélo. Cette intention est clairement exprimée en page 15 [956] du rapport-préavis, je cite: *A moyen terme, il apparaît utile d'envisager un poste de délégué à la mobilité douce qui pourrait regrouper les tâches effectuées actuellement par le délégué aux piétons et par le délégué aux deux-roues.* Pourquoi cette opération ne s'est-elle pas réalisée l'an dernier, dans le cadre de Prestations 2004, dont le but était de clarifier les missions et prestations offertes par les services de la Ville? Si la décision n'a pu être prise dans le cadre de Prestations 2004, nous estimons prématuré de la prendre maintenant et nous jugeons même ce fait comme étant assez incohérent, puisqu'on envisage de fusionner, dans un avenir plus ou moins proche, les postes du délégué aux piétons et du délégué vélo. La majorité du groupe libéral s'oppose donc aussi à ce que cette opération se réalise en deux temps, d'où son refus de pérenniser le poste de délégué vélo.

Enfin, une bonne partie du groupe n'est pas favorable aux diverses mesures privilégiant la circulation des vélos sur les trottoirs. Je ne citerai pas tous les arguments, qui ont été très bien défendus par M. Cosandey et d'autres intervenants avant moi.

Concernant l'amendement du POP visant à retirer la somme prévue pour instaurer la mixité dans les couloirs réservés aux bus – nous avons procédé à une rapide consultation entre nous tout à l'heure – le groupe libéral le soutiendra. Il estime aussi que faire circuler les vélos sur les voies bus n'est pas opportun.

Pour toutes ces raisons, la majorité du groupe libéral ne votera pas les conclusions du rapport-préavis.

---

**Le président:** – Il est 20 h. Nous allons interrompre nos travaux, afin de nous restaurer. Nous les reprendrons à 20 h 30. Bon appétit!

La séance est levée à 20 h 05.

*Le rédacteur*

Jean-Gabriel Lathion  
Lausanne

*Composition*

Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*

Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16

